

COMMISSION SPÉCIALE
CHARGÉE D'EXAMINER L'ÉTAT
INDÉPENDANT DU CONGO (1885-
1908) ET LE PASSÉ COLONIAL DE
LA BELGIQUE AU CONGO (1908-
1960), AU RWANDA ET AU
BURUNDI (1919-1962), SES
CONSÉQUENCES ET LES SUITES
QU'IL CONVIENT D'Y RÉSERVER

du

LUNDI 14 FÉVRIER 2022

Après-midi

BIJZONDERE COMMISSIE
BELAST MET HET ONDERZOEK
OVER CONGO-VRIJSTAAT (1885-
1908) EN HET BELGISCH
KOLONIAAL VERLEDEN IN
CONGO (1908-1960), RWANDA EN
BURUNDI (1919-1962), DE IMPACT
HIERVAN EN DE GEVOLGEN DIE
HIERAANDIENEN GEGEVENTE
WORDEN

van

MAANDAG 14 FEBRUARI 2022

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.19 uur en voorgezeten door de heer Wouter De Vriendt.

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 19 et présidée par M. Wouter De Vriendt.

L'état des lieux des recommandations de la résolution de la Chambre relative à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique (DOC54 2952/007).

Audition de:

- S.E. M. Stéphane Doppagne, Ambassadeur, Envoyé spécial de la Belgique pour la Région des Grands Lacs;
 - Mmes Chiara Candaele et Delphine Lauwers, historiennes et collaboratrices scientifiques liées au projet de recherche "Résolution-Métisses", qui se déroule aux Archives générales de l'État depuis septembre 2019;
 - M. Olivier Lendo, Mme Claudine Jadot et Mme Jacqui Goegebeur (Metis de Belgique asbl);
 - M. François Milliex (Président ARM - association résolution métis);
 - M. François d'Adesky (Vice-Président ARM);
 - M. Georges Kamanayo (ARM);
 - Mmes Chloé Falisse et Aude Longeval, SPF Justice, Direction I, Droit des personnes et de l'état civil – "Le cadre juridique et les mesures prises depuis l'adoption de la résolution".
- De stand van zaken inzake de aanbevelingen van de resolutie van de Kamer over de segregatie waarvan de metissen uit de periode van de Belgische kolonisatie in Afrika het slachtoffer zijn geweest (DOC54 2952/007).

Hoorzitting met:

- Z.E. de heer Stéphane Doppagne, Ambassadeur, Speciale gezant van België voor de Regio van de Grote Meren;
- de dames Chiara Candaele en Delphine Lauwers, historici en als wetenschappelijk medewerkers verbonden aan het onderzoeksproject "Resolutie-Metissen", dat sinds september 2019 loopt bij het Algemeen Rijksarchief;
- de heer Olivier Lendo, mevrouw Claudine Jadot en mevrouw Jacqui Goegebeur (Metis van België vzw);
- de heer François Milliex (Voorzitter ARM - associatie resolutie metis);
- de heer François d'Adesky (Ondervoorzitter ARM);
- de heer Georges Kamanayo (ARM);
- de dames Chloé Falisse en Aude Longeval, FOD Justitie, Directie I, Personenrecht en Burgerlijke Stand – "Juridisch kader en maatregelen genomen sinds de aanneming van de resolutie".

Stéphane Doppagne: Mijnheer de voorzitter, dames en heren commissieleden, de geschiedenis van de metiskinderen tijdens de koloniale periode is een bijzonder gevoelige kwestie op menselijk vlak gezien het leed en het onrecht dat zij hebben moeten ondergaan, het lange wachten op erkenning van wat zij hebben meegemaakt en de gevolgen daarvan.

In maart 2018 heeft de Kamer van volksvertegenwoordigers unaniem de resolutie over de

segregatie, waarvan de metissen uit de periode van de Belgische kolonisatie het slachtoffer waren, de zogenaamde metisresolutie, goedgekeurd.

De goedkeuring van de resolutie was het hoogtepunt van een lange strijd onder leiding van de metissen en hun nakomelingen, die door belangengroepen, onderzoekers en parlementsleden werd voortgezet.

Bovendien vormt de resolutie een officiële erkenning van de segregatie, waarvan de metissen onder Belgisch koloniaal bewind het slachtoffer waren, alsook van de desastreuze gevolgen daarvan, waaronder gedwongen adopties en het verlies van hun oorspronkelijke identiteit en familiebanden.

In april 2019 heeft toenmalig premier Charles Michel namens de federale regering zijn verontschuldiging aangeboden aan de metissen uit de periode van de Belgische kolonisatie en hun families voor het onrecht en lijden dat hen werd aangedaan. Hij betuigde ook zijn diepste medeleven aan de Afrikaanse moeders bij wie de kinderen werden weggerukt.

In de metisresolutie staat een reeks van elf verzoeken aan de federale regering. Sinds 2018 werden heel wat stappen ondernomen om gevolg te geven aan die verzoeken, waarop ik straks zal terugkomen. Ook voor de huidige regering blijft de uitvoering van de metisresolutie een belangrijk aandachtspunt, wat door de uitdrukkelijke opname ervan in het regeerakkoord van 30 september 2020 wordt geïllustreerd. Het werk met de verenigingen van metissen en andere instellingen werd onmiddellijk opgestart na de installatie van de nieuwe regering.

Hoewel de geschiedenis van metiskinderen ook betrekking heeft op het Belgische koloniale verleden startte de uitvoering van de metisresolutie vóór de oprichting van de bijzonder parlementaire commissie over het koloniaal verleden en loopt dit onafhankelijk van de werkzaamheden van de commissie.

In het rapport van de expertengroep wordt meermaals verwezen naar het dossier van de metissen, onder andere in het hoofdstuk Metis op het kruispunt tussen ras, seksualiteit en gender en het hoofdstuk De metissen van België. In het kader van de herstelmaatregelen wordt in het verslag van de experts op pagina 518 van de Nederlandstalige versie ook enkele aanbevelingen voorgesteld.

Na de aanneming van de resolutie werd een werkgroep opgericht om na te gaan hoe de resolutie het best kon worden uitgevoerd. Deze

werkgroep bestond uit vertegenwoordigers van de vereniging Metis van België, het Rijksarchief, het AfricaMuseum, de FOD's Justitie, Buitenlandse Zaken, Gelijke Kansen en Wetenschapsbeleid en een academische expert.

Hoewel verschillende verzoeken van de resolutie buiten de bevoegdheden vallen van de FOD Buitenlandse Zaken, wordt de uitvoering ervan gecoördineerd door de FOD Buitenlandse Zaken. Hierbij zijn er regelmatig contacten met de betrokken diensten, waaronder de kabinetten, de FOD Justitie, het Algemeen Rijksarchief en de verenigingen van de metissen. Ondertussen zijn dat er drie: miXed2020, Métis de Belgique/Metis van België en Association Résolution-Métis /vereniging Metis-Resolutie. Op regelmatige basis worden er vergaderingen georganiseerd tussen de betrokken kabinetten en de verenigingen van de metissen om de staat van de voortgang op te maken van de uitvoering van de resolutie. Tijdens deze vergaderingen wordt ook door de betrokken instanties de meest recente stand van zaken gegeven met betrekking tot de uitvoering van de resolutie. De vertegenwoordigers van de verenigingen kunnen hierop opmerkingen formuleren en suggesties doen voor verdere actie. Het laatste overleg tussen de betrokken kabinetten en de verenigingen vond plaats op 18 oktober 2021.

Naast de algemene coördinatie van de uitvoering van de resolutie, cofinanciert de FOD Buitenlandse Zaken ook het onderzoeksproject Resolutie-Metissen, waarover ik straks opnieuw zal spreken, en wordt hij vertegenwoordigd in het strategisch comité van dit project. De archieven van de FOD Buitenlandse Zaken vormen bovendien een belangrijke bron van informatie voor dit onderzoeksproject.

Tot slot, wil ik nog onze ambassades in Centraal-Afrika vermelden als aanspreekpunt voor de metissen ter plaatse. Verenigingen van metissen zijn ook actief in DRC en richten zich regelmatig tot onze ambassade in Kinshasa.

Au point 3, je passerai en revue les différentes requêtes, demandes de la résolution de 2018 ainsi que, pour chacune d'entre elles, les mesures qui ont été prises et celles qui doivent encore être prises pour sa mise en œuvre complète.

Tout d'abord, la Chambre des représentants demandait au gouvernement fédéral d'analyser la possibilité légale, au regard des règles de droit belge et des conventions internationales, de mettre en place une procédure d'octroi ou de recouvrement de la nationalité pour les enfants métis concernés ainsi que de prendre les mesures

nécessaires visant à résoudre les problèmes subsistants liés aux actes de naissance et de mariage de ceux-ci.

À la suite de cette résolution, un point de contact a été établi auprès du SPF Justice en 2019. J'ai mentionné sur le *slide* l'adresse mail à laquelle il peut être joint. Ce point de contact permet aux intéressés d'adresser leur demande individuelle en matière de nationalité et d'état civil. En pratique, les demandes qu'il reçoit concernent surtout des questions liées aux actes de naissance. Il y a eu récemment une réunion à ce sujet entre les associations de métis et le ministre de la Justice. Une solution a été recherchée par le ministre et son administration, en collaboration avec les associations de métis, sur cette question des actes de naissance; je pense que mes collègues du SFP Justice qui interviennent tout à l'heure pourront expliquer cela plus en détail.

La deuxième requête de la résolution demandait au gouvernement fédéral de faire en sorte que les métis belges issus de la colonisation reçoivent toute la collaboration possible des ambassades et des postes diplomatiques belges présents sur place afin de pouvoir identifier leurs parents biologiques.

À ce sujet, le 27 mai 2019, les instructions en ce sens ont été envoyées au poste belge en RDC, au Rwanda et au Burundi. Elles ont été répétées ce 2 février 2022. Et comme je le disais en introduction, notre ambassade a des contacts réguliers avec des associations de métis en RDC.

En ce qui concerne les archives coloniales, la résolution demandait au gouvernement de mettre en place un mécanisme pour faciliter la consultation des archives coloniales en Belgique par les métis issus de la colonisation belge et leurs descendants. À ce sujet, en 2017, avant l'adoption de la résolution, le président du comité de direction du SPF Affaires étrangères avait déjà décidé que les documents rédigés avant le 1^{er} mai 2017 et classifiés par le Service du SPF Affaires étrangères et ses prédécesseurs en droit étaient automatiquement déclassifiés après une période de 40 ans.

Cette décision s'appliquait et s'applique aussi aux archives africaines, donc y compris les documents produits par les services de sécurité et de renseignement coloniaux belges en possession du SPF Affaires étrangères. Ces archives sont en cours de transfert vers les Archives générales du Royaume (AGR).

À la suite de cette déclassification, le nombre de documents qui restent classifiés dans les fonds

d'archives à transférer des Affaires étrangères vers les AGR est très restreint. Il s'agit essentiellement de documents issus de la Sûreté de l'État, de la Défense ou de services étrangers, dont très peu concernent en fait les métis. Pour ces documents restants, les règles légales restent applicables. Ils sont consultables sur la base d'une habilitation de niveau suffisant.

Les archives du SPF Affaires étrangères sont consultées en permanence par les chercheurs du projet métis (à ma droite) et sur lequel je reviendrai au point 7. Le travail de cette équipe du projet de recherche permettra aussi un accès plus aisé aux archives.

Enfin, je voulais mentionner également un guide qui identifie et localise toutes les archives disponibles en Belgique sur la période coloniale qui a été récemment publié par les Archives générales du Royaume (AGR) et le musée de Tervuren. Ce guide des sources est disponible en ligne sur le site de brepolonline.net. Vous pouvez le trouver relativement facilement en allant sur ce site internet. Ce guide s'adresse surtout aux chercheurs, je pense.

La quatrième requête demandait au gouvernement de demander à tous les services qui dépendent de son autorité de vérifier s'ils ont encore en leur possession des archives classifiées ayant trait à la question des métis coloniaux et, le cas échéant, de les déclassifier d'office afin de les rendre disponibles sans préjudice du respect des autres règles de droit notamment celle visant la protection de la vie privée.

Je l'ai expliqué au point précédent, les archives dites africaines ont été déclassifiées et elles sont donc accessibles aux chercheurs. Il y a cependant encore lieu à veiller au respect d'autres législations notamment celle concernant la protection de la vie privée.

La question des difficultés d'accès qui sont encore rencontrées par les associations est discutée lors de réunions qui ont lieu avec elles. Il a été convenu, dans le cadre de ces réunions, que les associations fassent part des obstacles qu'elles rencontrent encore dans l'accès à certains fonds d'archives.

La cinquième requête de la Chambre était de prendre les contacts nécessaires afin que les archives des congrégations religieuses ou des autres associations présentes à Rome soient rendues accessibles afin de permettre aux enfants métis d'avoir accès à leur dossier personnel. Ici aussi, le ministre de l'époque a envoyé le 27 mai 2019 des instructions à notre poste

accrédité auprès du Saint-Siège à Rome en lui demandant de prendre ces contacts.

Comme mentionné au point précédent, s'il y a encore des problèmes d'accès, les associations de métis ont été invitées à faire part des difficultés qu'elles rencontreraient et ce, dans le cadre des réunions ou sous d'autres formes.

Le sixième point, sur lequel les collègues reviendront, concerne la recherche historique. C'est important. Je relis le texte de la résolution à ce sujet. Elle demandait, premièrement, au gouvernement de faire en sorte que le CegeSoma, dans le cadre de ces missions, puisse mener une recherche historique circonstanciée sur le rôle des autorités civiles et des autorités ecclésiastiques dans la façon dont les métis ont été traités à l'époque coloniale au Congo belge et au Ruanda-Urundi, le résultat étant présenté à la Chambre des représentants.

Sa septième requête était que soit répertorié l'ensemble de leurs dossiers personnels et que soient effectuées des corrélations entre eux afin de pouvoir résoudre notamment les problèmes causés par des changements de noms ou une mauvaise orthographe de ceux-ci.

Après l'adoption de la résolution Métis, le groupe de travail qui a été mis en place s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'été et de l'automne 2018. Il a décidé que cette recherche sur la ségrégation des métis à l'époque coloniale se déroulerait en deux phases successives qui, en fait, se chevauchent.

La première phase exécute la requête numéro 7. Elle a débuté le 1^{er} septembre 2019 pour une durée de quatre ans sous la direction conjointe des AGR et du SPF Affaires étrangères, ce dernier en assurant le financement pour un montant de 400 000 euros. Elle vise à recueillir un maximum de données sur les parcours individuels, familiaux et collectifs des métis issus de la colonisation pour leur permettre, s'ils le souhaitent, d'accéder aux dossiers d'archives qui les concernent et ainsi, de reconstituer le puzzle de leurs origines et l'histoire de leur famille.

Cette phase est exécutée par une équipe composée d'une archiviste et d'une collaboratrice scientifique qui passent au crible près de 10 km d'archives africaines. Toutes les données pertinentes sont consignées dans une base de données. Un site internet assure la communication avec le public et les parties prenantes. Il comprend notamment un formulaire de demande d'informations adressé aux métis et à leurs ayants droit qui peuvent ainsi s'adresser à l'équipe.

La deuxième phase du projet consiste en une recherche historique circonstanciée relative au rôle des différentes autorités belges dans le traitement des métis à l'époque coloniale. Les niveaux politique, administratif, judiciaire ainsi que religieux seront examinés. Cette recherche historique permettra de comprendre le schéma de pensée qui a donné lieu aux pratiques de ségrégation. Dans le même temps, les chercheurs examineront la manière dont d'autres puissances coloniales telles que le Royaume-Uni, la France ou les Pays-Bas traitaient les personnes d'ascendance mixte. La recherche doit aboutir à la publication d'une étude globale dont les résultats seront présentés au Parlement fédéral.

Cette deuxième phase est sur le point de commencer. Le 1^{er} décembre 2021, une convention de collaboration a été conclue entre le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement et les Archives de l'État et prévoit que cette recherche sera financée à hauteur de 400 000 euros par les Affaires étrangères, 300 000 euros par la Coopération au développement et 780 000 euros par la Politique scientifique dont relèvent les AGR.

Les Archives générales ont prévu d'engager quatre chercheurs pour mener à bien cette étude également prévue pour une durée de quatre ans.

J'en viens à la requête n° 8 de la résolution, qui demandait au gouvernement de faire en sorte que les directions et personnels qualifiés des organisations, des œuvres d'adoption, des centres de documentation et d'archives, des communes et d'autres ASBL belges qui détiennent des archives sur les enfants métis issus de la colonisation belge et déplacés en Belgique durant la période des indépendances africaines soient incités à livrer à ces derniers toutes les informations relatives à leur dossier personnel.

Les contacts ont surtout eu lieu entre les AGR, en charge du projet de recherche, et les différentes organisations. Je laisse à nouveau les collègues des Archives générales du Royaume détailler les contacts qu'elles ont eus avec ces instances. Comme expliqué précédemment, lors de leurs réunions avec les cabinets, il a été convenu que les associations de métis qui éprouvent encore des difficultés d'accès transmettraient les demandes relatives aux archives qui ne sont pas encore accessibles.

La requête suivante, qui concerne les réparations, demande au gouvernement fédéral d'examiner de quelle manière, par des moyens d'ordre moral et administratif, il peut réparer, d'une part, les

injustices passées infligées aux mères africaines dont les enfants ont été enlevés et, d'autre part, les préjudices occasionnés aux métis issus de la colonisation belge. Ce point est en cours d'exécution, au travers des différentes mesures prises qui constituent les moyens de réparation, que ce soit d'ordre moral – par exemple, la déclaration du premier ministre, que je mentionnais tout à l'heure; le travail de reconstruction historique, collective et identitaire personnelle qui est en cours; l'érection future d'une stèle – ou d'ordre administratif – l'octroi et le recouvrement de la nationalité belge; le règlement de la question des actes de naissance; la facilitation de l'accès aux archives. Cette question continue d'être évoquée au cas par cas des dossiers, que ce soit par le SPF Justice ou par le cabinet Asile et Migration. Ainsi, dans le cadre de la facilitation des contacts entre les métis et leur famille restée en Afrique, les demandes de visa permettant aux membres de la famille de venir faire une visite en Belgique sont examinées individuellement par le cabinet de M. Mahdi.

La dixième requête (point 3 point 9) était que soit prononcée sur la base de la présente résolution une déclaration solennelle et mémorielle au nom de la Belgique et que soit érigée une stèle ou tout autre marque mémorielle physique permettant de perpétuer le souvenir des faits reconnus par la présente résolution. Le 4 avril 2019, le premier ministre Charles Michel a présenté en séance plénière de la Chambre des Représentants des excuses officielles au nom du gouvernement fédéral pour les souffrances et les injustices subies par les personnes d'ascendance mixte nées pendant la période coloniale en Afrique centrale.

Concernant la stèle, les associations de métis partagent l'avis que cela n'est pas le plus urgent et que cela pourrait constituer une sorte de point final lorsque les éléments plus importants de la résolution auront été mis en œuvre. Afin d'alimenter la réflexion du gouvernement, les associations ont été invitées à nous faire parvenir des suggestions en termes de lieu et de contenu et certaines de ces contributions nous sont déjà parvenues.

J'en termine avec le onzième point de la résolution et la collaboration avec les entités fédérées. C'était coordonner ces initiatives en la matière avec celles entreprises par les entités fédérées dans le cadre des compétences qui leurs sont propres. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais cette collaboration existe là où elle est nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution.

Merci pour votre attention.

De voorzitter: Mijnheer de ambassadeur, dank u voor dit overzicht. Het leek ons inderdaad nuttig om daarmee te starten om de rest van de uiteenzettingen daartegenover te kaderen.

Ik geef nu graag het woord aan mevrouw Chiara Candaele en mevrouw Delphine Lauwers, historici en als wetenschappelijk medewerkers verbonden aan het onderzoeksproject Resolutie-Metissen, dat sinds september 2019 loopt bij het Algemeen Rijksarchief.

Delphine Lauwers: Monsieur le président, je tiens à vous remercier, ainsi que tous les membres de cette commission, de nous donner l'occasion de faire, aujourd'hui, un petit tour d'horizon du projet de recherche Résolution-Métis.

Cette audition intervient à un moment charnière puisque le projet a été entamé, il y a près de deux ans et demi et que quatre chercheurs supplémentaires très compétents viennent d'entrer en fonction, ce dont nous nous réjouissons. Nous saisissons donc avec beaucoup d'enthousiasme l'occasion qui nous est donnée de présenter un bref bilan du projet entamé en septembre 2019. C'est aussi, pour nous, une parfaite occasion d'évoquer une série de premiers constats que nous pouvons déjà tirer à ce stade, ainsi que les priorités et objectifs que ces constats nous ont permis d'établir pour ces quatre prochaines années de recherche. Nous terminerons notre intervention en évoquant quelques défis majeurs qui se dressent encore sur notre route et pour lesquels une intervention ou un soutien politique serait de nature à nous aider.

M. l'ambassadeur a très bien présenté le projet Résolution-Métis et la genèse de celui-ci. Je n'y reviendrai donc pas dans le détail. Mais je souhaite quand même souligner que ce projet doit uniquement son existence au long combat qui a été mené par les métis en vue d'obtenir une reconnaissance des torts qu'ils ont subis. Nous nous réjouissons d'ailleurs que plusieurs représentants des associations de métis prennent la parole aujourd'hui. Ils parleront de ces combats qui leur appartiennent bien mieux que nous pourrions le faire.

En tout cas, c'est à ces combats que nous devons l'existence du projet qui nous occupe. Il a été lancé dans le sillage de l'adoption de la résolution Métis qui, comme l'a très bien exprimé M. l'ambassadeur, comporte onze vœux qui sont adressés au gouvernement.

C'est pour répondre plus précisément aux vœux n^{os} 6 et 7 de la résolution que les Archives de l'État ont été chargées de mener un vaste projet

de recherche qui a été scindé en deux phases prévues chacune pour quatre ans. Ces deux phases sont à la fois complémentaires et interdépendantes. Ensemble, elles doivent permettre d'apporter des réponses aux demandes des métis dont beaucoup souffrent encore actuellement des conséquences de la politique mise en place par les autorités coloniales, mais elles doivent aussi, bien sûr, apporter une connaissance fine et approfondie de leur histoire collective.

La première phase a débuté en septembre 2019. Elle est de nature heuristique s'agissant d'explorer et de répertorier toutes les archives permettant de documenter les parcours des métis et, dans la mesure du possible, de reconstituer des liens familiaux entre eux, notamment de filiation et de fratrie. Cela doit nous permettre d'aider notamment les métis et leurs proches qui sont à la recherche de leurs origines.

La deuxième phase, qui a commencé le 1^{er} février, répond à l'article 6 de la résolution: il s'agit bien d'une étude historique globale dont ma collègue Chiara Candaele vous parlera plus en détail.

Je vous ferai un bref bilan du travail accompli durant ces deux années et demie de recherche. Nous avons conçu une base de données relationnelles complexe. Cet outil a été conçu sur mesure et nous permet de répondre aux besoins des phases 1 et 2, sans entrer dans les détails techniques de cet outil.

Nous avons déjà réalisé un travail d'exploration archivistique à travers des kilomètres d'archives conservées dans différentes institutions dans des états de classement, conservation et accessibilité très divers. Nous avons brassé de nombreux instruments de recherche en vue d'identifier les documents permettant de reconstituer les parcours individuels des métis, mais aussi leurs histoires collectives.

Pour ne citer qu'un petit exemple, parmi les archives africaines en cours de transfert, nous avons identifié plus de 2 000 dossiers susceptibles de nous aider à documenter ces histoires individuelles et collectives. Leur dépouillement systématique a été entamé et doit être poursuivi pendant les années à venir.

En outre, nous assurons le suivi de 80 demandes individuelles de recherche des origines. Je précise que ces demandes sont complexes demandant d'effectuer des vérifications parmi de nombreux fonds, mais parfois de suivre des pistes ciblées en fonction des informations connues par le demandeur. Nous avons peu à peu mis en place

un système permettant d'optimiser le suivi de ces demandes et nous ambitionnons de l'améliorer encore grâce au renforcement récent de l'équipe.

Nous avons également mis en place une structure d'encadrement de ce projet, qui permet d'amorcer une approche participative. L'équipe du projet se réunit ainsi régulièrement avec un comité d'accompagnement, qui regroupe de nombreux représentants des associations de métis, afin d'échanger au sujet de la recherche. C'est une approche que nous souhaitons également renforcer à l'avenir.

Enfin, l'équipe a pris des mesures en vue de partager les connaissances accumulées avec les personnes concernées tout d'abord, mais aussi avec le grand public, sans attendre la finalisation de l'entièreté des travaux. Nous pensons notamment au site web du projet, à l'exposition virtuelle que nous avons mise en ligne en octobre dernier, à des publications, à des présentations, et à une série d'initiatives sur lesquelles ma collègue reviendra dans quelques instants.

Le renforcement de l'équipe doit nous permettre de multiplier ces initiatives, et donc de renforcer également l'approche participative du projet. À l'heure actuelle, l'exploration des archives et des sources publiées nous permet de tirer des constats intermédiaires, sur base desquels nous pouvons définir les grandes orientations de la recherche pour les années à venir.

Un des premiers constats qui s'imposent à la lecture des archives, c'est que les pratiques de discrimination, de séparation et de déplacement des métis s'inscrivent dans une longue durée. Nous constatons en effet que les métis sont très rapidement envisagés comme un problème, dans un contexte colonial racialisé et binaire. La question du sort qui devrait leur être réservé s'est donc aussi posée très tôt.

Les pratiques de déplacement intracontinental, mais surtout intercontinental, des métis prennent une dimension collective et massive à l'époque des indépendances, mais elles reposent sur des pratiques préexistantes. Dès le début du XX^e siècle, on trouve de nombreuses traces textuelles ou visuelles qui attestent du fait que des métis sont enlevés à leur famille maternelle africaine, déplacés à l'intérieur même des territoires colonisés et placés dans des institutions religieuses.

Les déplacements intercontinentaux avaient déjà lieu également, bien que de manière plus sporadique et individuelle.

La citation que nous avons reprise ici provient d'un métis résidant à Anvers et qui, âgé de 20 ans en 1927, s'adresse au ministre des Colonies au sujet des problèmes administratifs et identitaires dont il souffre. Les propos tenus par ce jeune homme résonnent de manière troublante avec ceux que tiennent près de 100 ans plus tard de nombreux métis, aujourd'hui encore.

Par ailleurs, il apparaît que les pratiques de déplacement ne s'arrêtent pas avec les indépendances, mais perdurent sous différentes formes jusque dans les années 1980. Il est donc indispensable d'envisager cette question dans sa globalité, avec des cadres géographiques et chronologiques étendus. Ma collègue y reviendra.

Un autre constat qui s'impose lorsqu'on traite ces archives, c'est la multiplicité des acteurs, qu'ils soient religieux ou civils, en Europe ou en Afrique, qui sont impliqués directement dans la mise en oeuvre des pratiques de discrimination des métis. Ce grand nombre d'acteurs se répercute bien sûr sur la recherche et rend parfois très compliquée la reconstitution des parcours individuels des métis, chacun de ces parcours étant aussi complexe qu'unique.

À la fois cause et conséquence de ce grand nombre d'acteurs impliqués, nous constatons qu'un flou et un arbitraire administratif flagrant ont entouré ces pratiques de même que le statut des métis, et ce tout au long de la période coloniale. Ce flou a même persisté bien après les indépendances. Les archives regorgent d'exemples qui en attestent. Des juristes du ministère des Colonies se demandent quel est le statut des enfants qu'on envisage de déplacer ou qu'on a déjà déplacés vers la Belgique, ou quelle est la base légale de ces déplacements. Des notions en apparence évidentes telles que celle d'abandon, de reconnaissance, d'adoption, de paternité, de maternité ou de consentement revêtent ici une élasticité surprenante. De nombreux acteurs se plaignent déjà à l'époque que les campagnes de recensement des métis ne donnent que des résultats incomplets et partiels. Les officiers de l'état civil eux-mêmes constatent l'irrégularité de l'inscription des métis dans les registres. On pourrait multiplier ces exemples à l'infini.

En conclusion, nous constatons que d'un territoire à l'autre, d'une période à l'autre, et même parfois d'un administrateur à l'autre, la manière dont les métis sont enregistrés et traités peut varier grandement. Les traces laissées dans les archives en sont bien évidemment impactées.

Cela nous mène à un dernier constat, lourd de conséquences, que nous avons pris l'habitude de

qualifier d'inégalité documentaire. Il est en effet malheureusement évident que l'histoire de certains métis restera cruellement sous-documentée, voire non documentée. Et ce pour la simple raison qu'un individu est passé par des institutions n'ayant pas produit ou pas conservé d'archives ou parce que l'administration ne l'a pas correctement enregistré, ou encore parce que les archives produites à son sujet en Afrique ne nous sont pas parvenues. Je vais donner un exemple concret.

Nous avons reçu une demande d'une dame métis née au Ruanda-Urundi en 1952. À l'âge de deux ans, elle est envoyée par son père, membre de l'administration coloniale, dans une institution protestante située au Kivu, donc dans l'actuelle République démocratique du Congo. Elle transite ensuite par l'Ouganda, avant d'atterrir en Belgique en 1960 où elle est placée dans un orphelinat protestant durant un an. Ensuite, âgée de huit ans, elle est envoyée aux États-Unis pour adoption par une famille protestante. Son calvaire et sa recherche désespérée pour retrouver des informations sur sa mère continuent depuis. Nous trouvons malheureusement très peu de traces de cette dame dans les archives, alors que nous trouvons plusieurs dossiers individuels constitués au nom de son frère, qui a été sciemment envoyé dans d'autres circuits et a été pris en charge par des institutions mieux documentées. Cela montre la diversité des parcours des métis, mais aussi la grande inégalité qui peut exister en matière d'archives à leur sujet.

Nous estimons que ces inégalités ne peuvent pas être prolongées par des injustices administratives. Du reste, nous nous réjouissons d'apprendre qu'une solution a été trouvée très récemment pour les actes de naissance – un problème qui est resté crucial et sans solution jusqu'à ce jour. Nous sommes très impatients d'en entendre davantage à ce sujet. Il est évident que nous ne pouvons pas trouver d'informations là où elles n'existent pas, que ce soit parce qu'elles n'ont pas été produites, ni conservées, ou encore parce qu'elles ne sont pas accessibles ou non identifiées. En revanche, tout doit être mis en oeuvre afin d'identifier les informations existantes et de tâcher de faire toute la lumière sur les zones d'ombre qui subsistent. Ce n'est qu'en rassemblant un maximum de pièces de ce puzzle complexe que nous pouvons espérer parvenir à une vision un tant soit peu juste et réaliste de cette histoire douloureuse. Cela passera notamment par la diversification des sources envisagées et par une récolte des témoignages auprès des métis eux-mêmes.

Je cède à présent la parole à ma collègue Chiara Candaele, pour évoquer les priorités que nous avons établies pour les prochaines années

sur la base des connaissances acquises depuis septembre 2019.

Chiara Candaele: Mijnheer de voorzitter, geachte commissieleden, geachte aanwezigen, eerst en vooral dank ik u voor de uitnodiging om u hier vandaag te woord te staan.

Mijn collega schetste zonet de krijtlijnen van de onderzoeksopdracht die ons sinds september 2019 werd toevertrouwd, en de voorlopige bevindingen die reeds uit onze werkzaamheden zijn voortgevloeid.

De eerste bevindingen stellen ons ook in staat om de nog te leveren onderzoeksinspanningen zo goed mogelijk af te stemmen op de zowel wetenschappelijke als maatschappelijke noden waaraan het onderzoek tegemoet tracht te komen.

Voor de finalisering van fase 1 zet het team maximaal in op het identificeren en het met elkaar in verband brengen van individuele dossiers van metissen, die wij in diverse private en publieke archiefbestanden weten te lokaliseren. Zoals mijn collega daarnet aanhaalde, kunnen wij geen dossiers identificeren die verloren zijn gegaan of misschien wel nooit werden geproduceerd. Het team stelt echter alles in het werk om de dossiers die wij wel weten te identificeren, in een relationele databank te integreren en om, zoals artikel 7 van de resolutie bepaalt, onderlinge verbanden te leggen, teneinde met name de problemen op te lossen die te wijten zijn aan naamsveranderingen of foutieve spelling van namen.

Bovendien werkt het Algemeen Rijksarchief ook aan de ontsluiting en het toegankelijker maken van de archieven onder zijn hoede die de geschiedenis van de metissen documenteren. Zo redigeert het team een inventaris van de privéarchieven van de Association pour la protection/promotion des Mulâtres, een emblematisch archiefbestand waarin wij naast meer dan duizend individuele dossiers ook heel wat waardevolle stukken terugvinden die onze kennis over de geschiedenis en het verloop van verplaatsingen aanzienlijk verrijken.

Archivarissen zijn niet verantwoordelijk voor de inhoud van de documenten die zij bewaren. Zij zijn dat echter wel voor de mate waarin zij een licht werpen op de processen die hebben geleid tot hun totstandkoming en de actuele ontsluiting waarmee zij de toegang tot de archieven verlenen. Vanuit die overtuiging werkt het team aan een zoekwijzer voor metissen en nakomelingen die op zoek zijn naar archiefdocumenten die hun persoonlijke geschiedenis reconstrueren.

Met die zoekwijzer willen we belanghebbenden

wijzen op belangrijke en recent aangeboorde collecties en raadplegingsmodaliteiten, willen we hen zo transparant mogelijk informeren over wat er wel en niet werd bewaard, enkele leessleutels aanreiken om de documenten te interpreteren en hen een overzicht bieden van de adressen waar ze ondersteuning bij hun zoektocht kunnen vinden. Het is enkel door die kennis voor iedereen toegankelijk te maken dat archivariissen kunnen evolueren van poortwachters naar brugfiguren in de maatschappelijke verwerking van die pijnlijke geschiedenis.

Sinds 1 februari van dit jaar ging ook de tweede fase van het onderzoeksproject van start. De tweede fase, die gevolg geeft aan artikel 6 van de resolutie en eveneens gepland is voor vier jaar, zal zich toespitsen op een uitvoerig historisch onderzoek naar de rol van de civiele en religieuze overheden in de behandeling van de metissen tijdens de Belgische kolonisatie in Centraal-Afrika. De resultaten van dat onderzoek zullen in overeenstemming met de wensen van de resolutie leiden tot de publicatie van een tweetalige studie, die aan de Kamer van volksvertegenwoordigers zal worden voorgelegd.

De geschiedenis van de metissen vormt een pijnlijke, maar ondertussen niet langer compleet onverkende bladzijde van ons gedeelde koloniale verleden. Sinds enkele decennia voeren diverse historici en antropologen, vaak onder impuls en met medewerking van belangengroepen van metissen, onderzoek naar de positie en de behandeling van metissen in de Belgische koloniale samenleving. Onderzoekers als mevrouw Heynssens, mevrouw Ceuppens, mevrouw Jeurissen en Assumani Budagawa wisten hierbij niet alleen empirisch bewijs te leveren van de gedwongen verplaatsingen die metissen zowel in als buiten Afrika ondergingen, maar ze wisten hierbij ook trefzeker de betrokkenheid van overheidsactoren aan te tonen. Het team dat bij fase twee betrokken is, gebruikt die studies als stapstenen om de kennis over de betrokkenheid te verfijnen, licht te werpen op de juridische en ideologische kaders die de gedwongen verplaatsingen legitimeerden en in de praktijk vorm hebben gegeven.

Daarvoor hanteert het onderzoek een breed chronologisch en geografisch kader.

Zoals mijn collega daarnet reeds aangaf, beperken verplaatsingen van gemengde kinderen en jongeren zich allerminst tot het onafhankelijkheidsconflict. Het team constateert dat sinds het prille begin van de Belgische koloniale aanwezigheid in Centraal-Afrika tot diep in de postkoloniale periode kinderen van gemengde

afkomst van hun ouders werden gescheiden en honderden, soms wel duizenden kilometers van hun geboortestreek werden geplaatst. U ziet hier een tijdschriftartikel uit de jaren 1970, waarin enkele metiskinderen uit het dan reeds onafhankelijke Rwanda door een Belgisch bureau ter adoptie worden aangeboden. Het team neemt bovendien niet alleen de overzeese verplaatsingen van de metissen maar ook hun verplaatsingen en gedwongen scheidingen in Afrika, die voorafgingen aan hun verplaatsing naar België of een ander land in het globale noorden, onder de loep.

Een centrale ambitie van het onderzoek is eveneens om de gerichte discriminatie van metissen te situeren en te begrijpen als een onderdeel van het bredere koloniale systeem, dat het leven in zowel de kolonie als de metropool vormgaf. Het team wil daarom een gedegen studie uitvoeren naar de toenmalige juridische en ideologische kaders rond interracial relaties, rond afstamming, voogdij en nationaliteit en naar de wijze waarop die de behandeling en sociale positie van metissen hebben beïnvloed.

Wij wensen bovendien de wettelijke fundamenten waarop de gerichte segregatie van metissen berustte, te confronteren met de feitelijke praktijken, zoals wij die in de historische bronnen aantreffen. Voorts zullen de resultaten die uit de relationele databank van de eerste fase vloeien, ook het onderzoek van de tweede fase verrijken.

In het bijzonder wensen wij in te zetten op het in kaart brengen van de zowel individuele als collectieve geografische en institutionele parcours die de metissen hebben afgelegd. Wij voorzien daarnaast ook in een netwerkanalyse van de civiele en religieuze protagonisten die de verplaatsingen van de metissen in de praktijk organiseerden, waarbij wij zowel hun ideeën als hun daden onder de loep zullen nemen.

De geschiedenis van de metissen is allerminst een Belgisch unicum. Het zogenaamde metissenvraagstuk hield meerdere koloniale imperia in de ban. Verschillende groepen gemengde kinderen waren tijdens de koloniale en postkoloniale periode het doelwit van gerichte segregatiepraktijken.

Het team wil de Belgische casus daarom inbedden in de bestaande literatuur over de omgang met het gemengde kind in andere Europese koloniale rijken om zo een beter zicht te krijgen op eventuele Belgische specificiteiten. Daarnaast zal het team ook kennisnemen van de onderzoeken naar de gerichte segregatie van kinderen uit oorspronkelijke bevolkingsgroepen van Canada en Australië en van buitenlandse onderzoeken naar gelijkaardige gedwongen verplaatsingen, met

name van de aanbevelingen en maatregelen rond herstel en verzoening die uit die onderzoeken zijn gevloeid.

Ten slotte zal de tweede fase ook een luik mondelinge geschiedenis omvatten. Het team wil getuigenissen inzamelen van metissen en hun familieleden evenals van nog levende actoren die bij de organisatie van de verplaatsingen betrokken waren. Die mondelinge bronnen creëren een grote wetenschappelijke meerwaarde, omdat zij ons stemmen en perspectieven aanreiken die in de door de koloniale autoriteiten opgestelde bronnen niet of nauwelijks aan bod komen. Daarnaast is er, wegens de hoge leeftijd van vele getuigen, ook een maatschappelijke urgentie om hun verhalen te registreren en voor toekomstige generaties te bewaren, nu het nog kan. Het team zal daarom nog dit jaar een eerste ontmoetingsdag organiseren, waar belanghebbenden hun expertise met het onderzoeksteam kunnen uitwisselen, waar zij zich kunnen opgeven voor de getuigenisinzameling en eventueel ook documenten en foto's uit hun persoonlijke archieven kunnen laten digitaliseren.

Ik geef nu graag opnieuw het woord aan doctor Lauwers voor een overzicht van de prangendste knelpunten die het vervullen van onze onderzoeksopdracht belemmeren.

Delphine Lauwers: Je vais conclure brièvement.

Je voudrais souligner le fait que, depuis le début de ce projet, un long chemin a été parcouru. Nous avons déjà relevé de nombreux défis et il est indéniable qu'un gros travail nous attend encore. On ne peut pas anticiper tous les défis mais il en est deux sur lesquels nous aimerions attirer votre attention et pour lesquels un soutien ou une intervention politique serait vraiment de nature à favoriser l'avancement de cette recherche très importante.

Le premier obstacle est posé par la législation sur la protection des données à caractère personnel. M. l'ambassadeur l'a mentionné dans son introduction. Il faut savoir que le droit existant et en particulier le RGPD tel qu'appliqué actuellement nous empêchent de remplir certaines des missions qui nous sont pourtant confiées par la résolution. C'est particulièrement le cas pour le traitement des demandes de recherche des origines et pour la reconstitution de liens de fratrie. Comment obtenir l'autorisation de consulter le dossier d'un frère présumé ou d'une sœur présumée dont vous ne connaissez pas l'existence et dont on ne peut pas vous révéler l'identité? Voilà le genre de questions et de cas face auxquels nous nous retrouvons confrontés de manière récurrente.

Une révision de la loi du 30 juillet 2018 est prévue ou est en cours. Je ne sais pas exactement où cela en est dans le processus. Nous sommes convaincus que c'est l'occasion d'introduire une dérogation au RGPD, prévue notamment dans son considérant 158. C'est une dérogation pour recherche à caractère humanitaire qui nous permettrait de mieux remplir cette mission de reconstitution des familles et de pouvoir communiquer des informations cruciales aux personnes concernées. Nous espérons donc que cette occasion sera saisie d'introduire en droit belge cette dérogation spécifique prévue par le RGPD.

L'autre point pour lequel un appui politique pourrait être bienvenu est soulevé par le fait que nous devons nous référer à une quantité non négligeable d'archives qui se trouvent parfois auprès d'administrations. On pense notamment aux dossiers individuels de la police des étrangers qui, pour ceux constitués à partir de 1960, sont encore conservés auprès du SPF Intérieur ou aux dossiers individuels de l'OSSOM (Office de sécurité sociale d'Outre-Mer), par exemple. Il y a aussi toutes les archives qui se trouvent auprès d'œuvres, d'associations, de congrégations religieuses qui ont joué un rôle majeur dans la mise en œuvre des pratiques de déplacement des métis.

Mais, en tant qu'institutions privées, elles n'ont aucune obligation légale de conserver ou de rendre accessibles ces archives. Il serait donc très utile pour l'équipe de bénéficier d'un soutien clair de la part du politique afin de bénéficier d'un accès facilité à ces collections.

Encore une fois, ce n'est qu'en mettant en regard une multitude de sources diverses que pouvons espérer approcher d'une image un tant soit peu complète et juste de cette réalité complexe.

Merci à tous pour votre attention.

De **voorzitter**: Ik geef nu graag het woord aan een aantal vertegenwoordigers van de vzw Metis van België, mevrouw Jacqui Goegebeur, de heer Olivier Lendo en mevrouw Claudine Jadot. Mevrouw Jadot is digitaal met ons verbonden.

Jacqui Goegebeur: Mijnheer de voorzitter, geachte volksvertegenwoordigers, het was 2008 en ik beseftte dat ik bijna 50 jaar geleden in België was aangekomen. Ik beseftte ook steeds duidelijker dat er meer dan 50 jaar geleden iets met mij is gebeurd wat ik maar niet kon bevatten.

Mijn vader was van Ronse, mijn moeder van de streek van het meer van Muhazi. Mijn broer kende ik niet, hij was nooit in België aangekomen. Mijn

zus zag ik in mijn jeugd vier keer heel kort. Dat was het. De verhalen die ik wel hoorde over mij gingen over plaatselijke zwarte vrouwen en seksbeluste witte kolonisten, over onkundige moeders, eigen aan hun kleur, en onkundige vaders, eigen aan hun gender.

Wat dit wel zo? Was dit mijn tragiek? Zelf kon ik geen verhaal vormen over mijzelf, mijn familie in Rwanda, mijn pleeggezin in Blankenberge en mijn jongvolwassen zijn in Gent. Zoals dat weleens gebeurt, vielen op een onverwacht moment zaken samen, met een uitnodiging van het CegeSoma voor een voorstelling van een historisch onderzoek over de kolonisatie, met als ondertitel "De rol van vrouwen gedurende de kolonisatie". Daarvoor nam ik een dag verlof.

De dag zelf was ik in het begin nieuwsgierig en op het einde verbijsterd. Drie zaken hadden mij toen in vertwijfeling gestort, of men kan het ook woede noemen.

Een journalist van de VRT bracht er verslag uit over het opgroeien in de kolonie. Hij had het over de vrijheid van leven aldaar, over de grootsheid van de natuur, de open gezinsstructuur en de vrije seksuele opvoeding, maar, zei hij, nooit met de meisjes uit de zwarte gemeenschap.

Een tweede interventie kwam van de toenmalige minister van Buitenlandse Zaken die met fierheid sprak over de expertise van het Afrikamuseum, waar men vanuit de hele wereld naartoe komt omdat enkel daar dé kennis over Congo is. Hoe dat kon, werd niet gezegd.

Een derde was het onderwerp zelf. Het onderzoek ging inderdaad over vrouwen tijdens de kolonisatie, over de witte vrouwen en in de marge over onze moeders, *les ménagères*. Daar hield de studie op.

Ik schreef de minister van Buitenlandse Zaken met het verzoek het vermaarde Afrika-archief open te stellen voor ons en voor wetenschappelijk onderzoek. Daar konden we misschien informatie vinden over ons, ons gezin, onze familie. In het antwoord van het kabinet had men het over gegevensbescherming van de anderen. Dus neen, inzage of onderzoek zat er niet in.

Ik schreef de Gentse adoptievereniging met de vraag om informatie over mij. Ik kreeg een grijze fiche over mij, bestemd voor de potentiële adoptieouders: ze kan goed zingen en ze is een beetje koppig. Meer informatie zou er niet zijn.

Ik schreef Markant aan, de opvolger van de christelijke middenstand- en boerenvrouwen, met

de vraag om mijn gegevens te kunnen inzien. Zij hadden onze opvang hier in België verzorgd. De telefonische uitleg was kort: "Mevrouw, ik ben zelf moeder van twee geadopteerde kinderen, ik zou nooit willen dat zij op een dag op zoek willen gaan naar hun echte ouders."

De mail die ik schreef naar de raad van bestuur had maar één gevolg, het archief van Markant verhuisde naar KADOC in Leuven. Ik schreef naar KADOC. Het antwoord was dat deze archieven van Markant niet voor onderzoek openstaan. Ik kreeg een kopie van dezelfde grijze fiche.

Ik schreef een brief naar professoren-historici van Leuven, Brussel en Gent voor ondersteuning bij een onderzoek. Ik kreeg steunbetuigende brieven, maar geen ondersteuning.

Een brief naar de toenmalige directeur van het CegeSoma, Rudi Van Doorslaer, overtuigde hem dat ook voor ons de toegang tot de kennis over ons verleden essentieel is. Hij zocht fondsen voor onderzoek.

Ondertussen was er een niet-geclassificeerd archief gevonden, achtergelaten in een belangrijk museum. Sarah Heynssens kon beginnen met een onderzoek en ontdekte namen van moeders, van broers die niet van elkaars bestaan wisten. Ook bracht ze methodes in kaart om jonge moeders hun kind te laten afgeven.

Ondertussen leerden wij om onze privacyrechten beter te beargumenteren. Het is ook een recht om te weten wat anderen weten over ons, al die metissen, al die kinderen van de Belgische kolonisatie. Wij richtten ons op het verkrijgen van een gedegen studie over ons. Wij kregen ook enorme ondersteuning vanuit de socioculturele wereld, onder andere in Gent met de Gentse Feesten, waar metis zijn het onderwerp was van 2010. Gent had daarvoor het verhaal van *los niños de la guerra* gebracht, over kinderen gevucht voor de Spaanse burgeroorlog. Nu gaf Gent ons de kans om het te hebben over de schending van kinderrechten, georganiseerd door een Belgisch bestuur in samenwerking met een religieuze organisatie.

Later gingen er echter ook subsidies naar het Museum Dr. Guislain, het museum over de psychiatrie, en het Afrikamuseum, met zijn opgezette dieren en menselijke zoölogie. Daar kregen wij ook vitrines. Het is een bijzonder merkwaardige keuze om daar een tentoonstelling te maken over ons. Uiteindelijk werd de kennis over ons verleden meer beschikbaar.

Wij konden de smeebedes van onze moeders

lezen in onze dossiers, daar waar ons was verteld dat wij waren gedumpte, omdat dit iets was dat zwarte negerinnen nu eenmaal doen. Waar wij dachten verpauperd te zijn achtergebleven konden wij nu lezen hoe onze erfenis als sneeuw voor de zon verdween, huizen uit het testament vielen, verzekeringen voor studies niet werden uitbetaald, kindergeld en wezengeld bij de pleegouders terechtwamen, terwijl wij ondertussen middelen zochten om te studeren of een poging deden om werk te vinden.

Mijn dochters kennen ondertussen mijn verhaal. Via boeken en artikels wordt hen deze informatie doorgegeven op een natuurlijkere en indirecte manier, wanneer zijzelf eraan toe zijn. Dat is immers de methode die gebruikt wordt om de familiegeheimen, die nooit werden verteld, en kennis toch te laten horen.

Ik ben Jacqueline Goegebeur. Ik ben geboren in Kigali, waar wij aan een plein woonden. Pascal Goegebeur is mijn broer. Frédérique Goegebeur is mijn zus. Mijn vader is Grégoire Goegebeur, aannemer in Rwanda. Mijn moeder is (...) en had een naaiatelier. Na de begrafenis van mijn vader, nadat mijn broer Pascal reeds door de zogenaamde vrienden van mijn vader was meegevoerd, verborg mijn moeder zich samen met ons aan het meer. Bij een derde poging had de gendarmerie de opdracht om ons desnoods met geweld mee te nemen. In de combi zat mijn moeder onbeweeglijk, koud, versteend. Zo herinnerde mijn zus zich haar. Ze dacht dat haar moeder een kille vrouw was. Zonder een laatste blik van liefde had zij ons achtergelaten in een instelling. Ik nader ondertussen mijn zeventigste verjaardag.

De opvolging van de resolutie en het engagement van de regering-Michel en het regeerakkoord-De Croo worden gecoördineerd door Buitenlandse Zaken. Er was de lange regeringsvorming. Er was de coronalockdown. Er waren ook zaken die niet functioneerden.

Het ziet er nu, drie jaar na de resolutie, naar uit dat het mogelijks toch tot oplossingen kan komen. Ten eerste, is er belangrijke voortgang geboekt met de ontsluiting van de archieven van de kolonisering in het algemeen en voor de concrete zaken van de metissen in het bijzonder. Het onderzoek dat initieel door CegeSoma werd opgestart, heeft geleid tot een eerste studie van mevrouw Heynssens, die ook feitenmateriaal aangereikt heeft waarop de resolutie zich kon baseren.

In 2019 ging het eerste luik van een groot onderzoek van start, onder de hoede van een team

dat uitermate kundig en betrokken is. Ik sta er daarom op om hen te bedanken voor hun inzet. De grootte van het archief, de perfide methodes om zaken af te schermen voor onderzoek en de staat van het archief vormen echter een mismatch tegenover de werkkraft van zes personen. Velen van ons zullen nog jaren moeten wachten op een antwoord of op bewijzen die verborgen blijven door willekeurige classificaties. Mogelijk zijn de bewijzen al vernietigd.

Mijn broer is Belg en erkend door zijn vader. Er is ook een geboorteakte. Hij vertelde hoe hij zijn kindertijd doorbracht als boy in Burundi en hoe hij in zijn jeugd was tewerkgesteld in een heropvoedingsfabriek op het platteland in Denemarken, waar hij jaren aan een stuk kippen mochten plukken. Op achttien jaar vluchtte hij naar Amerika en daar leefde hij meer dan vijftig jaar zonder papieren. Toen hij ongeveer twee jaar geleden de diplomatieke posten in Denemarken en Canada aanschreef met het verzoek om zijn geboortebewijs, bedankten ze hem heel vriendelijk voor zijn zeer boeiende verhaal. Tot hun spijt vonden ze echter geen enkel spoor van hem in België.

In mijn dossier vond ik wel een exemplaar van zijn geboorteakte. Hij is nu Amerikaans staatsburger.

Wat de geboorteakte en de identiteit betreft, is recentelijk de belangrijke beslissing genomen om de metissen die een geboorteakte ontbeerden of wier identiteit werd gemaskeerd door het geven van valse identiteiten een volwaardige akte, en dus identiteit, te geven.

Na een onderzoek door de FOD Binnenlandse Zaken werd vastgesteld dat toch nog een veelheid van problemen rees en dat er naar een globale oplossing gezocht moest worden. De minister van Justitie heeft deze problematiek ter harte genomen en een oplossing uitgewerkt met het College van procureurs-generaal, waardoor het mogelijk wordt om binnen de bestaande wetgeving een authentieke geboorteakte of een verbeterde akte te bekomen. De rondzendbrief van het College van procureurs-generaal wordt nu uitgewerkt, heb ik begrepen. Op basis van de principiële beslissing van donderdag 10 februari 2022 zal minister Van Quickenborne door actief optreden dit onrecht herstellen dat eerder door de Belgische administratie werd veroorzaakt.

Voor ons is ook een visum veelal de voorwaarde om elkaar te ontmoeten en de familie opnieuw op te bouwen, met moeders, kinderen, zussen, broers en vaders.

Het Belgische koloniale systeem was wreedaardig

voor het verkrijgen van de nationaliteit voor de meeste metissen. Het verplichtte hen staatloos in het leven te staan. Hetzelfde systeem vernietigde tevens alle familieverbanden.

Recentelijk meenden wij dat er een doorbraak was in de preciaire situatie van de metissen en dat er een principiële beslissing genomen was door de staatssecretaris voor Asiel en Migratie, Sammy Mahdi. Wij meenden dat een humanitair visum een mogelijke oplossing was. Maar ik verneem nu dat dit niet zo zal zijn.

Voor twee dossiers meenden wij dat er geopteerd zou worden voor humanitaire visa, maar dat is niet zo. Wij weten niet of wij de volgende dossiers nog zullen indienen of wat wij moeten doen.

Le **président**: Mme Jadot, vous avez la parole.

Claudine Jadot: Merci de me donner l'opportunité d'un peu expliquer les choses...

(...): Monsieur le président, je pense que les services de la traduction n'entendent rien.

Le **président**: Madame Jadot, pouvez-vous mettre un casque? Le son n'est pas idéal.

Claudine Jadot: Je n'ai pas de casque. Je n'ai pas d'autre solution. Quelqu'un d'autre va devoir lire mes textes.

Le **président**: Des écouteurs ou un casque? Non, cela ne va pas aller comme cela. Y a-t-il une présentation?

Claudine Jadot: Je vais alors demander à Mme Goegebeur de lire les textes, si elle est d'accord.

Le **président**: J'entends qu'il y a une présentation.

Je propose que nous avancions et que nous montrions quand même la présentation. Mais le son n'est pas idéal, madame Jadot. Je crains que nous n'aurons pas de traduction pour les membres de la commission.

Claudine Jadot: Ce que je suggère, c'est que Mme Goegebeur, si elle d'accord, lise le texte du PowerPoint.

Le **président**: Oui, cela sera mieux, en effet.

Olivier Lendo: Monsieur le président, mesdames et messieurs membres de la commission, je lis le texte de Mme Jadot.

L'histoire des métis de la colonisation est

complexe, mais commence à être mieux connue et racontée par le simple fait que les métis eux-mêmes prennent la parole pour faire, enfin, bouger les choses.

J'ai choisi d'attirer l'attention sur les métis congolais et particulièrement sur ceux restés au pays, comme Christine, née en 1955 et qui, comme beaucoup, aspire à être reconnue par son père belge. Sa maman lui a raconté que le papa désirait l'emmener en Belgique près de sa sœur et de son frère vivant chez les grands-parents. Devant son refus, le père a renoncé. Alors qu'elle a douze ou treize ans, la maman décède.

Elle fouille un petit coffret que sa maman semblait garder précieusement et y découvre des photos de son frère et de sa sœur, ainsi que d'autres membres de sa famille belge. Elle y trouve également un extrait de baptême de son frère. Elle aussi portait le nom de famille de son père avant l'arrivée de Mobutu. Christine retourne alors au village, chez ses grands-parents. Elle éprouvera toujours de la rancœur pour ce père qui l'a abandonnée et, jusqu'à ce jour encore, se demande ce qu'elle fait seule au Congo.

Les années passent. En 2009, elle reçoit une visite qui va bouleverser les choses. Sa sœur de Belgique prend contact et l'émotion est immense. Pour l'une, c'est l'aboutissement d'une vie de questionnements, puisqu'elle connaissait l'existence de sa fratrie en Belgique. Pour les deux autres, c'est l'étonnement, l'incompréhension.

Fin 2010, retrouvailles à Kinshasa. C'est un moment inoubliable qui, en quelques secondes, met un terme aux doutes et aux appréhensions qui les habitaient. Christine a trois filles et quatre petits-enfants. Elle vit chez sa fille aînée. De retour en Belgique, le frère et la sœur entreprennent les démarches pour lui obtenir un visa. Mais les tentatives échouent.

Christine va alors vivre douze années pendant lesquelles vont alterner espoirs et déceptions. Elle finira même par demander qu'ils arrêtent les démarches. Mais la persévérance semble porter ses fruits puisque, finalement, elle aperçoit une petite lumière au bout du tunnel: la possibilité d'obtenir un visa après deux essais infructueux.

S'il n'existe pas deux histoires identiques, les demandes sont, elles, souvent les mêmes. Ils veulent que la Belgique reconnaisse leurs droits à connaître la vérité et à la construction de leur arbre généalogique, leur histoire, pour eux, mais aussi pour leurs descendants. Ils ne demandent pas l'aumône.

Au Congo, les enfants d'un père étranger avaient un statut légal différent selon qu'ils avaient ou non été reconnus par leur géniteur étranger. Ceux reconnus par leur père obtenaient la nationalité belge. Les autres, à savoir la majorité, pas. Ceux dont le père était légalement inconnu recevaient la nationalité congolaise. Les autres devenaient apatrides. Malheureusement, certains ont si peu d'informations concernant leur père que la tâche semble impossible. Et lorsque ces enfants métis devenus adultes viendront pour demander des informations sur leur parent belge, un non catégorique leur sera opposé par les ambassades et les consulats. Pourtant, un arrêté qui existait depuis 1979 permettait aux enfants illégitimes de demander la reconnaissance de leur père. Mais souvent livrés à eux-mêmes, ces métis n'ont pas eu l'idée ou la possibilité de faire quelques démarches, durant toutes ces années, tout simplement parce que lorsque l'on se sent rejeté, on ne voit pas l'utilité d'essayer de renouer des liens. On n'a pas voulu de moi. Pourquoi essayer de reprendre contact?

La Belgique n'a plus pensé au sort de ces enfants métis. Elle n'a jamais demandé de leurs nouvelles et ne leur est jamais venue en aide. La nationalité belge ne leur a jamais été attribuée. Cette nationalité était-elle trop précieuse pour la donner à des enfants métis?

Les métis issus de la colonisation ne veulent plus être lésés et veulent bénéficier de tous leurs droits et tout connaître de leur identité belge et de leurs parents. Rappelons le discours du roi Baudouin prononcé lors de l'indépendance du Congo: "Pendant 80 ans, la Belgique a envoyé sur votre sol, celui du Congo, les meilleurs de ses fils." Cependant, les enfants métis descendant des meilleurs de ces fils ont été l'objet de ségrégation ciblée.

Je dirai quelques mots des métis qui ont eu la chance de grandir dans la famille de leur père et où ils ont trouvé l'amour, la sécurité et l'insouciance. Ceux-là ont, à un moment, pensé que leur mère les avait tout simplement laissés partir sans se battre pour eux, tout simplement parce qu'elles étaient de mauvaises mères. Ceux-là ressentent une grande culpabilité apprenant ce qu'ont vécu leur mère et leur fratrie restés au Congo.

Quelques pères semblaient heureux avec leur compagne congolaise et leurs enfants, mais le tabou sur de telles relations et le système mis en place ont fait que ces hommes ont reçu de nouvelles affectations, de préférence à l'autre bout du pays pour mettre un terme à ces concubinages contre nature. Malgré leur nouvelle affectation, certains ont continué à voir femmes et enfants,

mais ont immédiatement senti la pression sociale et la difficulté à faire accepter leur genre de vie. Notre père était un de ces hommes.

Parlons à présent de tous les secrets de famille qui, comme tous les secrets, ne restent secrets que pour les personnes les plus concernées: les enfants. Dans notre cas, toute la famille ou presque était au courant de l'existence de notre sœur sauf nous: ses frère et sœur.

La route est longue et difficile pour les métis qui ont un maximum d'informations sur leurs parents, mais je crains que si toutes les archives n'ouvrent pas entièrement leurs portes et si le gouvernement ne joue pas le jeu à tous les niveaux, le tunnel restera long avant que nous apercevions un peu de clarté.

Un seul exemple: les tests ADN. L'Afstammings-centrum a recours aux tests ADN parents-enfants, et ces tests sont réalisés par l'université de Louvain. Par contre, les Affaires étrangères ne reconnaissent que les tests réalisés par Erasme. Un obstacle a tout de même pu être résolu.

Le **président**: Avez-vous encore une contribution propre? Je vous en prie.

(...): Nous avons un petit film.

Olivier Lendo: "Dieu créa l'homme blanc, Dieu créa l'homme noir et le diable créa les métis". Cette citation est du fameux Livingstone.

Tel fut l'accueil réservé aux métis dans la Belgique coloniale. La Belgique coloniale percevait sa colonie comme étant catholique, blanche, d'extraction sociale plutôt aristocratique; une colonie peuplée d'agents coloniaux exerçant une autorité absolue sur les indigènes, fondant leur autorité sur une supériorité morale et raciale qui ne pouvait souffrir aucune contestation.

Toute remise en question de cette image se devait d'être sanctionnée sur-le-champ par tous les moyens de coercition nécessaires, entre autres l'interdiction sinon légale, du moins tacite, d'une relation avec les "négresses". Le couple interracial allait à l'encontre des rapports de domination soigneusement entretenus par le système colonial et devait absolument être empêché. Tous ces mariages furent considérés comme illégaux et privés, dès lors, tout métis d'un statut d'enfant légitime. L'accès à la citoyenneté se faisait partiellement et seulement avec l'acte de reconnaissance du père célibataire. Lorsque le père disparaissait, quittant la famille ou décédant, son épouse - chassée de la maison et dépouillée de tout moyen par la communauté des colons - était obligée de confier ses enfants métis aux

institutions religieuses et à la tutelle de l'État. On devenait sujet belge ou indigène. Parfois, le père étranger voulait reconnaître l'enfant, mais en était empêché. Rares étaient les pères qui ont voulu ou pu arracher leurs enfants à ce destin.

Les métis issus d'un parent congolais ne recevaient pas la nationalité congolaise. Il fallait que les deux parents aient été congolais ou d'un parent étranger inconnu. Les enfants pouvaient recevoir la nationalité de leur mère si leur père était déclaré inconnu ou considéré tel, afin que l'enfant reçoive la nationalité congolaise et ne soit pas apatride. La relation conjugale et l'enfant né de cette union ne pouvaient pas être reconnus légalement. Ainsi, l'enfant métis devenait apatride. Cette discrimination fut mise en place par l'administration belge en 1892 et appliquée jusqu'en 1965. Les mères restaient détenues au pays colonisé et coupées de leurs enfants. Ces derniers étaient non seulement tenus éloignés à des centaines de kilomètres de la famille, mais aussi totalement isolés, afin de créer une rupture avec la société africaine.

Les enfants métis étaient enlevés à leurs mères et déplacés à l'autre bout du pays ou dans un pays limitrophe. Pour certains enfants, une nouvelle séparation s'imposait vers la Belgique jusqu'en Amérique dans des pays d'accueil ou dans des instituts. Plusieurs familles d'accueil ont obtenu la garde légale de l'enfant qui leur était confié et rendaient ces enfants dépendants de ces familles et des institutions caritatives s'assurant de l'effacement des repères africains chez l'enfant. Des métis abandonnés au Congo loin de leurs familles africaines sont devenus, lors des violences de l'indépendance, des cibles vulnérables sans protection familiale légale ni institutionnelle. Ce n'est que 60 ans plus tard, après la fin des colonies, que des représentants du peuple belge et du clergé ont enfin adressé des excuses publiques à ces mères oubliées et à leurs enfants.

Le romancier et poète nigérian, Chinua Achebe, écrivait: "Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse continueront à glorifier le chasseur." Il est désormais urgent d'envisager l'histoire autrement et de raconter l'histoire des mères lionnes, de leurs enfants et de nous, les nouvelles générations, une histoire cruelle, une histoire sans gloire et sans héros, des enfants exilés à travers le monde à l'insu de leurs propres familles. Ce que nous demandons, ce n'est pas l'aumône d'un regret ou d'une repentance. Si l'acte de repentance d'un gouvernement est un geste hautement symbolique qu'il ne faut pas minimiser, sa portée réelle est à mesurer dans les suites concrètes qui lui sont données. Les avancées concrètes dans ce dossier

sont à évaluer ici et maintenant. Rappelons que la Belgique avait ratifié, le 14 juin 1955, la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. À cet égard, elle en a bafoué les principes les plus élémentaires à l'encontre des métis issus de la colonisation.

Rappelons les articles 10 et 11 de la Constitution belge, où la Constitution consacre pour tous les citoyens, la jouissance des droits et libertés sans discrimination ainsi qu'aucune distinction d'ordres, telle que raciale, mais encore l'égal exercice des droits et des libertés!

Rappelons que l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme confère à tout individu le droit à une nationalité et que nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité ni du droit de changer de nationalité!

Rappelons la déclaration de l'UNESCO, dont la Belgique est membre depuis sa fondation en 1945! Rappelons la Conférence mondiale de Durban contre le racisme en 2000!

En conséquence, après les excuses présentées au nom de l'État belge par le premier ministre en 2018, nous avons demandé aux autorités belges de poursuivre la mise en place des moyens nécessaires afin de réparer l'ensemble de ces préjudices.

À cet effet, nous avons formulé quatre demandes très concrètes. Premièrement, l'accès aux archives coloniales de l'État et aux archives privées comme celles de l'Église et leur déclassification, ce qui est loin d'être le cas! Nous demandons que la priorité soit accordée au droit des enfants de connaître leurs origines, comme prévu dans le RGPD européen.

Deuxièmement, le droit de circuler librement, de contracter un mariage et d'identifier des liens de parenté. Des actes de naissance conformes, des facilités de visa doivent être concédées afin de réunir les familles. Des facilités de naturalisation doivent être accordées aux métis déchus de leur nationalité. Le recouvrement du nom d'origine doit être rendu possible sans lourdeurs administratives et sans frais de justice.

Nous attendons une concrétisation des différentes promesses: 1) Des actes de naissance conformes. Une procédure spécifique sera développée prochainement. 2) Les facilités de visa. Des démarches sont en cours depuis peu de temps. 3) Les facilités de naturalisation. Il existe plusieurs façons d'octroyer la nationalité, à l'instar des facilités accordées par le Parlement aux joueurs de football. Sur ce plan, aucun avancement n'a été

obtenu. Quatre sont encore à réaliser: le recouvrement du nom d'origine ; la possibilité des tests ADN entre frères, sœurs et mères vivant à l'étranger ; la création d'un centre francophone équivalent à l'Afstammingscentrum ; le dialogue avec les métis issus de la colonisation et avec les mères dont les enfants ont été enlevés, etc.

Troisièmement, l'assistance psychologique adaptée à la disposition des métis et de leurs parents. Nombre d'entre eux ont trop souffert et continuent à souffrir.

Enfin, nous demandons la possibilité d'écrire une histoire plus vraie et plus juste de la colonisation à travers les manuels scolaires et les programmes de l'instruction publique. La colonisation belge au Congo, au Rwanda, au Burundi est notre histoire commune à toutes et à tous. Tant que les manuels scolaires raconteront la même histoire incomplète et incorrecte, la pensée et les idées des générations futures resteront faussées.

Je voudrais vous lire un texte court de Yanine, membre métis de notre association.

"Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que certains d'entre nous cherchent leur histoire, des réponses petit à petit. Toutes ces années, nous n'avons pas su comment le puzzle de la ségrégation a été pensé et assemblé par l'État avec l'aide de l'Église. Nous avons trois ou quatre ans lorsque nous avons été brusquement enlevés à nos mères. Pour notre bien disait-on, mais pourquoi nous sommes-nous alors sentis si seuls et perdus? Mois après mois, les souvenirs s'estompaient parce qu'il n'y avait personne et rien pour garder la mémoire vivante: pas de visage, pas de voix, pas de langue maternelle, pas d'odeur, pas de contact de peau à peau, plus un seul indice, seulement un sentiment indéfini de nostalgie au fond de soi. Si vous voulez survivre, vous n'avez pas le choix. Vous avez l'impression de ne pas pouvoir poser de questions. Vous ne savez pas comment poser les questions et vous comptez les années jusqu'à ce que vous deveniez adulte. Les gens vous appelaient l'enfant du pêché et souvent ils vous regardaient comme si tu étais le pêché lui-même. On parlait de votre mère au mieux sans la moindre appréciation, souvent en la dénigrant, et on excuse votre père, absent ou prétendument inconnu."

Qui a payé le prix de la ségrégation? Nous, les enfants métis, nous en avons certainement payé une large part, jusqu'à aujourd'hui. Mais nous ne sommes pas les seuls. L'histoire est ce qu'elle est et personne ne choisit ni l'époque ni le lieu de sa naissance. Alors, comment allons-nous aujourd'hui réaliser ensemble la réparation et la

décolonisation?

De **voorzitter**: Mme Jadot, M. Lendo, mevrouw Goegebeur, ik wil u bedanken voor uw moedige, pakkende en persoonlijke getuigenis. Wij hebben allen de pijn gevoeld in de commissie. Het is heel belangrijk voor onze werkzaamheden dat u vandaag die getuigenis hier hebt gebracht.

Ik wil nu graag het woord geven aan een aantal vertegenwoordigers van de Associatie Resolutie-Metis, met name de heer François Millieux, de heer François d'Adesky en de heer Georges Kamanayo.

François Millieux: Je voudrais m'exprimer ici au nom des métis belges, des métis qui ont été déplacés en Belgique, et sans oublier les métis congolais, sur lesquels je reviendrai ensuite.

Au nom des métis belges, je remercie le président, M. Wouter De Vriendt, les experts et les membres de la commission spéciale, de nous avoir invités à cette audition. Je salue aussi Mme Martien Schotsmans pour le rapport remis à la Chambre, dont les associations de métis ont salué le travail objectif et de qualité, même si la problématique des métis a été critiquée sur le site des AGR.

C'est pourquoi voici une mise au point pour que tout soit bien clair entre nous. Les métis coloniaux belges ne sont pas des migrants. Ils ne sont pas des demandeurs d'asile, ni des réfugiés, ni des sans papiers, ni des illégaux. Rien de tout cela. Nous ne faisons pas partie de l'une ou l'autre diaspora en Belgique; les autorités belges ne doivent pas nous comparer à ces différents groupes de personnes que nous respectons, bien sûr. Nous sommes des citoyens belges, dans notre patrie la Belgique. Nous devons être comparés aux enfants belges nés durant la colonisation belge et qui sont venus ou ont été rapatriés, en Belgique, notamment au moment des indépendances.

Il s'agit donc bien d'une histoire belgo-belge, qui est un aspect de l'histoire entre Belges. Toutefois, comme l'origine de la problématique des métis se trouve dans l'histoire de la colonisation, nous venons à cette commission témoigner de l'évolution de la lutte des métis coloniaux belges dans leur patrie, la Belgique, depuis 60 ans. Vous avez déjà entendu plusieurs témoignages à ce sujet.

De qui s'agit-il? Il s'agit de métis coloniaux nés de l'union d'un papa blanc et d'une maman noire dans l'Afrique belge et qui, pendant leur enfance, ont été enlevés pour être placés sous tutelle d'institutions sponsorisées par l'État belge, de familles d'accueil, de personnes tierces, de homes, d'internats, etc. C'est-à-dire qu'ils ont été forcés de devenir

orphelins malgré l'existence de leurs parents biologiques, dont souvent un père biologique qui disposait de ressources matérielles suffisantes pour subvenir à leurs besoins.

Après publication et film, plusieurs associations ont vu le jour. Nous en avons parlé, et M. l'ambassadeur en a parlé. Après Mixed2010, l'AMB (Association Métis de Belgique) fut créée en 2015, et j'eus l'honneur d'en être le président pendant près de cinq ans, avec mes collègues ici présents, Jacqui et Lendo. Ces années furent les moments les plus cruciaux et intenses pour notre combat.

Comme vous l'expliquera M. François d'Adesky, vice-président de l'ARM, en brisant le tabou de leur destin, il est apparu la nécessité, pour les métis, de mener un combat pour demander aux autorités belges, en particulier au gouvernement fédéral, au pouvoir législatif (Chambre et Sénat), aux Régions et aux Communautés, et à toute entité qui poursuit la personnalité juridique de l'État et/ou l'administration coloniale de reconnaître officiellement la discrimination ciblée et spécifique dont les métis ont fait l'objet en Afrique belge et ensuite en Belgique, où cette discrimination s'est poursuivie pendant 60 ans pour les métis dits déplacés.

À partir de 2017, la résolution a été préparée au sein de la commission des Relations extérieures et des droits humains. Nous en profitons pour remercier le président, M. Dirk Van der Maelen, et les membres de cette commission à cette époque.

Le texte adopté par cette commission a ensuite été soumis à la session plénière du Parlement fédéral. En conséquence, comme vous le savez, grâce à leurs travaux, la résolution DOC 54 2952/007 a été votée à l'unanimité au Parlement fédéral le 29 mars 2018.

Elle a été suivie, comme vous le savez aussi, de la déclaration solennelle et mémorielle de la Belgique, faite par le premier ministre Charles Michel, le 4 avril 2019.

La Belgique reconnaît et s'excuse pour la discrimination commise à l'encontre des métis de la colonie et des mères africaines. Ainsi, la Belgique s'engage à réparer immédiatement les conséquences de cette discrimination, comme mentionné dans la résolution.

C'est un moment historique. Pourquoi? Parce que pour la première fois dans l'histoire, la Belgique a regardé droit dans les yeux son passé colonial.

Hélas, fin 2018, le gouvernement fédéral est un gouvernement intérimaire chargé de l'expédition

des affaires courantes. La concrétisation des 11 demandes de la résolution n'avance qu'à un rythme extrêmement réduit. Devant cette trop longue paralysie des institutions, des métis issus de la colonisation belge ont décidé, en septembre 2020, la création d'une association: Association Résolution Métis/Associatie Resolutie Metis (ARM), avec pour objectif une mission restreinte focalisée sur l'obtention du gouvernement fédéral, du règlement total des 11 doléances des métis de Belgique. Celles-ci ont été intégrées par les députés fédéraux en tant que 11 demandes dans la Résolution-Métis.

Heureusement, les formateurs ont entendu l'ARM et la discussion de la Résolution-Métis a été incluse dans la déclaration gouvernementale du gouvernement actuel à l'avant-dernier paragraphe de la page 90.

La mise en œuvre de la Résolution-Métis a tout naturellement retrouvé sa place en commission des Affaires étrangères et des droits humains, sous la présidence de Mme Els Van Hoof. Nous tenons ici à la remercier pour tous ses efforts pour arriver à des solutions qui ne bâclent pas la dignité des métis coloniaux. Je remercie aussi personnellement M. le député Malik Ben Achour pour son soutien au sein de la commission des droits humains et au Parlement fédéral. Comme vous le savez, la résolution prévoit 11 mesures de réhabilitation. Sur celles qui ont été ou sont traitées, deux mesures sont fondamentales et sont actuellement en phase finale de réalisation. Premièrement, les certificats de naissance et, deuxièmement, l'étude complémentaire sur les métis durant la colonisation.

En ce qui concerne les certificats de naissance, la plupart des métis déplacés sont dépourvus d'un acte de naissance. Cette question épineuse et fondamentale de l'obtention des certificats de naissance est finalement réglée. Une solution a été élaborée en concertation avec le Collège des procureurs généraux pour fournir aux métis un certificat de naissance. Ils seront enfin émis sur décision du ministre de la Justice, M. Vincent Van Quickenborne, à partir du Registre national, comme tous les Belges. Ceci intervient après 60 ans de refus de cette mesure par les autorités belges.

J'en viens à l'étude complémentaire.

Malheureusement, la seconde mesure fondamentale qui concerne les archives et la recherche historique pose de réels problèmes aux associations de métis coloniaux.

La résolution demande au AGR-CegeSoma une

étude en deux phases, comme l'a expliqué Mme Lauwers. L'objet de la phase 1 est de récolter les informations utiles contenues dans les archives pour informer les métis coloniaux qui recherchent leurs origines et pour nourrir la phase 2 qui concerne l'étude historique et complémentaire sur les discriminations subies par les métis coloniaux. Pour nous, comme pour les AGR, les deux parties auraient dû idéalement commencer en même temps.

Comme l'a dit M. l'ambassadeur, M. Stéphane Depagne, pour la phase 1, le SPF Affaires étrangères a déjà versé, en septembre 2015, un montant de 400 000 euros afin que les AGR puissent commencer à étudier, pendant quatre ans, la partie archives.

Le travail de déclassification est gigantesque pour les archivistes que nous tenons ici très sincèrement à remercier pour leur très grande motivation. Mais, pour les métis coloniaux belges et leurs descendants, le traitement en premier lieu, rapidement et à temps des dossiers d'archives relatifs aux métis concernés par la résolution est devenu une priorité *sine qua non*. Pourquoi? Parce que le temps presse. La mission s'étale sur quatre ans dont deux sont passés et nous vieillissons.

La phase 2 consacrée à la recherche historique répond à la sixième requête de la Résolution-Métis selon laquelle, comme l'a dit M. l'ambassadeur, une recherche historique circonstanciée sur le rôle des autorités civiles, ecclésiastiques, etc. doit être menée, et le résultat sera présenté à la Chambre des représentants.

L'un des objectifs principaux de l'étude est de proposer au Parlement des mesures accordant les droits fondamentaux aux personnes concernées, y compris aux métis restés en Afrique après les indépendances et en recherche d'identité et de paternité. L'ARM a fait un très grand travail de lobbying pendant des mois afin d'obtenir le financement de la phase 2 de cette étude. Ce financement a abouti, en décembre 2021, grâce à la contribution des différents services publics fédéraux (Affaires étrangères, Coopération au développement et Politique scientifique) à un total de 1,52 million euros sur quatre ans.

Nous sommes sérieusement inquiets de la mise en route par les responsables des AGR-CegeSoma de cette phase 2 "recherche historique". Pourquoi? En tant que victimes, nous constatons qu'une étape cruciale échappe aux associations de métis. Nous espérons, comme annoncé et par respect des citoyens que nous sommes, être plus impliqués et informés sur le profil des scientifiques et leur recrutement ainsi que sur leurs publications

sur le sujet.

Nous ignorons si les universités seront concernées. La passation de marchés à des tiers doit être publique et selon des principes de transparence. Or, pour nous, il n'en est rien. Une entrevue avec le ministre Dermine et la Commission des droits de l'homme qui, tous deux, nous soutiennent, devrait pouvoir dissiper à temps ce malentendu avant que les méfis ne soient devant le fait accompli.

M. Georges Kamanayo, administrateur de l'ARM vous parlera de l'histoire des méfis dans d'autres anciens empires ou pays coloniaux en matière de traitement des personnes issues de relations interraciales. De même, il nous fera part des solutions ou mesures favorisant la réconciliation entre les méfis, la Belgique, l'Europe et l'Afrique.

Je vous remercie.

François d'Adesky: Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de l'opportunité que vous me donnez de m'exprimer devant votre auguste assemblée.

Mijnheer de voorzitter, dames en heren Parlementsleden, bedankt voor de gelegenheid om voor uw verheven vergadering te spreken.

Guten Tag, Herr Präsident, meine Damen und Herren Abgeordneten, vielen Dank für die Gelegenheit vor Ihren Oberhaus sprechen zu dürfen.

Comme vient de le dire mon collègue François Millieux, j'ai participé depuis le début, le 28 janvier 2015, au Vlaams Parlement, à toutes les négociations dans les différents Parlements de Belgique et avec le gouvernement fédéral, spécialement avec l'institution de négociation, qui a été créée par le gouvernement fédéral, le comité DAB – Directeur Algemeen Beleid –, en français, InterCabinets sur le dossier Résolution-méfis.

Donc, je me permettrai de rectifier certaines choses qui ont été dites. L'équipe de négociation des Méfis de Belgique, au départ, l'AMB l'a confiée officiellement à François Millieux et à moi-même. Nous avons commencé la négociation à deux méfis coloniaux belges... On ne peut pas négocier avec le gouvernement, les ministres, les membres du DAB/InterCabinets, à 100 ou à 200. Donc, le problème qu'on a eu, c'est que chaque fois qu'on faisait une négociation, on le mettait soit par écrit, soit on informait oralement les Méfis de Belgique lors de réunions. Mais, malheureusement, comme tout le monde n'a pas participé à la négociation, il y a eu pas mal de *fake news* qui ont été diffusées.

Donc, je me permettrai de rectifier certaines choses.

Ma présentation, normalement, sera sur le tableau et j'aborderai plus en détails certains points importants.

Le premier tableau, c'est le chiffre repère de l'ex-Afrique belge.

La Belgique, en 1959, avant l'évacuation/déplacement des enfants méfis, comptait 8,9 millions d'habitants. Vous en aviez 14 millions au Congo belge et 4,5 millions sur le territoire du Ruanda-Urundi. Au niveau de la population non africaine en ex-Afrique belge, il y avait 115 000 personnes dont 87 306 citoyens belges. Une particularité intéressante, c'est que les Luxembourgeois en ex-Afrique belge étaient considérés comme des citoyens belges et ils avaient les mêmes droits que les Belges et ils avaient accès à la fonction publique en Afrique belge. Logiquement, le Congo belge au niveau administratif, ce n'était pas le Congo belge, c'était le Congo belgo-luxembourgeois. Je pense qu'on oublie cela et dans pas mal de documents que j'ai lus, il y avait des Luxembourgeois, dont un Commissaire de province du Kivu, du nom de officiel, M. Marc Schmidt. Toutefois, sur le plan historique, j'ai remarqué que très peu de gens sont au courant de ces faits.

S'agissant du système judiciaire en ex-Afrique belge, lors de la première réunion à laquelle j'ai participé, pour l'étude du CegeSoma, nous étions 100 méfis coloniaux déplacés. J'ai informé les historiens qu'en ex-Afrique belge, il y avait un apartheid. Ils m'ont répondu que je me trompais au motif qu'il n'y avait pas de loi raciale. Je leur ai répondu que j'y avais vécu et qu'il existait un apartheid. C'était clair et net! Si vous vouliez faire des courses au supermarché du coin, l'entrée principale était réservée aux blancs et, derrière, il y avait une lucarne pour les gens de couleur. Je l'ai vécu étrangement, car dans la mesure où, ma mère était la cousine du Roi Mwami du Rwanda, elle avait le droit d'entrer par la grande porte comme les européens. Mais toutes les autres personnes de couleurs devaient se faire servir par la lucarne. Donc, je me suis dit qu'il fallait aborder ce point.

Pour l'audition au Sénat en 2017, je me suis permis d'entreprendre des recherches. J'ai donc expliqué à tout le monde qu'en ex-Afrique belge régnait un apartheid sans loi raciale. C'est simple d'en créer un: il suffit de faire fonctionner deux systèmes juridiques séparés sur le même territoire. Et c'est ce qu'il s'est passé. Vous aviez le droit civil pour les Européens et assimilés – moins de 2 % de la

population – et le droit coutumier pour les africains et assimilés. De la sorte, vous créez un apartheid. C'était partout clair et net. Pour l'habitat, vous aviez la "ville blanche" et la cité indigène et, entre les deux, était établie une zone neutre où habitaient les métis. C'est ainsi que cela fonctionnait.

À tous les niveaux, il y avait de la ségrégation, dont la ségrégation raciale scolaire. Moi-même, j'en ai souffert. Mon père m'ayant reconnu, je faisais partie de la minorité des Métis reconnus par un Belge; j'étais citoyen belge de naissance. Pour m'empêcher d'aller à l'école des blancs, l'administration coloniale m'a enregistré au moyen de deux actes de naissance – et je pense que ce doit être un cas unique dans l'Histoire coloniale belge, sur lequel quelqu'un rédigera peut-être une thèse de doctorat. Le premier est un acte de naissance du registre de la population blanche, tandis que le second provient du registre de la population indigène "civilisée" – c'était sa dénomination. Comme ils ont trouvé par la suite que cela ne faisait pas très sérieux, ils ont parlé d'indigènes "immatriculés". La différence est que le métis citoyen belge disposait d'une carte d'identité, alors que, dans le second cas, vous disposiez d'une carte d'immatriculation. Ce n'est pas la même chose du point de vue légal.

Il y avait donc quatre registres de la population, un registre qui m'a surpris et qui vous surprendra: le registre de baptême des missions catholiques. C'était le troisième. Et le quatrième était la fiche de la population indigène.

Cela signifie que dans l'ex-Afrique belge, la Belgique a sous-traité une fonction régaliennne : l'établissement de l'état civil à l'Église catholique. Et l'Église catholique en profitait évidemment, parce que les Africains, pour obtenir un document d'état civil, devaient se faire baptiser. C'est fondamental cette relation Eglise-Etat dans l'ex-Afrique belge.

Particularité juridique concernant les métis à l'époque coloniale. C'est clair, ceux qui habitaient en Belgique étaient citoyens belges. Pas de discussion! Pour ceux qui étaient en Afrique, il y avait deux possibilités: soit, vous êtes reconnus, vous êtes citoyens belges et bénéficiez des droits civils, soit vous n'êtes pas reconnus, vous êtes indigènes et donc sujets belges (terme très Ancien Régime) et également sous la juridiction du droit coutumier.

Il y avait aussi une autre particularité que l'on connaît peu au sujet du droit coutumier. Et à ce sujet, j'ai insisté auprès des AGR pour que l'on recrute des spécialistes de l'anthropologie. Pourquoi? Parce que, dans le système traditionnel

en Afrique, vous aviez le système du matriarcat et le système du patriarcat. Le patriarcat dans l'ex-Afrique belge, était pratiqué au Rwanda-Urundi et dans l'Est du Congo-belge et le matriarcat à l'Ouest. Donc, il est clair, qu'aussi longtemps que vous aviez des systèmes traditionnels qui fonctionnaient, - comme au Rwanda-Urundi, qui étaient des monarchies traditionnelles africaines - si le père abandonnait un enfant et que le père était africain, qui avait la tutelle de l'enfant? Le frère, à savoir :l'oncle de l'enfant! Mais si c'était un Belge ou un Européen qui abandonnait un enfant métis, que se passait-il? Il n'y a pas d'oncle. Et bien, la tutelle était exercée par le chef traditionnel. Et donc, tant que vous aviez une chefferie traditionnelle, la protection fonctionne, mais le problème arriva, lorsque la Belgique a changé d'alliance au Rwanda-Burundi, qu'elle a supprimé la monarchie, il n'y avait plus de protection. Il est important de se rendre compte que tous les métis abandonnés par leurs géniteurs européens au Rwanda-Urundi, avec la suppression de la monarchie traditionnelle et l'indépendance, n'avaient plus de protection juridique. C'est important cet élément, car il prouve que les enfants métis de mères principalement Tutsi étaient alors en danger !

On a déjà expliqué que ceux qui ont été déplacés, la Belgique les a transformés artificiellement en orphelins. Ceci, parce que la Belgique n'a en général pas demandé l'autorisation formelle aux mères africaines pour les amener en Belgique. Elle l'a fait de force. Et qui était le tuteur légal de ces enfants? Le gouvernement belge. Et celui-ci n'a pas pris toutes ses responsabilités. En effet, dès qu'ils sont arrivés en Belgique, elle a délégué la tutelle à une ASBL : l'Association pour la protection (puis) Promotion des Mulâtres (APPM), qui a été chargée de la tutelle de ces enfants.

Il y avait un problème crucial à résoudre de l'absence d'actes de naissance pour les métis coloniaux belges déplacés. Il a été discuté pendant des années avec le SPF Justice. Etant dans deux registres de naissance, j'ai découvert que tous les métis qui avaient été reconnus avaient un acte de naissance. Et moi, qui suis reconnu, et je n'ai pas d'acte de naissance comme les autres citoyens belges. Donc je me suis cassé la tête. J'ai fait mes recherches. On a eu, avec le SPF Intérieur, un exercice pilote. Et grâce à cet exercice, j'ai compris pourquoi les métis en Belgique n'avaient pas d'acte de naissance. Parce que l'APPM a fait la déclaration de naissance pour tous les métis évacués dans les années 50 et 60 du siècle dernier, mais quand on a commencé à digitaliser dans les années 90 le registre national, on a découvert qu'une association avait fait des déclarations pour des centaines de personnes qui

étaient nées en Afrique.

L'APPM n'existe plus depuis 1988, et les déclarations concernant les enfants métis ne correspondent pas à l'article 35 selon lequel la déclaration de naissance doit se faire par les parents, le père, la mère ou les deux, en l'espace de quinze jours. Qu'ont fait les fonctionnaires, ne connaissant pas cette douloureuse histoire des enfants métis déplacés/évacués? Ils ont permis d'avoir des cartes d'identité belges, des passeports belges, des certificats de nationalité belges, mais pas d'actes de naissance. Sur les certificats de nationalité belge de tous les métis coloniaux déplacés, il est indiqué: belge de naissance. Pendant soixante ans, ils ne pouvaient pas avoir d'acte de naissance à cause de l'article 35. Franchement, je remercie, et nous remercions tous, le ministre Van Quickenborne et son équipe d'avoir trouvé une solution à un problème vraiment pénible. Passer soixante ou septante ans dans une vie terrestre et ne pas avoir d'identité, c'est comme si vous étiez un fantôme.

Qu'en est-il de l'estimation du nombre de métis qui ont été déplacés? En Belgique, l'APPM a fait une enquête en 1959. Il y avait 1 000 métis qui étaient là, nés sur le sol belge, et dont l'origine était les unions de Belges avec des Afro-descendants; les militaires afro-descendants américains, anglais, français; les soldats, ainsi que les marins congolais de la Compagnie maritime Belge (CMB), les personnels de service qu'on appelait *boys*. Il était interdit d'amener des gens de couleur en Belgique durant la colonisation, mais quand on prenait sa retraite, une tolérance permettait aux coloniaux d'amener leur *boy*. C'était comme ça que cela se faisait. Une remarque, c'est que sur les 1 000 enfants métis qui étaient ici, il n'y en a eu que soixante à quatre-vingts qui ont été abandonnés par leurs familles biologiques belges. Quand vous prenez les mêmes chiffres en Afrique, ce n'est pas 5 % qui ont été abandonnés, c'est souvent 85 %. Il sera intéressant, dans l'étude historique complémentaire du CegeSoma, de voir le pourquoi de cette différence.

Une chose que vous ne savez peut-être pas, c'est que jusqu'en 1971, la Belgique avait un principe très paternaliste, qui consistait à faire prendre en charge les orphelins métis eurafricains pas par l'assistance publique, ni le CPAS, mais par l'APPM. peut-être raciste, mais je vous donne ce principe. J'ai remarqué que les gens ne le savaient pas. Quand les métis sont arrivés ici, le gouvernement belge a augmenté sa subvention à cette ASBL. J'ai demandé des informations aux AGR sur la base légale de cette subvention et son montant. Je connais un chiffre précis découvert dans mes dossiers personnels, vu que nous

sommes les premiers pensionnaires de l'Institut pour mûlatres/métis de Save au Ruanda « rapatriés » en Belgique en octobre 1953 à la suite de l'évacuation sanitaire de notre père. En effet, suite à son hospitalisation dès son arrivée en Belgique, c'est l'APPM qui nous a pris en charge. J'ai vu le montant: 50 000 francs belges par an pour les enfants d'Adesky. Cela veut dire que la Belgique contribuait à hauteur de 10 000 francs belges par an pour moi. Avec les 600 ou 700 enfants qui sont arrivés ici, c'était des millions. Il doit bien exister un document légal pour que le gouvernement belge finance d'un tel montant une ASBL. Il faut creuser cela.

Lors du déplacement/évacuation des enfants métis, cette ASBL a aussi eu la mission de coordonner avec d'autres associations: le Ruanda Fonds, l'Oeuvre d'adoption de Thérèse Wante ou la Christelijke Middenstands- en Burgervrouwen (les classes moyennes féminines catholiques flamandes, qui s'appelle aujourd'hui Markant.).

Concernant l'estimation du nombre de métis au Congo belge, on parle toujours de 16 à 20 000. Au Ruanda-Urundi, on connaît exactement le nombre de métis qui étaient là parce qu'il y a eu un rapport de l'administration coloniale. Il y avait exactement 719 métis au Ruanda-Urundi avant le déplacement. D'où provenaient les métis qui ont été déplacés? On fait souvent une confusion. Il n'y a qu'un groupe de métis qui a été déplacé/évacué par le gouvernement belge et qui a reconnu sa responsabilité dans cette opération. Cela a été fait avec des moyens publics belges, des camions militaires belges, la force aérienne belge, la Sabena, la Sobelair qui était la filiale de la Sabena. La Belgique a reconnu ce fait. D'où provenaient les métis? D'après l'étude du CegeSoma, ils provenaient principalement du Ruanda-Urundi et de deux grands orphelinats/institutions pour métis au Ruanda à savoir Save et Byimana, et d'une autre institution: Nyangezi au sud du Kivu (Congo belge); ainsi que des centres urbains de Kigali (Ruanda), Usumbura (Urundi) et Bukavu (Congo belge).

Les chiffres cités généralement pour le nombre de déplacés/évacués est de 800 à 900, dont 350 furent regroupés à l'orphelinat/institut pour métis de Save, avant leur déplacement en Belgique.

À la question de savoir pourquoi la Belgique n'a déplacé/évacué qu'un groupe d'une zone géographique spécifique, tous les historiens connaissent la réponse. Un élément fondamental réside dans les conséquences des émeutes sanglantes de Léopoldville, en janvier 1959. Il y en a deux principales.

Premièrement, cela a précipité l'indépendance du Congo belge.

Deuxièmement, le lobby colonial belge issu de la Belgique de « Papa » – avec la Société Générale de Belgique (qui contrôlait 80 % de l'économie de l'ex-Afrique belge), l'Église catholique (via les pères scheutistes et le parti catholique) et la haute société belge (influente dans l'économie belge) – ne sachant pas ce qui allait se passer, a décidé de choisir deux zones de repli: le Katanga – dont vous connaissez la suite: sécession du Katanga et mort de Patrice Lumumba – et le Ruanda.

Pour que la Belgique ait un régime ami au Ruanda, il a fallu changer le régime politique du Ruanda. La Belgique avait un mandat de la SDN puis de l'ONU sur ce pays. Elle ne pouvait faire ce changement. Elle aurait dû négocier cela avec les Nations Unies, mais la Belgique fit ce changement avec l'aide de l'Église catholique, qui avait un différend fondamental avec les monarchies traditionnelles du Ruanda et de l'Urundi. Celles-ci avaient une religion traditionnelle basée sur un dieu unique et invisible, comme dans le christianisme. Ce qui les différenciait, c'était que le roi/mwami jouait le rôle d'intermédiaire entre les hommes et Dieu. Il était clair que pour l'Église catholique, arriver en plein milieu de l'Afrique pour prêcher le christianisme était compliqué. Elle a dû faire face à une population qui pratiquait son propre monothéisme. Il y avait donc conflit potentiel.

L'Église catholique en a donc profité pour participer au changement de régime au Ruanda – on a mis les formes – via la "démocratisation". C'est ainsi que le groupe social majoritaire, classifié de Hutus a été mis au pouvoir. Les choses se sont passées de cette manière.

Tout le monde connaît la suite. Ainsi que relaté par l'étude du CegeSoma intitulé "Les enfants de Save. Volés ou Sauvés ? ", les massacres entre Hutus et Tutsis, qui débutèrent en novembre 1959, précipitèrent le déplacement/évacuation des enfants métis, dont les mères étaient principalement Tutsies. Cette histoire douloureuse est restée longtemps tabou. Cependant, très rapidement les enfants métis ont lutté pour leur reconstruction sur le sol belge, la restauration de leur dignité et la reconnaissance de leur histoire. On s'est battu, on a créé des associations et on a exercé des pressions par lobbying. Mme Jacqueline Goegebeur a été la première à exercer une pression importante auprès des politiques. Elle a d'ailleurs obtenu de la Fondation Roi Baudouin la réalisation d'une étude sur cette affaire du déplacement/d'évacuation. L'étude fut élaborée en 2010-2012. Nous étions une centaine

à assister à la présentation de cette première étude du CegeSoma sur les enfants déplacés.

Par la suite, il y a eu la première audition en janvier 2015 sur notre dossier au Parlement flamand et couplée avec le drame des adoptions forcées qui ont eu lieu en Flandre entre 1960 et 1980. J'étais présent à cette audition, où j'ai eu le privilège de prononcer le premier discours dans un Parlement de Belgique concernant l'histoire du déplacement/évacuation d'enfants métis hors d'Afrique et à destination de la Belgique. Nous avons eu l'assistance d'une ASBL nommée Mater Mutata pour ce faire. C'est après cette audition que les quatre métis présents décidèrent de créer une association de Métis de Belgique pour défendre eux-mêmes leur dossier dans les autres Parlements de Belgique.

Au cours de cette démarche parlementaire, le gouvernement fédéral nous communiquera en mars 2017 ses conditions pour régler rapidement les doléances des Métis de Belgique, déplacés, évacués. Premièrement, cela devait se faire dans le cadre des lois existantes. Il n'était donc pas question de nouvelles lois. Deuxièmement, cela devait se faire sans la création d'une commission d'enquête parlementaire. Pourquoi? Parce que, selon le gouvernement, l'étude du CegeSoma sur le déplacement était bien documentée. Troisièmement, le règlement du déplacement des métis coloniaux belges ne devait pas créer de précédent, à l'exemple du règlement de l'affaire des victimes d'adoption forcée en Flandre, dans la seconde moitié du XX^e siècle.

On n'avait pas le choix. On a accepté les conditions qui avaient été posées. Mais en les acceptant, l'équipe des négociateurs s'est dit qu'elle essaierait d'obtenir de la souplesse quand c'était possible. Une occasion se présenta lors de la première réunion de l'InterCabinet/DAB en juillet 2018. On avait découvert que des métis qui étaient restés en Afrique après les indépendances, étaient en réalité, des frères et/ou sœurs de métis déplacés qui, eux, se trouvaient en Belgique. On a donc demandé d'étendre le bénéfice des 11 demandes de "réparations" de la Résolution-métis à ces métis qui avaient un lien biologique avec les métis déplacés, ce qui a été accepté. Cela a été appelé la "zone grise".

2. Par ailleurs, au fur et à mesure de la démarche parlementaire des Métis de Belgique, des demandes arrivaient de métis qui sont restés en Afrique. Ils sont congolais, rwandais, burundais, mais ils veulent quelque part - c'est leur droit – connaître leurs origines biologiques belges.

Il y avait aussi des demandes pour la recherche

d'archives et de dossiers personnels dans les orphelinats/institutions religieuses, qui les avaient pris en charge au Congo belge. Comme l'ont dit à plusieurs reprises les représentants des AGR ici présents, si pour les déplacés/évacués les archives et les dossiers personnels ont été identifiés ou localisés, rien n'a été fait pour ceux restés en Afrique.

C'est la raison pour laquelle l'équipe de négociateurs a fait du lobbying pour obtenir du SPF Affaires étrangères, qui assure la coordination du dossier Métis de la colonie au plan du Gouvernement fédéral, pour qu'un budget de 400.000 Euros soit alloué aux AGR pour la recherche d'origine et l'identification d'archives concernant les métis coloniaux.

Notre équipe de négociateurs s'est retrouvée ensuite dans la création de l'ARM et comme vient de l'expliquer François Millieux, son seul objectif est le règlement définitif des 11 demandes de "réparations". Dans ce contexte, l'ARM a fait du lobbying de 1,5 millions pour une étude historique complémentaire des AGR/CegeSoma. Cette étude devrait entre autres se pencher sur le sort des métis coloniaux restés en Afrique auprès des familles africaines après l'indépendance.

Point 6. On a tous entendu que, sur les 11 demandes figurant dans la résolution, la plupart sont réglées ou en voie de règlement, dont les deux plus importantes. Il s'agit de l'étude historique complémentaire au budget de 1,5 million. Et d'autre part, de la question des actes de naissance en cours de règlement: le communiqué de presse est sorti.

Il n'y a plus de question de nationalité belge à régler pour ceux qui ont été évacués. C'est une *fake news*. Tous ceux qui ont été évacués sont tous belges. Ils ont tous un numéro de registre national. Par ailleurs, après l'abrogation de l'instruction ministérielle "inique" de 1960 relatif au retrait de la nationalité belge aux métis déplacés/évacués qui n'étaient pas légitimes, ou légitimés, ou reconnus par un Belge, il y avait des périodes où les métis pouvaient récupérer cette nationalité. Ceux qui n'avaient pas reçus l'information à temps sont cependant devenus belges par naturalisation ou par mariage pour les filles. Il n'y a que un cas de personne qui ne l'a pas récupérée, mais c'est un cas nécessitant un préalable un règlement judiciaire. Il y a eu beaucoup de confusions au sujet de la nationalité belge, car des ressortissants congolais déclarant eux-mêmes ou leurs parents d'anciens métis coloniaux des sujets belges, ont voulu obtenir la nationalité belge sur base des demandes de "réparation" de la résolution-métis. Ceci, malgré le

fait que d'une part, l'éligibilité des 11 demandes de "réparation" est réservée aux métis coloniaux déplacés/évacués et d'autre part, qu'il existe dans la loi belge sur la nationalité, une procédure qui permet aux ressortissants africains de l'ex-Afrique belge et qui étaient tous des sujets belges d'obtenir – sous certaines conditions – la citoyenneté belge. Ceci, en vertu de la similarité, mais de la non-concordance entre "sujets belges" et "citoyens belges". Toutefois, c'est une procédure très contraignante et seul un ressortissant congolais a pu obtenir la nationalité belge via cette procédure, car il a pu prouver sa filiation biologique avec un Belge.

À présent, que le règlement définitif des 11 demandes de "réparations" de la Résolution métis est en voie de réalisation, quels sont les points qui méritent un approfondissement ?

1. Je suis tout à fait d'accord qu'il faut une assistance psychologique pour les métis car certains sont toujours sérieusement traumatisés par ce déplacement/évacuation !

2. La déclassification. Je vais être précis. Pourquoi la demande-t-on? Parce que tous les documents déclassifiés l'ont été sous la règle de la déclassification trentenaire. Mais les gens oublient qu'il y a des dossiers qui sont toujours verrouillés sous la classification centenaire. Cela signifie que si le père d'un métis était une personnalité membre de la Sûreté de l'État, ou du Renseignement militaire, ou que le métis était né d'un missionnaire ou d'une religieuse, d'un VIP, ou autre haute personnalité, lui ne pourra pas accéder à son dossier personnel, car il restera cadenassé sous la classification centenaire. Et ça ne va pas! Je l'ai dit à plusieurs reprises aux AGR: il faut qu'on aille tous vers la règle du trentenaire parce que l'on ne peut pas créer de nouvelles injustices suivant la position sociale du géniteur. Ce n'est pas possible.

2. Il faut vérifier la proportionnalité d'événements dramatiques chez les métis coloniaux déplacés/évacués par rapport à la moyenne nationale. Depuis 2011, lors du démarrage de l'étude du CegeSoma, je répète qu'il y a un très sérieux problème. En effet, je ne connais dans les milliers de personnes qui furent de mon entourage qu'une seule personne qui se soit suicidée. Mais au niveau des métis que j'ai croisés, j'en connais cinq! Ils ont donc vécu des événements horribles ici sur le sol belge. Ils ont donc souffert le martyr: mort prématurée, mort violente, comportement addictif, victime de pédophilie, prostitution féminine et masculine etc. Il faut tirer l'affaire au clair.

3. Enquête sur le château de Bloemendael. Cette affaire est un scandale! J'en ai été informée, car je

connais très bien la personne qui a placé 60 enfants métis en Flandre occidentale. C'était facile: quelqu'un voulait un enfant, on le lui donnait. Il n'y avait pas de papier, rien au départ et la demande était élevée. Que s'est-il passé? À un moment donné, la demande était tellement forte et comme il n'y avait plus d'enfants métis alors qu'entre 600 et 800 sont arrivés ici, ils ont trouvé des orphelins dans un bidonville à Nanterre près de Paris. Ces orphelins étaient des enfants de harkis, des supplétifs de l'armée française durant la guerre d'Algérie. Ils ont amené ces enfants harkis ici jusqu'au moment où un imam musulman a dit: "Je ne suis pas d'accord: ces enfants sont musulmans. Ils sont amenés en Belgique pour en faire des Flamands catholiques!" Et cela s'est arrêté.

La personnalité qui supervisait cette opération, était le préfet de police de Paris: un certain Maurice Papon. Ce n'est qu'en 1998 que je me suis rendu compte que ce M. Papon était un criminel de guerre qui envoyait des enfants juifs dans les camps de concentration. C'est incroyable! J'ai été choqué. Comme gardiennes, il utilisait les filles métisses les plus âgées qui avaient des difficultés à se faire adopter. Il faut faire une enquête sur cette affaire!

Ensuite, il faut examiner ce qu'il s'est passé au home Bambino, sur lequel circulent des rumeurs de trafic de bébés. Beaucoup d'enfants métis y ont été hébergés. Le samedi et le dimanche, c'était le week-end du stress, parce que les familles belges venaient choisir leurs enfants. Pendant toute la semaine, c'était l'anxiété: "Serai-je choisi?". Cela mérite aussi une enquête pour connaître la vérité sur ces rumeurs.

On doit aussi en mener une sur l'instruction du ministre de la Justice retirant la nationalité belge si vous n'étiez pas un enfant métis légitime, ou légitimé, ou reconnu par un Belge. En septembre 1961, si ma mémoire est bonne, et M. Millieux vous le confirmera, nous nous trouvions ensemble dans le home "le pilote" à Woluwe-Saint-Pierre. Un fonctionnaire de l'administration communale vient et s'empare de toutes les cartes d'identité belges des 12 à 15 enfants métis qui étaient là. Il revient une semaine plus tard et redistribue des cartes d'identité jaunes d'étranger. Seuls mes frères et moi avons reçu de retour notre carte d'identité belge, parce que nous étions reconnus par notre père. Cela fut un autre choc pour moi! La carte d'identité jaune... J'avais 15 ans et je suis allé voir Me Paul Coppens, que je connaissais bien puisqu'il faisait partie auparavant de ma famille d'accueil. Je lui ai expliqué mon émoi en lui disant que c'était comme si les enfants métis avaient été des juifs pendant la guerre: au lieu

d'une étoile jaune, on vous donne une carte d'identité jaune. Sur le document de François Millieux, qui était belge tout comme moi, il n'était pas indiqué "burundais" ou "rwandais", mais bien "ressortissant de l'Urundi". Nous étions en 1961. Le Rwanda et le Burundi n'étaient même pas indépendants. Il faut s'atteler à un autre doctorat en droit sur cette affaire. La Belgique a octroyé des nationalités fantaisistes. Vous rendez-vous compte? Quelques métis ont commis l'erreur, avec ces cartes d'identité jaunes, de retourner en Afrique, car ils en avaient marre d'être toujours discriminés. Or ces métis étaient devenus apatrides! C'est vraiment surréaliste que la Belgique ait pu accorder à des citoyens belges des documents d'identité de pays qui n'existaient pas encore.

Quand j'en ai parlé à Me Coppens, il m'a répondu qu'avec le lobbying de parlementaires amis, on rendrait la nationalité belge aux enfants métis et qu'on supprimerait l'instruction inique – c'étaient ses mots –, personnellement, je considérais cette instruction comme raciste. Ensuite, il a ajouté cette phrase que je n'oublierai jamais: "Je dois vérifier si cette instruction n'est pas liée à une demande d'une province canadienne visant à accueillir les enfants métis que la Belgique a évacués, parce que cela permettrait de pallier aux mariages consanguins dans cette région qui engendrent des dégénérés." De vous à moi, je ne l'ai jamais oublié. En outre, j'ai appris que que plusieurs enfants métis étaient arrivés en Belgique et, sans qu'on ne sache comment, ils furent envoyés aux États-Unis, au Canada, au Danemark et même expulsés en Afrique et apparemment en toute illégalité. Je suis sûr que nos amis des AGR vont travailler là-dessus.

Il y a aussi le cas malheureux des métis coloniaux de Gisenyi au Rwanda. Lors de l'évacuation, on a évacué uniquement des enfants, rappelez-vous, à l'époque, en 1959, l'âge adulte ne commençait qu'à 21 ans. Les métis qui avaient plus de 21 ans, on ne les évacuait pas, on leur donnait des facilités par la Sabena s'ils voulaient rentrer en Belgique, mais il y a un certain nombre qui est resté à Gisenyi. Il y avait une douzaine de familles de métis coloniaux, ils étaient encore 50, 60 personnes en 1983, j'en ai rencontrés. Ils étaient le fruit de mariages arrangés entre métis par les missionnaires et les bonnes sœurs, en partie pour les protéger, j'imagine. Après l'indépendance, le Rwanda instaura des cartes d'identité avec mention ethnique. Cependant, étant donné que la majorité des métis du Rwanda à l'époque coloniale était de mère Tutsi, comme le prouve l'étude du CegeSoma, c'est cette mention qui fut inscrite sur les cartes d'identité des métis de Gisenyi. Malheureusement en 1994, tous les métis qui

étaient au mauvais endroit, furent massacrés. Ils subirent cette fin horrible, non pas en tant que métis mais comme Tutsi. Toutefois, comme Gisenyi est à côté de la frontière congolaise, les autres métis réussirent à s'échapper et à s'exiler en Belgique, France et Gabon !

Le chiffrage du nombre exact d'enfants métis déplacés/évacués par le pouvoir exécutif belge ne devrait pas être compliqué à effectuer. Tous les Parlements de Belgique l'ont demandé.

L'organisation en 2022 d'un pèlerinage à Save. Les enfants métis français "déportés" de la Réunion vers le département de la Creuse dans les années 60 du siècle dernier demandaient un billet d'avion tous les trois ans. Le gouvernement français n'a pas encore réagi là-dessus mais ce que le gouvernement français a fait, je pense il y a un an ou deux: il a affrété un avion d'Air France et ils ont été 50 qui ont pu passer une semaine à la Réunion pour reprendre contact avec leur famille. Et je vous demande à vous, membres de la commission, si ce ne serait pas possible – c'est un petit geste symbolique, mais de grande portée – de faire affréter un avion de la force aérienne pour que, cette année, un groupe de 50, 60 ou 100 métis "déplacés/évacués" puisse retourner au Rwanda en pèlerinage. Pourquoi cette année? Parce que le dernier enfant métis qui a été évacué l'a été le 1^{er} juillet 1962 dans un camion militaire belge, avec le dernier détachement militaire, qui a descendu le drapeau belge et qui est rentré en Belgique. Dans ce groupe, il y avait un enfant métis et je trouve qu'un pèlerinage à Save en 2022 a aussi une grande portée mémorielle, qui rendrait un très grand service aux métis coloniaux belges évacués/déplacés..

Une autre demande, serait la mise sur pied d'un colloque sur le droit belgo-congolais parce que dans la partie historique, il est évident qu'on va abroder le droit coutumier. Il est donc très important d'organiser ce colloque. Je ne connais qu'un seul avocat en Belgique qui connaisse encore le droit belgo-congolais et j'ai aussi rencontré en 2016 une assistante à l'université qui cherchait une idée de doctorat et à qui j'avais suggéré le droit belgo-congolais. La connaissance de ce qu'on appelait dans le passé le "droit colonial" est en train de se perdre. C'est dommage pour la mémoire de l'histoire commune belgo-congolaise. En effet, c'est en réalité un travail commun belgo-congolais, qui permit la modernisation du droit coutumier et la démonstration de l'existence d'institutions de démocratie participative dans l'Afrique précoloniale telle l'emblématique "Conseil des Sages", qui reste un des piliers de la démocratie africaine. Un pareil colloque devrait intéresser les membres de la

commission spéciale Congo.

Un hommage officiel aux métis coloniaux belges, qui ont participé à la renommée internationale de la Belgique me semble aussi indiqué. Nous sommes dans le plat pays depuis soixante ans. Nous sommes belges et il y a des métis qui ont contribué grandement au destin de la Belgique: Mme Augusta Chiwy, infirmière, dans la poche de Bastogne en 1944, lors de l'offensive von Rundstedt. Elle a sauvé beaucoup de militaires américains. Aucune reconnaissance de la Belgique! Cependant, quand les USA lui remettent la prestigieuse "Civilian Award for Humanitarian Service" pour les actes de bravoure qu'elle a accomplis. Là, la Belgique s'est réveillée en disant: "Une Belge a obtenu cet honneur des Etats-Unis". Le Gouvernement belge lui a alors donné une médaille mais pas à la hauteur d'une héroïne reconnue mondialement. J'ai assisté à son enterrement. Les autorités américaines étaient présentes mais j'aurais préféré que mon pays, la Belgique, honore correctement cette métisse coloniale belge.

M. Georges Octors, le plus grand violoniste des temps modernes de Belgique! Chef d'orchestre de l'Orchestre national, chef d'orchestre à Gand, chef d'orchestre à Amsterdam, chef d'orchestre attitré du concours Reine Elisabeth. Il est mort comme Mozart presque dans l'anonymat, mais on était en plein confinement. Je trouve que ce n'est pas normal. Connus dans tous les pays du monde, M. Georges Octors a mis ses talents musicaux au service de la Belgique. Je trouve qu'il aurait dû avoir un hommage digne de ce qu'il était.

Fernand Van Horen. Tous les lecteurs du journal *Le Soir* reconnaissent que Horn, son surnom, a été le plus grand caricaturiste belge pendant des décennies. Il était aussi caricaturiste de *Het Laatste Nieuws*. M. Fernand Van Horen, dit Horn, est parti sans reconnaissance de notre pays. C'était un métis colonial. C'étaient tous des métis coloniaux.

Évidemment, c'est avec un grand respect que je vous cite feu mon frère aîné Albert d'Adesky, qui a eu la plus belle carrière, à son époque, comme métis colonial belge. Il était directeur général du ministère de la Santé, directeur adjoint d'un cabinet ministériel. Il a été spécialiste renommé des normes de sécurité alimentaire tant en Belgique qu'au plan européen. Il joua un rôle majeur dans la création de l'Association Belge pour les Contrôles de la Chaîne Alimentaire/*Belgische Vereniging voor de Eetwaren Controle* (ABCA-BVEC), dont il devint président d'honneur à vie.

Et j'ai ici mon ami, je vais me lever, Georges

Kamanayo, grand cinéaste et réalisateur. Il a récolté des prix en Flandre, où il est très connu. Directeur producteur à la BRT, il fut le premier à porter la problématique des métis coloniaux dans les médias via entre autres des documentaires et films, dont le célèbre "Kazungu le métis". Il est à côté de moi, toujours vivant, mais il faut quand même l'honorer !

J'ai été un peu long, mais c'est l'émotion, monsieur le président. J'en suis vraiment désolé.

Pour terminer, je vous donne lecture de ma conclusion; cela ira plus vite:

"Dans cette histoire douloureuse des enfants métis déplacés, évacués, ce sont bien les mères africaines qui ont le plus souffert. Heureusement, on a insisté, (l'équipe des négociateurs) pour qu'elles ne soient pas oubliées dans la déclaration.

Par ailleurs, je suis intimement persuadé que la pleine intégration des métis eurafricains dans la société belge ne se fera que le jour où l'Afrique sera développée. Notre destin de métis à identité duale est donc de bâtir des ponts entre les deux continents de nos origines, l'Europe et l'Afrique.

Il est donc temps, après cette réconciliation de tourner sereinement la page de la colonisation et d'accomplir notre destin qui sera aussi commun avec ceux de tous les Européens et les Africains, en bâtissant ensemble, comme le souhaite la Déclaration, une alliance respectueuse et solide entre l'Europe et l'Afrique qui est gage d'un avenir radieux pour les nouvelles générations des deux continents."

Merci de votre attention.

Georges Kamanayo: Mijnheer de voorzitter, beste commissieleden, aan zo een groot discours heb ik natuurlijk niets toe te voegen. Aangezien ik de laatste ben, zal ik ook heel kort zijn. Bijna alles is immers al verteld. Alhoewel.

Zowat 48 jaar geleden liep ik hier ook rond met een camera. Zoals François aangaf, heb ik in 1974 voor het eerst het taboe-onderwerp van de metissen in de media gebracht samen met mijn ex-collega van Laeken in het programma *Panorama* van de VRT. Julien Peeters, die op dat moment redacteur was voor *Panorama*, had mij gevraagd de uitzending samen met hem rechtstreeks te presenteren. Achteraf werd hij op het matje geroepen bij directeur-generaal Paul Vandebussche, van wie hij de opmerking kreeg dat mensen van kleur op de VRT niet rechtstreeks op antenne mochten komen. Achteraf vernamen we dat Paul Vandebussche lid was van Protea,

een organisatie die het apartheidsregime in Zuid-Afrika verdedigde.

Ik ben niet stil gebleven; ik heb achteraf nog twee documentaires gemaakt over hetzelfde onderwerp. Een eerste behandelde mijn story, die heette *Kazungu le métis*, en een beetje later ging het over een dame die wat ouder is dan ik, geboren voor de Eerste Wereldoorlog. De film heet *La fille du grand monsieur*. Recent heb ik ook een boek over de nieuwe situatie nu geschreven, *Tussen twee werelden*. Ik geef dat mee om te zeggen dat wij, koloniale metissen, ook mee geparticipeerd hebben in het België van vandaag, in de verdraagzaamheid, zoals *by the way* Charles Michel op het einde van zijn discours ook gezegd heeft. Natuurlijk, degenen die tot nu toe België mee groot gemaakt hebben, dat heeft François net gezegd.

Maar eerst wil ik u toch iets uitleggen. Het woord 'metis' dat wij constant aan het gebruiken zijn, heeft een bepaalde, geladen betekenis.

Metis was de Griekse godin van de wijsheid. Volgens een Grieks orakel zou een zoon van Metis en haar man Zeus, de oppergod, de wijsheid van zijn moeder en de kracht van zijn vader erven en zijn vader van de troon stoten. Toen Zeus die voorspelling hoorde, at hij de zwangere Metis op. Uiteindelijk was ze zwanger van een meisje, Athena. Over de concurrentie tussen vader en zoon wordt dus al verteld in de Griekse oudheid. Die is ook in het christendom geslopen.

Zoals u weet, staat in het Oude Testament dat Noach de wereld heeft gered. Hij had drie zonen en feestte veel en werd vaak dronken. Op een keer ging hij naakt in een tent liggen. Zijn jongste zoon Cham zag hem naakt en ging aan zijn broer zeggen dat hun vader daar in een bedenkelijke toestand lag. Toen Noach dat achteraf vernam, zei hij dat Cham en zijn nakomelingen vervloekt zouden zijn *in aeternum*, voor eeuwig.

Dit is maar een joods verhaal, geen echte geschiedenis, maar dit is blijven hangen in het christendom en in de islam. Het was een verhaal tegen de Egyptenaren die toen de Amerikanen van vandaag waren, het machtigste volk ter wereld. De joden waren maar een klein volk dat zich wilde ompeppen. Zo simpel was het.

Zo is via religie stilaan de haat ten aanzien van de Egyptenaren ontstaan. Zij werden als zwarten beschouwd, zoals alle andere volkeren in de omgeving.

Zo is dat ook in het kolonialisme geslopen. Tijdens de koloniale periode werden de metissen als een gevaar gezien, net als bij de Grieken. Zij zouden

immers misschien wel eens de macht kunnen overnemen van de vaders of een opstand op gang kunnen brengen. Dat is ook gebeurd in Canada: dat noemt men de Rupertopstand van de metissen, die geleid werd door een zekere Louis Riel.

Even later is hetzelfde gebeurd in Haïti door generaal Pétion en Haïti werd zo de eerste onafhankelijke kolonie van de wereld. Het wordt daarvoor vandaag nog altijd gestraft.

Een beetje later ging dat ook bijna gebeuren in Zuid-Afrika. Daar is men echter wat rapper geweest en werd toen de apartheid uitgevonden. In de Verenigde Staten waren ook veel metissen. President Jefferson, die eerst ambassadeur in Parijs was, had metissenkinderen. Bij zijn dood vroegen zijn kinderen een deel van zijn erfenis.

Op dat moment werden de Amerikanen wakker, want het ging over geld. Toen hebben ze algauw die wet gemaakt, de *one-drop rule*. Met andere woorden, als men één druppeltje andere kleur dan blank heeft, behoort men tot de minderheid. Daarom is voor hen gewezen president Obama zwart en voor ons metis. Dit heeft alleen met geld en macht te maken.

In het verleden zijn er metissen in Europa geweest die een belangrijke rol speelden in de ontwikkeling van Europa zelf. Men zegt daarover nooit iets en als men erover spreekt, geeft men nooit de echte informatie. Het is zoals bij Lukaku: als hij verliest is hij Congolees, als hij wint is hij Belg.

Ik wil beginnen met Alessandro de Medici, die u waarschijnlijk kent uit de geschiedenis. Niemand weet dat deze Florentijn metis was. Ook van de Chevalier de Saint-Georges, een belangrijke Franse componist, weet niemand dat hij metis was. Over Alexandre Pétion heb ik al gesproken. Hij was de belangrijke man achter de onafhankelijkheid van Haïti. Ik vernoem ook Alexandre Dumas, de bekende Franse schrijver van boeken als *Le comte de Monte-Cristo* en *Les Trois Mousquetaires*. Alexandre Dumas was ook metis, al zult u dat de Fransen niet horen zeggen. Aleksandr Poesjkin, de grote schrijver en dichter en een van de grondleggers van de Russische literatuur, was eveneens metis, maar de Russen zult u dat nooit horen zeggen, zolang hij behoort tot de winnaars, zolang hij scoort. Natuurlijk vernoem ik ook Louis Riel, al kent niemand hem, want hij heeft een opstand geleid in Canada. Althans, de Canadezen kennen hem waarschijnlijk niet, maar wij wel.

Dames en heren, ondanks de negatieve dingen die vandaag al over metissen te horen vielen, wil ik zeggen dat er toch vooruitgang in zit. Op een of andere manier vind ik dat ik fier mag zijn over mijn

land, ons land, aangezien wij een van de eersten zijn om deze thematiek op een dergelijke manier te behandelen.

Ik wil in de eerste plaats de heer Bracke, mijn ex-collega, bedanken. Hij heeft deze taboe-problematiek toch aan de agenda van de Kamer gezet. Zonder hem waren we hier niet.

Ik wil ook de heren Michel en Herman De Croo bedanken. Zij hebben ons helemaal in het begin geholpen, toen we dit opgestart hebben in de Senaat. We hebben daar toen een colloquium over georganiseerd. Ze hebben ons daarin van bij het begin gesteund.

Ik wil ook de heer Bonny, bisschop van Antwerpen, bedanken. Hij kwam dezelfde dag dat we samen waren aan met een excuusbrief.

Ik wil ook mevrouw de Bethune en mevrouw de Grootte bedanken. Zij hebben ons daar toen mee geholpen.

De heer Michel zegt dat wij wel degelijk hebben meegewerkt aan een nieuw, beter, verdragzaam België. Het gaat verder dan dat. Ik denk dat wij een tussenras zijn, met alle voordelen van beide rassen, niet de nadelen. Wij kunnen België en Europa helpen om opnieuw de connectie te maken met Afrika. Die connectie is verloren gegaan met de kolonisatie en moet dringend hersteld worden. Er is grote concurrentie uit China en recentelijk ook uit Rusland.

Dit zijn mijn laatste woorden.

Mijnheer de voorzitter, dames en heren, dank u wel.

De voorzitter: Onze dank gaat uit naar de drie sprekers van de associatie, de heer Millieux, de heer d'Adesky en uiteraard naar u, mijnheer Kamanayo.

Ik wil u danken voor uw analyse en uw persoonlijke getuigenis, alsook voor de bredere context die u geschetst heb en voor uw blik op de toekomst, die absoluut belangrijk is voor onze commissie.

Collega's, wij gaan over tot de laatste sprekers van vanmiddag, mevrouw Chloé Falisse en mevrouw Aude Longeval van de FOD Justitie. Zij zijn digitaal met ons verbonden.

Chloé Falisse: Je vous remercie tous de me donner l'opportunité de m'exprimer aujourd'hui.

Nous vous présenterons le cadre légal et ce qui a été fait par le SPF Justice depuis la Résolution-Métis de 2018. Nous sommes repartis de ce qui

était demandé au gouvernement dans la résolution pour ce qui concerne les questions de nationalité et d'état civil. Nous sommes partis du constat donné dans la résolution à savoir qu'il y avait assez peu d'informations disponibles sur les dossiers individuels des personnes concernées. La résolution nous permettait de savoir que les problèmes que nous devions traiter étaient liés à la nationalité, à l'absence de date de naissance ou à des dates de naissance faussées, à des changements d'identité ou encore à la reconnaissance des mariages coutumiers des parents des enfants métis.

On a pu se rendre compte que diverses autorités disposaient de compétences en matière d'état civil à l'époque coloniale et que, dès lors, des actes d'état civil étaient établis par différentes autorités étatiques, mais aussi religieuses. Ce dont nous avons besoin pour avancer vers notre objectif, c'était de savoir quelles informations et quels documents étaient disponibles concernant les personnes métisses et de savoir comment en disposer.

Comment disposer de ces informations? Deux principales possibilités s'offraient à nous. La première et la plus facile dans l'immédiat était de disposer de l'étude des AGR, d'avoir un résultat et une base de données, comme on l'avait imaginé, qui nous permettraient d'identifier les problèmes et les situations concrètes de chaque personne et de manière plus globale également.

Le problème, comme vous le savez maintenant, c'est que les résultats ne sont pas disponibles directement et cela prend très longtemps. Donc, il n'était pas possible d'attendre aussi longtemps. On a dû donc trouver une autre solution pour pouvoir avancer malgré tout dans la résolution de ces problèmes.

La deuxième solution que nous avons trouvée, c'était de demander directement aux personnes concernées de se manifester à nous. En 2019, on a mis en place un guichet unique. M. l'ambassadeur en a déjà parlé tout à l'heure. C'était une adresse email qui permettait aux personnes métisses de se manifester et de transmettre leur dossier personnel et les explications qu'elles estimaient utiles en vue de nous permettre d'avoir une meilleure compréhension de la situation de chaque personne.

Les résultats liés au guichet unique ont été assez restreints. On a reçu une dizaine de courriers ou de dossiers concrets. Dans certains dossiers, les problèmes exposés n'étaient pas directement liés au fait que les personnes soient des personnes métisses. C'était par exemple des problèmes liés à

l'absence d'une date de naissance. Les réponses qui ont été adressées à la suite du courrier qu'on a reçu présentaient les solutions légales existantes qui permettaient, dans pas mal de cas, de résoudre les situations, mais on a eu trop peu d'informations que pour envisager une solution globale qui rendrait l'établissement d'actes d'état civil possible pour les personnes métisses dans ce cadre-là. (...) à la conclusion que pour le (...) existant, (...)

Le président: Votre connexion est mauvaise, madame Falisse.

Votre collègue pourrait-elle continuer?

Chloé Falisse: Monsieur le président, je ne sais pas comment faire pour que cela aille mieux? (...)

Le président: Je crains que votre connexion ne soit trop mauvaise pour continuer. Votre collègue pourrait-elle continuer?

Chloé Falisse: Si je coupe ma caméra, cela ira peut-être mieux.

Le président: Essayons!

Chloé Falisse: Ma collègue, Aude Longeval, est là mais c'est normalement une matière dont je m'occupe.

Dites-moi assez vite si cela ne fonctionne pas car je ne sais pas jusqu'où vous avez entendu ni si vous avez entendu quelque chose ou pas.

Le président: J'ai l'impression que c'est beaucoup mieux maintenant. On vous a perdue les deux dernières minutes.

Chloé Falisse: On a mis en place un guichet unique en 2019 qui permettait aux personnes métisses de se manifester auprès d'une adresse e-mail. Les personnes métisses pouvaient transmettre leur dossier personnel et des explications qu'elles estimaient utiles nous permettant d'appréhender de manière plus complète exactement les informations dont ces personnes disposaient. Les résultats du guichet unique ont été assez limités. On a reçu seulement une dizaine de courriers ou de dossiers et les problèmes qui étaient présentés n'étaient pas toujours liés au fait que les personnes soient métisses.

Il y avait, par exemple, des problèmes liés à l'absence d'une date de naissance. Dans chaque cas, on a donné des réponses individuelles à chaque courrier reçu, dans lesquelles on présentait les solutions légales existantes. Il y avait toujours des pistes de solution pour régler les situations.

À la suite du guichet unique, on a conclu qu'on avait trop peu d'informations pour permettre d'envisager une solution globale pour l'ensemble des personnes métisses qui devaient avoir un acte de naissance. On a donc conclu que la seule possibilité pour le moment était de travailler dans le cadre légal existant. On a également essayé d'obtenir des informations par un autre biais, à savoir le Registre national. Pour ce faire, on s'est posé deux questions différentes.

D'une part, sur la base de quels documents les personnes métisses ont-elles été enregistrées dans le Registre national lors de leur arrivée en Belgique? L'objectif était de savoir si des documents étaient présents dans les dossiers Population auprès des communes.

D'autre part, on s'est demandé s'il était possible de disposer de ces informations à propos des personnes métisses qui se trouvent dans le Registre national. Comme Delphine Lauwers l'a dit, on n'a pas pu accéder à ces informations pour des raisons de respect de la vie privée des personnes concernées. On n'a pas obtenu ces informations.

Ensuite, je vous présenterai le cadre légal existant.

Je vais donner la parole à ma collègue Aude Longeval, qui va s'occuper des aspects concernant la nationalité.

Aude Longeval: Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres de la commission, mesdames et messieurs les membres du public, je vais aborder brièvement avec vous la législation et l'évolution de la législation en matière de nationalité. En effet, nous avons déjà fait un tour assez complet du sujet. Il faut savoir qu'avant l'entrée en vigueur du Code de la nationalité belge, le 1^{er} janvier 1985, le législateur belge avait déjà coordonné les règles existantes en matière de nationalité en 1932. Comme M. d'Adesky l'a mentionné auparavant, effectivement la philosophie d'attribution de la nationalité belge aux mineurs d'âge était basée sur un établissement de la filiation, c'est-à-dire, selon les normes de l'époque, les enfants légitimes, légitimés et naturels reconnus.

Pour les personnes qui ne pouvaient pas voir leur filiation établie par rapport à un ou une Belge, le législateur a prévu, en 1961, une mesure transitoire limitée dans le temps qui permettait d'ouvrir un droit d'option de nationalité, d'option de patrie, à des personnes qui étaient liées également au territoire belge. Une deuxième possibilité d'option a été offerte lors de l'entrée en vigueur du

Code de la nationalité en 1985 pour une période de deux ans. On a donc rouvert cette possibilité d'option de nationalité.

Depuis lors, il n'y a plus de règle spécifique et toutes les personnes concernées sont soumises au droit commun. Quelles sont les possibilités actuellement permises par le Code de la nationalité? Elles sont a priori au nombre de trois. La première est la déclaration de la nationalité qui permet à une personne qui prouve son intégration sociale, économique et sa maîtrise d'une des langues nationales et qui réside en Belgique depuis au moins cinq ans de pouvoir demander à acquérir la nationalité belge. J'insiste plus particulièrement sur le point 4 de la déclaration de nationalité qui permet à des personnes qui ont atteint l'âge de la pension, c'est-à-dire 65 ans, d'être dispensées de devoir prouver leur intégration sociale, la participation économique ainsi que la maîtrise d'une des langues nationales. Seul l'âge doit être prouvé. Cette demande d'acquisition de la nationalité doit être déposée auprès de la commune en Belgique et le parquet est par la suite compétent pour remettre un avis.

La deuxième possibilité est la naturalisation, que vous connaissez bien à la Chambre étant donné que c'est la commission des Naturalisations qui est compétente pour deux grandes catégories de personnes: les personnes qui ne peuvent pas déposer de déclaration de nationalité auprès de leur commune et qui doivent alors expliquer pourquoi elles ne le peuvent pas, et qui ont des mérites exceptionnels en matière scientifique, sociale, culturelle ou sportive.

Il y a une deuxième catégorie pour laquelle la naturalisation est ouverte: les personnes reconnues judiciairement apatrides. Pour ces personnes, le séjour en Belgique n'est que de deux ans. Dernièrement, une troisième possibilité s'est ouverte: celle du recouvrement de nationalité, pour les personnes pouvant prouver qu'elles ont possédé la nationalité belge antérieurement, dont la résidence principale en Belgique est de minimum 12 mois et qui ont un titre de séjour illimité.

Quel est le rôle du SPF Justice dans cette matière? Le service Nationalité peut émettre des avis non contraignants en matière d'attribution et de perte de la nationalité belge. La compétence décisionnaire relève des communes et des consulats belges en ce qui concerne les acquisitions. Il est également compétent en matière de projets de loi relatifs à la nationalité belge. Donc, l'acquisition et le recouvrement relèvent des communes et parquets, et la procédure de naturalisation relève de la Chambre

des représentants.

Je vous remercie.

Chloé Falisse: Monsieur le président, il reste encore les questions relatives à l'état civil. C'était la part relative à la nationalité qui est terminée.

Quel est le rôle du SPF justice dans cette matière ? L'article 164 de la Constitution qui prévoit que la tenue des registres d'état civil relève de la compétence exclusive des communes. Le SPF Justice n'est donc pas compétent pour établir des actes d'état civil. Le rôle du SPF Justice est donc fortement limité. Plus strictement, le service Droit de la famille auprès du SPF Justice est compétent pour établir des projets de loi dans ces matières.

Je vais, à présent, passer à quelques questions plus spécifiques qui sont (...) Quelles sont les conditions légales pour établir un acte de naissance?

Le **président:** Excusez-moi, mais le son est vraiment trop mauvais pour continuer! Je suis vraiment désolé!

Mag ik vragen dat de collega het overneemt?

Aude Longeval: Je vais reprendre ce que ma collègue mentionnait à l'instant au niveau du rôle du SPF Justice et les règles qui existent actuellement.

L'article 43 de l'ancien Code civil mentionne que les parents font la déclaration à l'officier d'état civil de la naissance de leur enfant dans les quinze jours qui suivent celui de la naissance. L'officier d'état civil va établir un acte de naissance sans délai. Cela a déjà été mentionné auparavant. Seuls les officiers d'état civil peuvent établir un acte de naissance dans un délai de quinze jours.

Que prévoit l'ancien Code civil en l'absence d'acte d'état civil – acte de naissance ou autre? L'article 26 de l'ancien Code civil prévoit que si un acte est détruit ou perdu, il peut être remplacé conformément à la procédure prévue à l'article 35 de l'ancien Code civil, qui prévoit une procédure judiciaire devant le tribunal de la famille à l'initiative soit de la personne, soit de l'officier de l'état civil, soit du procureur du Roi.

Je pense que nous avons effectivement parlé auparavant de la solution qui vient d'être trouvée et de l'intervention des parquets et du procureur du Roi.

L'initiative du procureur du Roi doit être lue en

combinaison avec l'article 138 du Code judiciaire. Le ministère public agit cette fois-ci lorsque l'ordre public exige son intervention.

Que faire lorsque la personne concernée dispose de l'acte d'état civil qui la concerne et qui est établi par l'autorité coloniale? Certaines personnes ont heureusement pu bénéficier d'actes. Certaines personnes métisses disposent d'un extrait ou d'une copie d'un acte d'état civil qui a été établi par l'autorité coloniale. Dans ce cas, l'officier d'état civil a la possibilité de l'intégrer dans la BAEC – la base de données des actes de l'état civil, qui a été mise en place depuis 2019 – sous forme de ce qu'on appelle une migration. À ce moment-là, il s'agit effectivement de traiter un acte belge. On va traiter ces actes comme on traiterait des actes belges rédigés avant 2019, c'est-à-dire qu'on va pouvoir les migrer à l'intérieur de la BAEC, ce qui permettra à la personne d'en obtenir des extraits et des copies lorsqu'elle en aura besoin.

Nous sommes ainsi arrivés à la fin de la présentation.

De **voorzitter:** Ik dank u beiden voor de presentatie, ondanks de technische problemen. Ik hoop dat we snel weer in normale omstandigheden kunnen vergaderen, met fysieke zittingen.

Ik geef nu het woord aan de politieke fracties.

Het was een drukke namiddag. We hebben zeer veel informatie gekregen, die nu uiteraard moet bezinken. Ik geef evenwel graag reeds het woord aan de collega's die nu al vragen zouden hebben.

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Je vous remercie, chacun et chacun, de vos témoignages et explications.

En tous les cas, la question des métis démontre - si c'était encore nécessaire - que cette violence, cette brutalité coloniale qui était à l'œuvre sous l'État indépendant du Congo, sous le Congo belge, et puis même par la suite - comme l'ont rappelé Mmes Candaele et Lauwers -, était terrible. Je dois dire que je m'étais préparé à une réunion émotionnellement chargée. J'avoue que je ne me suis pas trompé: c'était réellement poignant. Je n'ose imaginer quelle douleur peut découler de l'ignorance de sa propre histoire. Les trajets de vie, parfois tragiques, des personnes concernées nous ont été rappelés. Je peux le comprendre, de même que j'entends la colère engendrée par le caractère inaccessible de documents qui pourraient éclairer l'Histoire. Nous livrons ici un combat contre les secrets de l'administration, des congrégations et des familles. Ce combat pour la vérité et la transparence me semble admirable et

extrêmement courageux. Je vous remercie encore une fois d'être venus ici pour en témoigner.

Nous avons constaté que la justice a récemment considéré que la pratique des déplacements d'enfants n'était pas un crime contre l'humanité. En tant que parlementaire, il ne m'appartient évidemment pas de commenter une décision de justice, mais peut-être avez-vous des commentaires à formuler en tant que personnes concernées. Je comprends, en tout cas, la déception qui pourrait être la vôtre. Par conséquent, je serais assez intéressé à vous entendre à ce sujet.

Heureusement, nous avons quand même pu entendre que certaines choses avançaient. Par exemple, j'ai été heureux de lire ce matin que c'était le cas pour le dossier relatif à la délivrance des actes de naissance. Notre commission ne traite pas de ce sujet en particulier, mais la présente audition a pu permettre sinon d'accélérer les choses, du moins d'accélérer la communication à ce propos. Peu importe, c'est une bonne nouvelle. L'essentiel est que les réparations administratives et symboliques soient entreprises le plus rapidement possible. Toutefois, j'entends que de graves problèmes subsistent et n'ont pas encore été résolus. Si j'ai bien compris, plusieurs archives du SPF Intérieur restent inaccessibles. C'est incompréhensible! Comment est-il possible que cela bloque du côté de l'administration? Pour les archives privées, j'entends également les difficultés. Autant les excuses de l'Église et de l'État étaient nécessaires, autant elles ne servent à rien si elles ne sont pas suivies d'effet et si on ne met pas à disposition, le plus vite possible, les documents nécessaires pour réparer les dommages commis.

Je crois qu'il y a certainement un travail supplémentaire à faire de la part du législateur pour faciliter les choses. J'espère que votre appel a été entendu, de même d'ailleurs pour la révision de la loi sur la protection des données qui bloque aujourd'hui l'accès à certaines archives. J'ai entendu l'option que vous proposez d'une dérogation pour recherche à caractère humanitaire - je pense que c'est le terme que vous avez employé. Cela me semble une option intéressante qui devra probablement être approfondie. Comme disait M. le président, nous devons encore digérer cela pour aller un peu plus loin.

J'avoue également que je suis impatient de connaître les résultats de la recherche historique que vous êtes en train de mener sur le rôle de l'État et de l'Église. D'après ce que nous avons entendu, il y a encore beaucoup d'éclaircissements à faire sur une série de sombres affaires - je vais appeler

cela ainsi. C'est extrêmement important parce que cela recouvre aussi en partie le travail de notre commission sur l'implication de l'État et de l'Église et, plus généralement, des différentes institutions qui ont œuvré à la colonisation au Congo, au Rwanda et au Burundi. C'est important. Malheureusement, notre commission sera terminée avant le résultat de votre étude mais, en tout cas, je serais très intéressé à la lire quand elle sortira et à suivre ce dossier.

En ce qui concerne les recherches de parcours individuel des métis, j'ai une question précise. Peut-on estimer combien de mères sont-elles encore aujourd'hui en vie? A-t-on une idée du nombre de personnes concernées? Comment se fait la collaboration avec les États congolais, rwandais et burundais? J'imagine en effet qu'ils doivent travailler avec vous. Cela fonctionne-t-il? La collaboration est-elle bonne ou pas du tout? Qu'en est-il de la collaboration avec les autres pays d'accueil? On a entendu que tous les métis n'étaient pas venus en Belgique. Certains ont atterri aux États-Unis ou ailleurs. Les États concernés collaborent-ils également au travail de recherche que vous effectuez?

J'ai aussi une question pour le SPF Justice. J'ai entendu que vous aviez mis en place un guichet unique et que ce guichet unique avait connu un succès relatif ou plutôt un échec relatif. Comment peut-on expliquer cet échec? S'agit-il d'un manque de publicité? Est-ce une question de difficulté d'accès à l'informatique, par exemple? Comment peut-on justifier qu'il n'y ait qu'une dizaine de demandes, si j'ai bien compris, qui sont arrivées chez vous?

J'entends que le Registre national ne peut fournir les informations qui concernent les personnes métisses pour des raisons de protection de la vie privée. Je m'interroge. Si c'est une demande qui est faite à l'instigation de la personne elle-même, je ne comprends pas pour quelles raisons, si cela concerne ses propres données, elle ne pourrait pas y avoir accès?

Cela me paraît kafkaïen. Ou alors, je n'ai pas tout compris, ce qui n'est pas impossible.

Pour terminer, je suis un peu surpris par les témoignages concernant la question des visas. J'avoue ne pas comprendre pourquoi cette question se traite de manière individuelle. N'est-il pas possible d'avoir une politique générale sur cette question, même si, on l'a dit, la variété d'histoires est grande? Ce qui est un peu dommage, c'est d'avoir raté l'occasion d'obtenir une explication de l'administration sur le sujet: pourquoi et comment ces choses-là sont-elles

traitées? Pourquoi cela paraît-il si difficile aujourd'hui? Les témoignages partagés cet après-midi sont poignants et terrifiants.

Je remercie tous les intervenants, en particulier les membres des associations de métis qui sont parmi nous. Merci d'être là, pour votre courage et pour votre combat.

Wim Van der Donckt (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik dank alle sprekers die zeer uitvoerig hun visie op de problematiek hebben gebracht. Ik dank vooral de vertegenwoordigers van de metissenverenigingen voor hun soms wel aanklappende getuigenissen.

Namens de N-VA-fractie wens ik uitdrukkelijk te verwijzen naar de verontschuldiging van de heer Charles Michel en ook reeds in 2015 door de heer Jan Peumans. Al kan men altijd zeggen dat het te laat was. Wij kunnen niet genoeg benadrukken dat die verontschuldiging hun plaats hebben. Wij hebben wel degelijk begrip voor de moeilijke situatie waarin de metissen hebben mogen en moeten opgroeien.

Als politici meen ik dat wij ons er terdege van bewust moeten zijn dat de resolutie met elf aanbevelingen niet direct een oplossing biedt voor de gerezen en vastgestelde problematiek. Reeds vier jaar geleden zijn die beloftes gemaakt, maar directe resultaten daarvan zijn nog niet echt voelbaar, hoewel er vandaag, zoals we konden vaststellen, hard gewerkt wordt achter de schermen, waarvoor wij dank verschuldigd zijn aan medewerkers van Justitie, het Rijksarchief en diegenen die ermee bezig zijn om de gebruikelijke hindernissen die in dit dossier steeds opduiken, te trachten weg te werken. Die hindernissen zijn te wijten aan complexe samenwerkingen tussen de verschillende departementen en vaak ook aan een gebrekkige financiering. Vanuit de metissengemeenschap zal men wellicht ook wel begrepen hebben dat de Belgische staatsstructuur niet direct de meest efficiënte is.

Dat neemt niet weg dat wij begrip en respect blijven hebben voor het streven van de metissen en hen zullen blijven steunen. Dat is de reden waarom wij in deze commissie bijzondere aandacht wens te besteden aan deze problematiek.

De uiteenzettingen waren zeer uitvoerig. Ik heb heel wat aanbevelingen genoteerd die naar voren zijn gebracht. Ik zal ze niet allemaal overlopen, gelet op het tijdsbestek, maar de aanbevelingen van de VMB en de ARM en ook die van het Rijksarchief zullen nog aandacht krijgen in deze commissie.

Ik heb een aantal concrete vragen voor de vertegenwoordigers van de metissen.

Oorspronkelijk was er sprake van zo'n 14.000-tal metissen. Hoeveel van die metissen hebben zich aangesloten bij de verenigingen? Met andere woorden, hoeveel van die metissen bereikt u?

Bij mijn voorbereiding van deze middag stuitte ik op een proces dat door een vijftal metissen is aangespannen tegen de Belgische staat, een procedure die eind vorig jaar haar beslag heeft gehad, waarbij geen aansprakelijkheid werd weerhouden in hoofde van de Belgische staat. Graag krijg ik een korte duiding van dat proces. Worden er eventueel verdere juridische stappen ondernomen in deze context?

De andere vragen die ik had, zijn beantwoord.

Van de medewerkers van het Algemeen Rijksarchief heb ik begrepen dat wij uitgenodigd zijn om op bezoek te gaan. Waarvoor dank, overigens. Zij worden geconfronteerd met het grote archiefprobleem. Is er een tijdsbestek dat u kunt hanteren voor de transfer van alle koloniale archieven van de FOD BUZA en eventuele andere FOD's naar het Rijksarchief? Hebt u daar zicht op?

Hoeveel meent u dat het in totaal zal kosten om al die koloniale archieven te ontsluiten? Ik heb ter zake al diverse vragen horen stellen.

Ik noteerde de twee aanbevelingen van het Rijksarchief die te maken hebben met de GDPR.

Hoeveel dossiers behandelt de FOD Justitie momenteel? Hoeveel dossiers betreffen de nationaliteit, aktes en eventueel voor andere redenen?

Voorzitter: Guillaume Defossé.

Président: Guillaume Defossé.

Annick Ponthier (VB): Bedankt aan alle sprekers, van de overheidsdiensten en de ambassadeur en bedankt voor de persoonlijke getuigenissen van de personen die het rechtstreekse gevolg dragen van de jarenlange lijdensweg en het jarenlange proces dat wordt gevoerd, waarbij een sterke roep naar erkenning wordt opgemerkt bij de metissen. Dankzij die jarenlange volgehouden strijd van hen zijn we uiteindelijk tot dit proces gekomen, met onder andere de resolutie en een aantal bijsturingen op administratief en justitioneel vlak.

Dit onderdeel van onze commissie vormt natuurlijk een belangrijk stuk in onze werkzaamheden. Er is echter nog heel wat werk aan de winkel. Daar zeg ik uiteraard niks nieuws mee. Er is al heel wat werk

verzet, met name door de mensen van het Rijksarchief en dergelijke. De aandachtspunten die we vandaag nog eens hebben horen opsommen, vormen nog heel wat werk voor ons. Dat vergt nog heel wat middelen, naast tijd.

Er werd aangehaald dat er actief overleg is tussen een aantal overheidsdiensten en de deelstaten, met Kind en Gezin en met administraties. Er is ook overleg met de lokale besturen. Hoe zit het met de samenwerking met het departement Onderwijs?

Er werd gezegd dat er ook een inhaalbeweging op het vlak van onderricht inzake kolonisatie en alles dat daarmee samenhangt, en dus ook specifiek met betrekking tot het dossier van de metiskinderen, moet worden gemaakt.

Dan heb ik een vraag over financiering en mankracht. Een aantal sprekers gaf weliswaar beperkt enkele bedragen mee, maar liepen toch ietwat uiteen. Wat is het totaalplaatje van de financiële inzet op het moment? Wat is er nog aan financiële middelen en mankracht nodig in de toekomst? U hebt bijstand gekregen, maar is die op het moment toereikend om alle fases, vooral ook de nu opgestarte tweede fase, tot een goed einde te brengen?

Dan heb ik een vraag over de herstelmaatregelen. Ik weet niet precies tot wie ik deze vraag moet richten. Welke objectieve criteria worden er gehanteerd om de morele en de administratieve schadeloosstelling te beoordelen?

Ik heb onlangs de minister ondervraagd over het juridisch proces dat tegen de Belgische staat werd aangespannen en waar collega Van der Donck naar verwees. Men zegt daarvan dat het beroep te laat komt, dat de zaak verjaard is. Natuurlijk ontloopt de Belgische overheid op die manier voor een deel haar verantwoordelijkheid. Graag hoorde ik de reactie daarop van de ambassadeur en misschien kunnen de sprekers van de FOD Justitie ook hun licht daarop laten schijnen.

Mijnheer de ambassadeur, u zei dat het meest recente contact met enerzijds de metisverenigingen en anderzijds de FOD Buitenlandse Zaken dateert van 18 oktober 2021. Dat werd ook aangehaald door de minister, maar daarover werden eigenlijk geen details gegeven. Wat werd daar precies besproken? Ging het voornamelijk over de juridische aspecten van de zaak? Of ging het over het wetenschappelijk onderzoek? Misschien kunt u daarover meer zeggen.

Voorzitter: Wouter De Vriendt.

Président: Wouter De Vriendt.

Mijnheer de ambassadeur, de metisverenigingen zeggen dat de samenwerking met ambassades en diplomatieke posten nog steeds erg stroef verloopt en dat het schort aan de doorstroming van sommige dossiers. Waar situeren de problemen op het vlak van de hulpvragen bij de diplomatieke posten zich juist?

De kwestie met de humanitaire visa, waarover werd getuigd, is uiteraard bijzonder betreuenswaardig en eigenlijk moeilijk te geloven in een land waarin de humanitaire visa toch hun weg kennen. Als het dan gaat over dergelijke dossiers, blijkt de toekenning van een humanitair visum ineens een immens probleem te zijn. Dat vind ik heel vreemd. Het is gewoon een vaststelling.

Tot slot, de bekendheid van het loket ingesteld door de FOD Justitie, lijkt dus heel beperkt te zijn. Ik vind dat heel vreemd, omdat de resolutie vier jaar geleden al – de problematiek duurt natuurlijk al veel langer – een aantal concrete dingen heeft vooropgesteld. Ik begrijp niet waarom dat zo is. Wordt het loket bekendgemaakt hoofdzakelijk via de verenigingen voor metissen of wordt het ook – dit zou ik verwachten – proactief, misschien door de FOD Justitie of de FOD Buitenlandse Zaken gepromoot?

Nathalie Gilson (MR): Monsieur le président, comme mes collègues, je remercie tous les intervenants de cet après-midi, qui a été très riche, dense, avec beaucoup d'émotions. Nous allons la garder en mémoire et nous imprégner de tout cela. Bien sûr, nous connaissons la résolution. Certains de mes collègues ont participé au travail à l'époque en commission des Relations extérieures. Je vous remercie, mesdames et messieurs, pour le partage de toutes ces informations et de votre vécu.

J'évoquerai certains éléments et poserai certaines questions.

On a parlé d'une décision judiciaire récemment. Il est vrai que cette décision n'a pas considéré qu'il y aurait crime contre l'humanité dans la mesure où il ne s'agirait pas d'une action systématique. Cependant, en vous entendant, j'ai l'impression que les placements et les déplacements d'enfants métis étaient peut-être conçus comme un système généralisé mis en œuvre par l'administration belge et motivés par cette ségrégation, avec l'État belge qui a confié un rôle à l'Église, peut-être pas toutes. Certains ont parlé de l'Église protestante, d'autres de l'Église catholique. C'est certainement un aspect sur lequel notre commission devra se pencher.

Dans le discours prononcé par Charles Michel, j'ai

vu qu'il a quand même mis en avant le fait qu'il y avait un système généralisé de déplacement des métis, souvent sans l'accord de leur mère. Vous souhaitez peut-être revenir sur le fait qu'il ne s'agissait pas de faits ponctuels mais plutôt d'un système organisé.

Pensez-vous que nous pourrions avoir accès à des documents officiels, des archives coloniales, qui ne sont peut-être pas encore disponibles? J'ai noté que vous aviez formulé la demande que certaines archives qui sont pour l'instant soumises au régime de déclassé à cent ans soient soumises au même régime que toutes les autres archives, c'est-à-dire un déclassé après trente ans.

Je crois que c'est un élément sur lequel nous devons nous pencher.

Je voudrais aussi savoir si, pour les métis qui sont restés au Congo, au Rwanda ou au Burundi, il existe des associations ou des regroupements entre eux. Avez-vous des contacts avec eux? Un travail en commun se fait-il pour aider ces métis à retrouver la trace de leur identité, souvent via leur père? Ont-ils la possibilité de récupérer ou d'obtenir leur nationalité belge?

Je me demandais également si la situation était vécue de manière différente à l'époque au niveau du statut des métis, selon que l'enfant était une fille ou un garçon. Y avait-il un aspect genré de la situation des métis à l'époque? Dans son discours, Charles Michel évoquait une circulaire ministérielle du 24 septembre 1960 adressée aux bourgmestres en Belgique qui préconisait que, si le lien de filiation n'était pas établi, il y avait lieu de considérer l'enfant comme africain.

Depuis lors, vu que la Chambre a approuvé une résolution qui a condamné la ségrégation ciblée dont "ont été victimes les métis sous l'administration coloniale du Congo belge et du Ruanda-Urundi jusqu'en 1962 et après la décolonisation ainsi que la politique d'enlèvement forcé allant de pair avec cette dernière", quelle possibilité les enfants métis restés là-bas ont-ils pour retrouver les documents? Pouvez-vous nous faire des suggestions pour essayer de faciliter leurs démarches afin de retracer leur histoire, de retracer le lien avec leur père et d'obtenir ainsi la nationalité belge?

Monsieur d'Adesky, vous avez mentionné, dans votre conclusion, la construction d'un véritable partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique. C'est vrai que c'est assez d'actualité puisque le Sommet UE-Afrique se tiendra les 17 et 18 février 2022 à Bruxelles.

Les présents propos n'entrent peut-être pas dans le cadre de la séance d'aujourd'hui. Mais le fait que notre commission puisse s'inscrire dans une démarche pour la construction d'un partenariat renforcé entre l'Afrique et l'Europe peut être considéré comme une note d'espoir.

La présente commission a pour objectif de mieux cerner la façon de retisser les liens entre tous les membres de notre société. Les métis et les descendants de ces derniers pourraient jouer un rôle important dans cette démarche.

À cet égard, quel est votre sentiment par rapport aux liens entre vos associations et celles de la diaspora? Vos associations sont-elles structurées comme le sont celles de la diaspora? Entretenez-vous des liens avec des associations d'autres pays?

Je retiens la demande qui a été faite relative à une modification de la loi sur la vie privée afin de tirer parti de la clause humanitaire, qui est possible dans le règlement général sur la protection des données. Cette demande me semble essentielle. Nous allons donc certainement travailler concrètement sur ce sujet puisque notre commission doit formuler des recommandations en vue de la réparation des souffrances que vous avez subies.

Els Van Hoof (CD&V): Mijnheer de voorzitter, ook ik uit mijn woorden van dank voor de getuigenissen, die enige aandacht vragen en die vragen dat wij erop kunnen terugkomen met een aantal aanbevelingen.

Ik heb hetzelfde leed gevoeld dat ook aanwezig was toen wij bij de resolutie, waarvan ik mede-indiener was, in 2018 vaststelden dat wij met die resolutie erkenning hadden gegeven aan het langdurige leed. Datzelfde leed voel ik vandaag opnieuw. Ik kan echter wel opmerken dat er enige vooruitgang is geboekt en dat wij niet zomaar resoluties goedkeuren in het Parlement, maar dat er, zij het veel te traag, werk van wordt gemaakt.

Het was destijds onze morele plicht te erkennen dat wat met de koloniale metissen is gebeurd, onmenselijk is en was. Denk maar aan de verschillende verhalen die wij vandaag hebben gehoord over de segregatie, waarbij kinderen werden weggeplukt bij hun mama, van hun milieu en hun broers en zussen werden gescheiden en gedwongen werden geadopteerd.

Respect en erkenning stonden centraal, toen wij de resolutie hebben goedgekeurd. Dat vragen wij ook vandaag opnieuw. Het is erg belangrijk dat wij nadere uitvoering geven aan de resolutie, maar

ook dat wij ze updaten met een aantal aanbevelingen, die wij vandaag ook hebben gehoord.

Mijn vragen zijn de volgende.

Ten eerste, u sprak over de werkgroep die opvolging geeft aan de resolutie. Ik zou aan de vereniging van de metissen willen vragen of zij van oordeel zijn dat die werkgroep afdoende is, dat hun vragen op een goede manier worden meegenomen en dat hun bekommernissen en bezorgdheden bij de uitvoering van de resolutie worden meegenomen. Ik wou gewoon weten of zij tevreden zijn over de werking van die werkgroep ter uitvoering van de resolutie.

Centraal stond ook de erkenning van het recht op identiteit, dat in de Europese Verdragen van de Rechten van de Mens en in het Kinderrechtenverdrag staan en dat aangeeft dat iedereen het recht heeft te weten van wie en van waar ze afstammen. Voor het recht dat heel doelbewust aan mensen wordt ontnomen, hebben wij de nodige verontschuldiging gegeven. Dat is van belang. Bisschop Bonny heeft dat gedaan, maar ook Charles Michel in 2018.

Dat volstaat echter niet. Verontschuldiging is een begin, maar er zijn nog tien andere elementen, die ook in de resolutie staan en waaraan wij uitvoering moeten geven.

In de eerste plaats is het zeer belangrijk dat er begrip en erkenning aan de metissen en hun families wordt gegeven voor het leed waardoor zij werden getroffen door de gedwongen adopties.

Ik heb ook gehoord dat er een probleem met de humanitaire adviezen is. Kunt u daarover meer concreet zijn? Kunt u dat meer verduidelijken, zodat we gepaste vragen in het Parlement kunnen stellen?

Naast het geven van begrip en erkenning is het ook belangrijk om de persoonlijke geschiedenis te reconstrueren. De archieven en databanken kunnen bijdragen tot herstel, maar er zouden problemen zijn met de toegankelijkheid van de archieven van Binnenlandse Zaken en de Sociale Zekerheid en met de GDPR-wetgeving. Dat zijn zeker zaken die we kunnen meenemen.

U hebt ook verwezen naar het Vlaamse Afstammingscentrum. Daar staat geen Waals Afstammingscentrum tegenover. Dat is een belangrijke opmerking. Aan de andere kant van de taalgrens zou ook werk van een afstammingscentrum moeten worden gemaakt. Hebt u het gevoel dat het Vlaamse Afstammingscentrum voor

de metissen al van nut is geweest? Worden jullie vragen daar opgevangen?

Ik heb in deze legislatuur vaak de nadruk gelegd op het probleem van de geboorteaktes. Ik kan alleen maar blij zijn dat de druk en de steun van de verenigingen van metissen en in het bijzonder van de Association Résolution-Metis ertoe heeft bijgedragen dat men, toevallig vandaag, tot een oplossing is gekomen. Die druk heeft zeker geholpen. De geboorteakte was geen simpele zaak.

In 2018 werd gesteld dat een dader die voorwaarden oplegt aan zijn slachtoffer om zijn misdaad te herstellen de voortzetting van zijn misdaad bestendigt. Het is heel duidelijk dat jullie niet vragen om aparte voorwaarden op te leggen. U vraagt niet om apartheidswetten goed te keuren die discriminatoir en racistisch zijn. U vroeg niet om een aparte wetgeving te maken. De vraag was heel duidelijk: zorg ervoor dat dit opgelost geraakt, zonder dat wij nog moeten bewijzen wie we zijn en van waar we komen. De documenten zijn er. Maak daar gebruik van en zorg ervoor dat wij geen vernederende behandeling moeten ondergaan aan de loketten van diverse gemeentelijke overheden. Ik hoop dat het voorstel dat vandaag voorligt en de rondzendbrief die zal worden opgemaakt aan die vraag zullen tegemoetkomen.

Bovendien hoop ik dat aan jullie rechten wordt voldaan zonder voorwaarden die jullie weer in een slachtofferrol steken. Er moet inderdaad voor worden gezorgd dat jullie rechten worden toegekend. Ik hoop dat jullie afdoende vinden wat er vandaag wordt uitgewerkt, maar ik vermoed van wel. Daarvoor kunnen we Justitie dankbaar zijn, al heeft het wel bijzonder lang geduurd.

Mijn laatste vraag. Jullie hebben er zelf naar verwezen dat jullie van een zekere leeftijd zijn en dat jullie de strijd nog voeren. Je voelt heel duidelijk dat het engagement dat jullie vandaag tentoon hebben gespreid om het onrecht teniet te doen, nog steeds aanwezig is. De geboorteaktes waren voor jullie een prioriteit, naast het onderzoek dat moet worden gevoerd. Wat is de eerste prioriteit die jullie zelf nog willen meemaken om ervoor te zorgen dat het onrecht dat jullie hebben ondergaan, wordt hersteld? Dat is mijn slotvraag.

Marco Van Hees (PVDA-PTB): Monsieur le président, je veux remercier les nombreux intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui pour leurs exposés à la fois fouillés, documentés et les témoignages poignants que nous avons entendus.

Visiblement, il y a des avancées mais, visiblement aussi, il y a encore beaucoup de problèmes,

beaucoup de freins qu'il faut régler. J'entends par exemple les difficultés rencontrées par les deux historiennes qui nous ont exposé les résultats leurs travaux pour l'accès aux archives d'une série d'institutions (police des étrangers, OSSOM, œuvres religieuses) alors que la résolution de la Chambre, dans sa demande n° 8, demandait que les directions et personnels qualifiés des organisations des œuvres etc. qui possèdent des archives soient incités à fournir toutes les informations liées aux dossiers personnels. Visiblement, cette demande de la résolution manque un peu de capacités et de moyens de mise en œuvre. Il semble clair qu'il faudrait du coup sans doute légiférer pour arriver à concrétiser cette demande. Si vous avez des pistes pour rendre les choses praticables, c'est évidemment utile de les entendre.

J'avais simplement une petite question technique sur la phase 2 de la recherche historique. Pourquoi elle semble commencer seulement maintenant? Est-ce que la phase 1 était un préalable ou simplement une question de forces disponibles qui fait qu'elle ait commencé maintenant.

Alors voilà, aux représentants des associations de métis, encore une fois merci pour leurs témoignages poignants. J'avais quand même une question sur la déclaration des évêques en 2017 et notamment de l'évêque d'Anvers Johan Bony, une déclaration somme toute assez molle, on va dire, et peut-être ambiguë. Est-ce que vous estimez que cette déclaration était suffisante? Est-ce que l'Église assure des réparations suffisantes, outre le fait d'avoir présenté des excuses un peu formelles, je dirais? Manifestement, on a aussi un problème d'accès aux archives. Est-ce qu'on n'a pas un souci à ce niveau-là?

Alors, la résolution est censée concerner tous les métis mais dans les faits, j'ai l'impression que c'est quand même beaucoup les métis qui sont en Belgique qui sont concernés, visés. Donc, est-ce que vous pouvez nous en dire plus? Et je m'adresse un peu à l'ensemble des intervenants. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur les métis qui sont restés au Congo, au Rwanda-Burundi? Un collègue a aussi parlé des métis qui sont dans d'autres pays, ni les pays des colonies belges, ni la Belgique mais des pays tiers. Moi, c'est surtout ceux qui sont restés là en Afrique sur lesquels je voudrais avoir des informations complémentaires. Est-ce qu'ils peuvent voyager en Belgique par exemple pour faire des recherches généalogiques pour rencontrer leurs familles biologiques? Quels sont leurs problèmes à eux et comment les résoudre? Voilà.

Et alors, dernière chose, c'est savoir un peu,

toujours de la part des associations de métis et de leurs représentants, comment ils estiment être associés aux différentes initiatives qui, finalement, les concernent. Est-ce qu'ils sont assez associés, de manière correcte? Je vais prendre un exemple. Par exemple, on a parlé de cette exposition pour laquelle le musée de l'Afrique et le musée psychiatrique Dr. Guislain de Gand avaient reçu des subsides pour faire une exposition qui a eu lieu finalement à Gand. Est-ce que les associations de métis, vous avez été associées, consultées pour une telle exposition par exemple? Selon les échos que j'ai eus, ce n'était pas forcément le cas. Voilà, est-ce que vous avez été associés? Quel est l'aspect, la vision, que vous donnez d'une telle initiative par exemple? On sait que cette exposition était fort axée sur les problèmes psychiatriques et beaucoup moins sur les violences et injustices faites aux métis. Est-ce que vous avez un avis sur cette exposition et, surtout, est-ce qu'on vous l'a demandé? Et d'une manière générale, est-ce que vous êtes associés aux différentes initiatives?

Goedele Liekens (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, op mijn beurt wil ik alle sprekers bedanken voor deze noodzakelijke en vooral beklijvende getuigenissen en vooral ook voor uw aanhoudende strijd. Het siert u allemaal hoe u blijft gaan voor de goede zaak.

Ik heb de voorbije uren een paar keer plaatsvervangende schaamte gevoeld. Het is duidelijk dat het hoofdstuk van de metissen een bijzonder pijnlijk hoofdstuk uit onze koloniale geschiedenis is. Wat mij betreft, staat het symbool voor alle wreedheden die daar plaatsvonden. Het is het toppunt van het *white supremacy* denken en het legt in onze huidige tijdsgeest de wansmakelijke denkpatronen van de kolonialen destijds bloot, inclusief de missies en Kerk.

De civiele en religieuze overheden hebben aan die gruweldaden daar meegewerkt. Het gaat dan niet alleen over het wegnemen van deze kinderen bij hun moeder, maar ook over op de manier waarop de meeste werden verwekt en hoe er daarnaar werd gekeken. Jonge meisjes werden door de blanke heersers misbruikt om hun lusten op bot te vieren en vervolgens werden hun kinderen dan ook nog eens afgenomen. Als er al liefdesrelaties waren, was de afkeuring en de zonde zo groot dat die kinderen ook daarvan het slachtoffer werden.

Het is verschrikkelijk. Hoe meer ik lees en hoor over hoe de civiele en de religieuze overheden met metissen zijn omgegaan en nog omgaan – daar kom ik straks op terug – hoe meer gedegouteerd ik ben. Dat is geen sjiek parlementair woord, maar ik gebruik het hier toch. Gedegouteerd.

Charles Michel heeft in dit Parlement de fouten erkend en namens het Parlement zijn verontschuldigingen aangeboden. Dat is één zaak, maar het is nu de hoogste tijd om echt werk te maken van oplossingen. Laat ons dan beginnen met de problemen aan te pakken waarmee de metissen in ons land en in de voormalige koloniale gebieden nog dagelijks worden geconfronteerd. Dat is het minste dat we kunnen doen.

Ik heb begrepen dat er ter zake recentelijk een eerste stap is gezet door minister van Justitie Van Quickenborne. Dan gaat het over de geboorteakte. Eindelijk is er een concrete oplossing gekomen voor een probleem dat onbegrijpelijk lang heeft aangesleept. Ik heb begrepen dat die oplossing werd uitgewerkt door Justitie, in samenspraak met de metissen.

Naar wat ik vandaag in de kranten lees, zijn de metissenorganisaties daar heel tevreden mee, maar ik wil toch even nagaan hoe u daar tegenover staat. Hoe kijken de verschillende sprekers naar de oplossingen die werden uitgewerkt? Ik heb begrepen dat dit ook voor de Belgische metissen een heel goede oplossing zou kunnen zijn. Ziet u ook een oplossing in de maak voor de metissen die achtergebleven zijn, zoals ook collega Van Hees vroeg?

Ik weet dat dit niet in de geest van de resolutie wordt gevraagd, maar als we dan toch bezig zijn, lijkt het mij noodzakelijk om ook daar naar goede oplossingen te zoeken. Ziet u op dat vlak iets bewegen in de goede richting?

De geboorteakte is een eerste stap, maar zoals veel collega's al zeiden is er nog veel werk aan de winkel. Eén aspect dat mij telkens opnieuw bijzonder raakt bij alles wat ik lees en hoor, is de strijd, de zoektocht naar hun geschiedenis, naar hun afkomst, naar wie hun ouders zijn, naar de situatie. Al is het maar de naam van je moeder te weten komen of een fotootje van je vader vinden, je hoeft geen psycholoog te zijn om te weten dat dit een wereld van verschil maakt. Weten dat je moeder geen harteloze vrouw was die je dumpte, maar dat zij zelf een slachtoffer was dat gedwongen werd een kind af te staan, wat ze met veel pijn en verdriet deed, om vervolgens nooit meer in contact te raken met dat kind.

Alle metissen hebben recht op volledige informatie. Daar moeten we hen echt in ondersteunen, want daar zit nog altijd het probleem. In dat verband heb ik een vraag voor mevrouw Candaele en mevrouw Lauwers. Archivarissen zijn nu begonnen met de verwerking van de persoonlijke archieven. Gezien de omvang en het feit dat de dossiers in hoge mate ongeordend zijn, wordt dat een werk van lange

adem. Proficiat dat u daar toch mee aan de slag gaat. Nog een groter probleem zijn echter de archieven waar men niet aan kan. Zo zouden de archieven van de Christelijke Middenstands- en Burgersvrouwen nog steeds niet toegankelijk zijn. Klopt dat? Zo ja, waarom is dat zo? Welke druk kan er uitgeoefend worden om die archieven alsnog vrij te geven? We zijn nu zestig jaar verder, dit kan toch niet meer!

Vervolgens heb ik een vraag voor mevrouw Goegebeur, die bij de vorige aansluit en mogelijk een oplossing biedt. In januari 2021 ontving ik van u een opvolgingsdossier, waarvoor dank, dat onder meer over de toegang tot informatie gaat. In uw brief verwijst u naar de studiec commissie voor de joodse gemeenschap, die bij wet- en regelgeving werd opgericht. Kunt u dat initiatief even toelichten in de actuele context? Het kan een oplossing zijn om een vergelijkbaar systeem op te richten voor metissen, en misschien zelfs voor de bredere koloniale geschiedenis van ons land.

Ambassadeur Doppagne, op welke manier ondersteunen onze diplomatieke posten ter plaatse de zoektocht naar de hereniging van bepaalde metissen met hun familie? U zei dat er instructies zijn verstuurd naar de posten in de respectievelijke landen. Wordt er ook gehoor aan gegeven aan die oproep? Gebeurt dat naar uw mening voldoende? Hoe wordt die opgevolgd? Hebt u gegevens waaruit blijkt dat die oproep succes heeft? Kunt u druk uitoefenen?

Ik heb ook een vraag voor alle andere sprekers. Op welke andere concrete manieren kunnen wij vanuit het Parlement de zoektocht van metissen actief ondersteunen? Dan denk ik bijvoorbeeld aan een centrale relationele databank, waarin alle dossiers gecentraliseerd worden. Ik heb niet het gevoel dat die al bestaat. Alles centraliseren, alles ontsluiten en onderling verbinden, in deze digitale tijden moet dat toch kunnen? Ik heb begrepen dat dit voorstel gedaan werd tijdens een hoorzitting. Ik vond dat een heel interessante piste. Wat is daar eigenlijk mee gebeurd?

Ik heb ook een vraag naar aanleiding van de aflevering van *Terzake* waarin Pierrot Verdeyen een heel aangrijpende getuigenis bracht. Zij volgden hem toen hij voor het eerst die archieven kon raadplegen en zo te weten kwam waar hij vandaan kwam.

Zijn dochter zei toen dat wat haar het meest raakte, was dat de mama wel degelijk contact had gezocht. Zij wisten daar echter niets van. Daar word ik gewoon stil van. De vraag die ik mij stel is of er een overzicht bestaat van het aantal moeders dat contact heeft gezocht met hun kinderen? Bestaat

er een centraal contactpunt, een meldpunt? Hoeveel metissen werden er reeds met hun moeder en misschien ook met hun vader herenigd? Hebben wij daar zicht op?

Ik voel dat daar nog veel pijn zit en dat er een oplossing moet komen. Dat moet snel gebeuren, nu het nog kan, want de leeftijd begint mee te spelen. Ik heb ook begrepen dat contact leggen met de moeders van organisatie tot organisatie anders verloopt. Misschien moeten wij eens bekijken hoe die verschillen tot stand komen? Ik bedoel, is dat te wijten aan het feit dat zij niet kunnen helpen omdat de papieren er niet zijn? Of is het omdat zij niet willen? Misschien houden bepaalde plaatsingsorganisaties liever het deksel op het potje?

Dat brengt mij toch weer bij de Christelijke Middenstands- en Burgersvrouwen die hun archief angstvallig bewaken. Zij waren in die reportage van *Terzake* aanwezig en er werd gezegd dat zij die contacten zoveel mogelijk wensten te verhinderen.

Ik snak bijna naar adem terwijl ik het moet zeggen. Zij zeggen dat het zo is omdat die moeders ginder alleen interesse hebben in de financiële kant en alleen willen meegenieten van de luxe die de kinderen hier in België hebben. Ik wil graag van de sprekers horen wat zij daarvan vinden want ik vind dat wel heel straf, om niet te zeggen onchristelijk.

Klopt het dat die organisatie nog steeds het leggen van contacten vermijdt?

We komen zoveel pijnlijke zaken tegen, zelfs in het verslag van onze experts. Ik citeer even: "Het is niet omdat iemand ouder is van een metiskind dat die persoon als niet-racistisch mag worden beschouwd." Dat is eigenlijk een intrinsieke beschuldiging van racisme aan het adres van adoptieouders. We mogen daar niet licht over gaan als dat van onze experts komt. Op die manier komen de metiskinderen immers van de regen in de drop. Ik wil dus graag van de sprekers weten, zeker van mevrouw Goegebeur, wat zij van deze passage vinden.

Ik wil toch eindigen met een positieve noot.

Mijnheer Milliex, u zei dat u in uzelf het beste van twee werelden verzamelt en dat u daarom in het Nederlands spreekt van een dubbelbloed in plaats van een halfbloed, de term die vroeger werd gebruikt, en dat steeds meer mensen u daarin volgen. Ik vind dat heel mooi gezegd. Ik weet niet hoe we dat in het Frans mooi zouden kunnen verwoorden, maar met uw goedkeuren doe ik een oproep om de term dubbelbloed te behouden.

Vicky Reynaert (Vooruit): Ik dank alvast alle sprekers die hier vandaag aanwezig waren om een afschuwelijk, maar ook zeer pijnlijk hoofdstuk van onze Belgische geschiedenis toe te lichten. Het was voor ons zeer nuttig een stand van zaken te krijgen omtrent de uitvoering van de resolutie. Daarnaast waren uiteraard de getuigenissen zelf het allerbelangrijkste. Die hebben bijzonder veel indruk op mij gemaakt, en op de collega's ook, zoals ik heb vastgesteld.

Ik ga me beperken tot de vragen die nog niet gesteld zijn.

Eerst en vooral een aantal concrete vragen voor de onderzoekers. Ik wil de zaken graag scherp stellen en reageren op een aantal zaken die zij naar voren hebben gebracht. De eerste vraag sluit overigens ook aan bij de vraag van collega Liekens. In de aanbevelingen heeft u het gehad over de ontsluiting van archieven. U zegt dat u daar politieke steun voor kunt gebruiken en maakt ook gewag over archieven van private organisaties. Kunt u toelichten hoe u dergelijke politieke steun ziet, en wat u precies van ons verwacht?

Het ging op een bepaald moment ook over de archieven van Markant – nu beheerd door KADOC – die niet erg toegankelijk zouden zijn. Welke andere religieuze archieven zijn nog van belang en momenteel niet consulteerbaar, en waarom is dat het geval? Kunt u dit toelichten?

In een tweede fase van het onderzoek zal u ook onderzoeken hoe het metissenvraagstuk in andere landen onderzocht en aangepakt wordt op het vlak van herstel en verzoening. De tweede fase is uiteraard nog maar net opgestart. Er zal dus nog enige tijd over heen gaan, want de fase loopt over vier jaren, namelijk tot in 2026. Onze commissie heeft niet het mandaat om haar werkzaamheden verder te zetten tot die datum. Welke landen zal u precies onderzoeken? Welke landen kunnen wij als commissie het best bestuderen om eventueel lessen te trekken die voor deze commissie van belang kunnen zijn, vermits onze beide termijnen niet overlappen?

Vervolgens heb ik nog een aantal vragen voor de vertegenwoordigers van de metissenverenigingen. De vzw Metissen heeft er in een schrijven aan de voorzitter van de Kamer op gewezen dat er een en ander fout loopt inzake de doorstroming van informatie vanuit de ambassades met het oog op de identificatie van de Afrikaanse biologische ouders.

Normaal gezien zijn daarvoor richtlijnen en instructies opgesteld. Zijn die onvoldoende? Indien ja, waarom? Wat zijn de pijnpunten? Misschien kan

de ambassadeur daar ook iets over zeggen.

Ten tweede, in de oorspronkelijke resolutie van 2018 ging het over de oprichting van een gedenksteen als een tastbaar gedenkelement. Dat moet worden onderzocht, maar ik heb uit de toelichting van de ambassadeur begrepen dat dit niet meteen een prioriteit is. De metissenverenigingen zouden worden uitgenodigd om daarvoor suggesties te doen. Zijn er op dat vlak al vorderingen geboekt? Werd u uitgenodigd om suggesties te doen? Hoever staat men op dat concreet punt? Dat was mij nog niet helemaal duidelijk.

Ten derde, de metissenverenigingen formuleerden vijf verwachtingen. Een daarvan was de vraag naar psychologische bijstand. Kunt u toelichten hoe u dat concreet ziet? Dat is immers belangrijk voor de werkzaamheden van onze commissie.

Ten slotte, mevrouw Goegebeur, u had het over de ontsluiting van het verleden van de metissen en van hun verhaal en dat van de andere metissen voor het grote publiek, maar ook over de manier waarop dat gebeurt. U zei dat dit niet altijd op een correcte manier gebeurt. Hebt u concrete suggesties op dat vlak voor deze commissie? Ik denk dat het heel belangrijk is om dat deel van de geschiedenis van het koloniaal verleden op een correcte manier te vertellen, dus niet enkel in de scholen maar ook aan het grote publiek.

De **voorzitter**: Ik keer terug naar de sprekers van vandaag. Er zijn heel wat punctuele vragen gesteld, dus ik wil u vragen om daarop punctueel te antwoorden, ook gelet op het tijdsbestek. U hebt in elk geval met mij kunnen vaststellen dat de interesse en de motivatie bij de Parlementsleden, van alle politieke fracties, heel groot is.

Wat ik als voorzitter heb vastgesteld, is dat er bij de Parlementsleden een totaal afgrijzen over het onrecht is. Verder hebben de fracties geprobeerd om meteen al werkpunten en uitdagingen te identificeren waarmee deze commissie verder aan de slag kan om hiërarchie en reliëf te brengen in de verschillende uiteenzettingen.

Ik geef de sprekers graag het woord. We doen dat in dezelfde volgorde, dus beginnend met ambassadeur Doppagne.

Stéphane Doppagne: Monsieur le président, je répondrai uniquement en français, cette fois-ci pour faciliter la traduction et ma propre expression.

Je vous remercie pour les différentes questions qui ont été posées. Elles sont extrêmement nombreuses. J'essaierai de ne pas en oublier de

trop. Un certain nombre d'entre elles s'adressent à mes collègues. Sur les points qui les intéressent un peu plus directement que les Affaires étrangères, je leur céderai la parole.

Pour les Affaires étrangères, il est difficile de répondre à certaines questions. L'affaire intentée contre l'État belge a été mentionnée à plusieurs reprises. Vous demandez des réactions. La ministre Wilmès, elle-même, était interrogée à ce sujet au Parlement voici quelques semaines. Elle a dit qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer sur une affaire judiciaire. Je ne peux donc évidemment pas non plus me prononcer là-dessus, d'autant plus qu'il est peut-être même question d'un recours, d'un appel.

En ce qui concerne la question des visas humanitaires, c'est pareil. Il est un peu difficile pour nous de répondre. Cette affaire relève du SPF Asile et Migration. Tout ce que je pouvais dire à ce sujet, c'est qu'il n'y a effectivement pas d'approche globale. Les cas sont examinés individuellement. C'est une approche au cas par cas qui est suivie. Mais, de manière générale, en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution, je dois souligner qu'on constate de la part de tous les services une volonté de faire preuve d'une approche la plus positive possible avec le plus d'humanisme possible. Je ne pense pas que cela ait été contesté aujourd'hui. On essaie toujours de trouver des solutions constructives aux problèmes qui sont posés.

Mme Ponthier m'a adressé plusieurs questions, dont certaines ont été reprises par d'autres personnes. Pour ce qui est du financement, jusqu'à présent, la mise en œuvre de la résolution en termes de financement, ce sont les 400 000 euros pour la phase 1 du projet de recherche qui emploie deux personnes à temps plein et 1 520 000 euros débloqués fin 2021 pour le lancement de la phase 2 du projet qui concerne 4 personnes.

Quant à savoir si le nombre de personnes est suffisant pour la mise en œuvre de ces projets, je laisse éventuellement le soin à mes collègues de répondre.

J'en viens aux réparations. On m'a posé une question sur les critères objectifs utilisés, etc. En fait, les réparations, ce sont toutes les mesures d'ordre administratif et moral qui ont été discutées cet après-midi. Je les reprenais tout à l'heure et on en a beaucoup parlé. C'est l'octroi ou le recouvrement de la nationalité belge, le fait de régler la question des actes de naissance, de faciliter l'accès aux archives. C'est ce projet double de reconstruction historique collective et identitaire. C'est la déclaration du premier ministre.

Il n'y a pas vraiment d'évaluation chiffrée. On n'essaie pas d'évaluer de manière chiffrée, financière, un dommage moral causé aux métis ou à leurs ayants droit. Ce n'est pas l'approche qui est suivie. Lorsqu'on relit les travaux préparatoires, ceux qui ont mené à l'adoption de la résolution, c'était également l'approche qui était suivie par les parlementaires à l'époque.

En ce qui concerne les contacts avec les Communautés et les Régions, une demande concernait en particulier les contacts avec les ministères communautaires en charge de l'enseignement. Je sais qu'il y a eu des contacts avec la ministre Glatigny au sujet de l'autorité centrale communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'était pour faciliter les contacts du projet de recherche. Il s'agissait des contacts que les chercheuses des archives générales ont avec elles. Peut-être pourront-elles compléter à ce sujet avec Kind en Gezin. Je pense que les contacts ont lieu et que tout se passe assez bien.

On m'a demandé également comment se passent les réunions entre les cabinets et les métis. J'imagine que les associations de métis vont nous donner leur avis. C'est évidemment elles que nous devons entendre. Je vais simplement rappeler que ces réunions ont pour but de passer en revue avec elles, régulièrement, l'état de mise en oeuvre de la résolution. J'ai lu les comptes rendus des deux dernières réunions qui ont eu lieu en 2021. Ce sont vraiment des discussions à bâtons rompus. Toutes les questions sont abordées; des réponses sont apportées aux questions et des conclusions opérationnelles sont dressées en fin de réunion pour la suite.

J'ai l'impression que ces réunions se déroulent bien. Évidemment, on ne trouve pas les solutions immédiatement, mais progressivement. Je laisserai les associations donner leur avis sur le fonctionnement de ces réunions.

S'agissant de la coopération avec les ambassades, la résolution demandait que les métis belges issus de la colonisation reçoivent toute la collaboration possible des ambassades et des postes diplomatiques présents sur place afin de pouvoir identifier leurs parents biologiques. Nos ambassades essaient d'adopter une approche aussi humaine et vaste que possible des problèmes qui leur sont exposés par les associations de métis, les métis ou encore leurs ayants droit qui les contactent. Pour ma part, je n'ai pas reçu de retour des ambassades au sujet de problèmes qui se poseraient. J'imagine que des questions de visa se posent régulièrement et sont transmises à l'Office des Étrangers pour décision. Je n'ai pas eu connaissance

d'informations relatives à des critiques envers les ambassades. À nouveau, c'est un sujet sur lequel les associations de métis, qui font remonter auprès d'elles les éventuels blocages, pourront également se prononcer.

Le guichet unique concerne plutôt la justice.

S'agissant de l'accessibilité des archives, une lettre est envisagée. Sur suggestion des Archives, une des mesures envisagées afin de faciliter l'accès aux archives - pour celles qui posent encore problème car, comme je le disais, n'y a plus de problème au niveau des Archives coloniales - consisterait à rédiger un courrier qui serait adressé aux instances ou organismes comme les congrégations religieuses qui disposent d'archives présentant un intérêt dans le cadre de ce dossier pour leur demander plus de flexibilité et un meilleur accès. Cette option est toujours à l'examen pour l'instant, parce qu'elle soulève plusieurs questions juridiques. Elle est donc examinée par les services juridiques des SPF concernés. D'autres voies sont possibles, telle la voie législative, mais je suis moins bien placé pour me prononcer.

En ce qui concerne la question des métis restés au Congo, d'autres personnes vont peut-être s'exprimer également. Dans le cadre de la résolution, les excuses qui ont été présentées par le premier ministre étaient générales. Il ne faisait pas la distinction, je pense.

Mais l'approche qui a été adoptée à l'époque dans le cadre de la résolution, et celle ensuite adoptée dans le cadre des projets de recherche, c'était de se concentrer d'abord sur les métis déplacés de force hors de leur pays, qui ont été arrachés de force à leur mère. Ce sont eux qui ont, au départ, je pense, lancé la machine, qui ont attiré l'attention, qui ont réussi à porter ça à votre attention, à l'attention de la société civile, et arriver à cette résolution.

C'était l'approche qui était suivie, mais sans exclusion, l'approche était relativement progressive. Je pense que dans le projet archives, c'est aussi l'approche qui est suivie. Ils vous le diront mieux que moi. Ils sont ouverts à toutes les demandes. Mais il existe des priorités et il y a des questions à propos desquelles il est plus difficile d'apporter des réponses. Mais je les laisserai se prononcer.

Je crois que, de toute façon, une deuxième phase de recherche va avoir lieu. On verra effectivement. Cela a été dit par les représentants des associations. Elle arrivera peut-être à des conclusions relatives aux métis restés au Congo à la période des indépendances.

Voilà, monsieur le président, je pense que j'ai répondu à la plupart des questions qui m'étaient spécifiquement adressées. Merci.

De **voorzitter**: Dank u wel, mijnheer de ambassadeur.

De bijzondere commissie zou het ten zeerste appreciëren als u haar op de hoogte houdt van bepaalde initiatieven, bijvoorbeeld om de toegang tot archieven van privé-instanties te faciliteren.

Ik geef nu graag het woord aan de historici van het onderzoeksproject Resolutie-Metissen.

Delphine Lauwers: Monsieur le président, je vais prendre la parole avant de la céder à ma collègue, Chiara Candaele.

Nous avons tenté de regrouper les questions par thèmes car beaucoup de questions se recoupaient. On va essayer de procéder avec ordre et méthode.

Pour ce qui est de l'accès aux sources, je voudrais préciser, quand j'ai mentionné les dossiers qui se trouvent au SPF intérieur ou à l'OSSOM, que je n'accuse personne de rétention d'informations, d'être catégoriquement fermé ni de cacher des choses. Ce n'est pas cela du tout. On se trouve plus dans une configuration où, de nouveau, c'est la protection des données à caractère personnel qui entre en jeu. Il s'agit de dossiers individuels nominatifs qui se trouvent encore auprès des successeurs en droit des administrations qui les ont produits. À ce titre, il n'est pas forcément évident qu'on ait un accès sériel à ces dossiers. Ce qui est envisageable pour ces dossiers-là, ce serait qu'on ait au moins une possibilité, nous, de vérifier l'existence d'un dossier au nom d'un père présumé ou que sais-je afin de permettre d'aller un peu plus loin dans notre accompagnement des métis dans leur recherche des origines. Il n'était pas question de dire que le SPF Intérieur ne joue pas le jeu. C'est vraiment aussi une question de situation législative et administrative.

Je voudrais insister sur le fait qu'il y a une grande différence entre des dossiers individuels constitués au nom de personnes. Il est logique que ces dossiers ne soient communiqués qu'aux personnes concernées. Il est plus compliqué d'avoir un accès massif à ces dossiers. On a parlé du cas de Markant, de ces archives constituées par le CMBV, et qui se trouvent conservées au KADOC. Elles ont posé énormément de problèmes en termes d'accès. Mme Chiara Candaele et moi-même avons eu la chance d'accéder à ces archives, notamment à des dossiers généraux, des dossiers de correspondance de cette œuvre mais

aussi aux dossiers individuels. Ce qui nous revient des métis avec lesquels nous sommes en contact, c'est que lorsqu'on leur dit qu'il existe bien un dossier à leur nom au KADOC, ils communiquent directement avec notre personne de contact au KADOC et, à ma connaissance, il n'y a plus de souci à ce niveau-là. Ils reçoivent l'accès à leur dossier, pas à tous les dossiers mais au leur qui se trouve au KADOC. Nous sommes également en train de finaliser une convention de partage des données pour voir dans quelle mesure la recherche pourra exploiter les données récoltées dans le cadre d'éventuelles publications. C'est en cours. Il y a eu de grosses avancées.

Pour ce qui est des archives religieuses, à vrai dire, c'est un énorme chantier qui nous attend puisque, comme pour beaucoup de questions de l'époque coloniale, l'Église jouait un rôle majeur au côté de l'État. La question des métis n'est pas en reste. C'est plutôt en préparation de nos futurs contacts dans le cadre de la phase qui vient de commencer que nous souhaiterions ce courrier d'appui. Si vous voyez d'autres manières d'appuyer et de faire en sorte de favoriser notre accès à ces sources notamment religieuses, qui encore une fois ont un statut privé et n'ont pas la réputation d'être forcément très accessibles, nous sommes preneurs de toute autre forme de soutien de la part du politique.

En ce qui concerne la classification et la déclassification, elles ont été mentionnées à plusieurs reprises. J'aimerais signaler qu'un grand nombre de progrès ont été faits à ce niveau-là. Un arrêté ministériel de 2017 a stipulé que les archives produites par les prédécesseurs en droit des Affaires étrangères et de la Défense – mais cela nous concerne moins – étaient automatiquement déclassifiées pour tous les documents produits il y a plus de quarante ans. Il y a eu ensuite des divergences d'interprétation au sujet notamment de qui était le successeur en droit de la Sûreté coloniale. Il y a encore des choses qui ont bloqué pendant un certain temps mais depuis peu, je dois dire que la question des documents classifiés n'est plus quelque chose qui impacte fortement l'avancement de la recherche pour le projet Métis.

Il faut savoir que la législation sur la classification/déclassification en Belgique ne prévoit pas de déclassification automatique au bout d'un délai donné, ce qui serait une excellente chose non seulement pour le projet d'une manière plus marginale mais pour la recherche en générale. Il serait bon d'envisager une révision de cette matière. Des progrès ont été réalisés dans ce domaine et on a tendance à dire que la classification ou l'absence de déclassification à l'heure actuelle ne pose plus vraiment de souci en

termes de recherche.

En ce qui concerne le transfert des archives depuis le SPF Affaires étrangères vers les AGR, des prévisions optimistes parlaient de dix ans pour l'entièreté du transfert d'environ dix kilomètres d'archives dites africaines.

Il faut savoir que plusieurs obstacles sont venus ralentir le chantier. Pour ne citer que ces deux-là, il y avait tout d'abord le problème de la classification, mais qui a donc en grande partie été réglé. Et puis, le fait qu'à peu près la moitié de ces collections sont contaminées par des moisissures actives et doivent donc faire l'objet d'une décontamination avant de pouvoir être transférées aux AGR.

Cela a aussi pris énormément de temps pour trouver une procédure adéquate. Ce qu'on peut vous dire, c'est qu'en tout cas, un cahier des charges est à l'étude, et que tout cela devrait donc s'accélérer. De toute façon, en attendant, nous mettons la priorité sur le transfert d'archives non contaminées.

Le chantier avance. Des archivistes travaillent avec une énergie incroyable pour transférer ces archives et les ouvrir à la recherche. Cela avance, mais de là à donner une estimation précise en temps, je ne suis pas vraiment en mesure de le faire.

Encore une fois, Chiara Candaele et moi avons accès aux archives qui se trouvent au SPF Affaires étrangères. Nous avançons dans ces recherches aussi.

Pour les métis en Afrique, nous avons des contacts avec eux. Dans l'optique où on est un service public aussi, on ne rejette jamais une demande basée sur le fait qu'une personne ne se trouve pas en Belgique. Nous avons des demandes de métis au Congo, au Rwanda, au Burundi ou encore au Canada, en Amérique du Nord, ou que sais-je.

Nous ne rejetons pas ces demandes. Nous essayons d'y répondre. Mais il faut savoir que les chances d'identifier des documents sont nettement moindres que pour les métis qui se trouvent en Belgique, puisque bon nombre des documents que nous avons à disposition ont été constitués dans le cadre du déplacement ou depuis l'arrivée des métis en Belgique.

Cela me mène à la question de l'exploitation potentielle d'archives sur place, parce que tout n'a pas été rapatrié en Belgique. C'est quelque chose qu'on envisage pour la phase 2, qui vient tout juste de débuter. Cela fait partie des choses qu'on va mettre en place. Une anthropologue avec

beaucoup d'expérience de terrain au Congo a rejoint l'équipe très récemment. Nous nous en réjouissons, parce qu'elle a aussi beaucoup de pistes pour exploiter ces archives sur place.

On procèdera notamment à une récolte d'envergure de témoignages auprès des métis et de leur famille. Dans la mesure du possible le témoignage des métis vivant en Afrique sera également récolté. Il ne s'agira donc pas uniquement des métis déplacés vers la Belgique.

Je reviens rapidement à la question des priorités établies concernant les métis déplacés à l'époque des indépendances et qui vivent en Belgique. Selon nous, la recherche doit être globale et inclusive. Mais pour des raisons évidentes, dans la mesure du possible, nous donnons la priorité aux dossiers dont le traitement pourrait permettre d'aider des personnes encore vivantes et qui recherchent des réponses à leurs questions depuis longtemps, et pour lesquelles nous avons des chances de trouver des éléments, sachant que nous avons des collections d'archives à notre disposition. En revanche, nous ne sommes évidemment pas compétents en matière de réparation. Nos compétences se situent au niveau archivistique et scientifique.

Pourquoi la deuxième phase commence-t-elle maintenant? Il s'agit surtout d'une question de budgets conséquents qui doivent être libérés. Est-ce suffisant? L'avenir nous le dira. En tout cas, le fait d'être six chercheurs ne semble pas être un luxe. Cela nous permet de voir un peu grand et de respirer un peu puisque que notre emploi du temps était assez chargé jusqu'à maintenant. Cela nous permet également de faire les choses bien ou correctement. Nous sommes a priori très enthousiastes de l'entrée en fonction de cette équipe.

Pour ce qui concerne la question de l'attente des personnes concernées, il faut savoir que la recherche prend du temps. Mais nous pouvons d'ores et déjà vous dire que, pour certaines d'entre elles, nous ne trouverons aucun renseignement.

Quant aux éventuelles réparations et mesures administratives, l'argument qui consiste à dire qu'il faut attendre que les travaux de recherche soient terminés ne tient pas forcément la route.

Pour notre part, nous veillons à communiquer de diverses manières les résultats intermédiaires de nos recherches. Nous n'attendons pas la publication du rapport final pour partager avec les métis, avec les personnes concernées et le grand public, nos premières constatations. Un premier guide pratique est d'ailleurs en cours de rédaction.

Il devrait permettre aux métis qui le souhaitent de mener eux-mêmes des recherches quant à leur origine. Je pense ici, en particulier, à ceux qui ne souhaiteraient pas faire appel à nos services, sachant que nous restons, bien entendu, à leur disposition.

Je pense ainsi avoir fait le tour de toute une série de questions. Je vais maintenant céder la parole à ma collègue, Chiara Candaele, qui répondra à d'autres questions.

Chiara Candaele: Geachte aanwezigen en commissieleden, dank u voor uw vragen.

Ik zal trachten om de vragen over cijfers en aantallen wat te bundelen.

Exacte en exhaustieve statistische gegevens zijn niet bekend, noch over het aantal metissen dat in Afrika door de koloniale autoriteiten in een instelling werd geplaatst, noch over het aantal metissen dat naar België werd verplaatst, noch over de Afrikaanse moeders of vaders, want het omgekeerde kwam, zij het zeer sporadisch, ook voor. Er bestaan verschillende schattingen van tijdsgenoten over de totale metissenbevolking in Belgisch Congo en Rwanda-Urundi. Die schattingen zijn bijzonder uiteenlopend. De koloniale administratie heeft ook een aantal volkstellingen georganiseerd, onder meer in 1932 en 1947. Alleen ontdekken we in de archieven documenten en briefwisseling waarin de gewestbeheerders zelf aangeven dat deze tellingen allesbehalve compleet zijn, dat heel wat districten en territoria hun gegevens niet hebben gecommuniceerd. Exhaustieve statistische gegevens werden door geen enkel organisme op een systematische manier bijgehouden, noch in België, noch in de voormalige kolonies. Het onderzoeksteam probeert wel om bestaand cijfermateriaal dat we in publicaties en archiefdocumenten terugvinden, te centraliseren om zo toe te werken naar een minimumschatting van deze aantallen, die een zo accuraat mogelijke benadering weergeven.

Wat de vraag over contactname door de Afrikaanse moeders betreft, Pierrot Verdeyen, waar mevrouw Liekens naar verwees, is helaas niet de enige met een dergelijke getuigenis. We constateren in de archieven dat meerdere moeders, en ook zelfs enkele vaders, tevergeefs hun kind probeerden te contacteren nadat het naar België werd verplaatst, of daar alleszins enorm veel tegenwind bij ondervonden. De verplaatsingen van metissen vonden plaats in een periode waarin het zogenaamde clean-breakprincipe werd gehanteerd, zoals dat in de literatuur bekendstaat. Er werd geacht dat het kind

met een schone lei aan zijn nieuwe leven moest beginnen en dat de Afrikaanse identiteit volledig moest worden vergeten, want het zou zijn integratie in het nieuwe gezin en de nieuwe samenleving alleen maar belemmeren. Het consulteren van deze archieven is door zijn onthutsende inhoud altijd aangrijpend. Een van de momenten die ons in het bijzonder heeft aangegrepen, was wanneer wij nog ongeopende brieven van moeders in het archief terugvonden. Het toonde twee dingen aan: de organisatie had deze correspondentie voor zich gehouden en niet aan de geadresseerde afgegeven, en vond het niet eens relevant om deze te openen. Als wij zoiets aantreffen, laten wij die ook in ongeopende staat, zodat de inhoud eindelijk aan de geadresseerde kan toekomen.

In de archieven vinden wij ook terug dat sommige moeders zich werkelijk zeer hevig verzet hebben tegen de verplaatsing van hun kind. Afrikaanse vrouwen ondergingen een dubbele discriminatie van ras en sekse. Het feit dat zij zich tegen de koloniale autoriteiten hebben gekant, getuigt van ongelooflijk veel moed, verzet en weerstand.

Ik wens ten slotte de gelegenheid aan te grijpen om te preciseren dat de opdracht die aan doctor Lauwers en mijzelf werd toegekend, uitsluitend van historische aard is. Wij zijn slechts nederige historici. Wij bezitten een historische expertise, maar geen criminologische of psychologische. Wij hebben zelf ook geen enkele administratieve competentie. Wij dienen onze disciplinaire grenzen te erkennen. Het formuleren van concrete maatregelen rond juridisch en moreel herstel komt toe aan de politieke wereld. Wij stellen onze bevindingen echter te allen tijde ter beschikking, dus niet pas na 2026, maar ook nu al.

Van de gelegenheid wil ik profiteren om te wijzen op de virtuele tentoonstelling op <https://www.expometis.arch.be>, waar wij in twee talen communiceren over tussentijdse bevindingen. Wij stellen die expertise te allen tijde ter beschikking van de beleidsmakers, die wij in alle nederigheid adviseren over het bewerkstelligen van een betere omgang met dat pijnlijk verleden. Reeds meerdere malen trouwens vonden gesprekken plaats met de kabinets-medewerkers, vertegenwoordigd in de comités die toezien op de voortgang en de werking van het onderzoeksproject.

De **voorzitter:** Mevrouw Candaele, bedankt voor uw aanbod. Onze commissie zal daarvan ongetwijfeld gebruikmaken.

Ik geef nu het woord aan de vertegenwoordigers van de vzw Metis van België.

Olivier Lendo: Monsieur le président, je laisserai l'essentiel de la parole à Jacqui, dont l'expérience et l'expertise sont plus grandes que les miennes. Il se trouve que ma maman était sa marraine. C'est ainsi que nous nous sommes connus. L'AMB a permis à ma famille d'Afrique de nous retrouver et de retrouver ma maman, mais celle-ci était malheureusement décédée lorsque ses frères ont pu la découvrir. C'était dû à son changement de patronyme. Tout avait été entrepris pour empêcher que l'on retrouve sa trace. Au passage, j'ai aussi appris que j'avais une sœur et puis, encore récemment, que ma mère avait sans doute eu un demi-frère. Mais bon... Les surprises se succèdent.

Il a été question des cinq mamans métisses qui ont été contre l'État belge au motif de crime contre l'humanité. Nous étions trois membres de l'AMB à Berne afin de participer à un symposium qui s'est tenu en septembre 2021 et qui a abordé ce thème sous l'angle de la maltraitance infantile. Plusieurs associations et institutions y étaient présentes pour évoquer notamment les enfants déplacés. En effet, la question ne s'est pas posée uniquement pour la Belgique. Un mémorandum a été rédigé collectivement et adressé au Conseil de l'Europe en vue de l'obtention d'une résolution destinée aux États et relative à la reconnaissance de cette notion de maltraitance envers les enfants kidnappés, éloignés de leur famille et déplacés hors de leur pays. Autrement dit, pas mal d'associations européennes et mondiales bougent et réagissent face à une certaine omerta. Même si nous constatons des progrès, plusieurs associations sont confrontées en Europe à des difficultés. Grâce à la générosité d'un mécène, elles ont décidé d'organiser un symposium à Berne pour se retrouver, en parler et introduire auprès du Conseil de l'Europe un document commun.

Par rapport aux membres des associations, la question a été posée, nous n'avons évidemment pas un nombre de membres à la hauteur des méfis recensés. Vous vous en doutez.

Je voudrais aussi attirer l'attention sur le travail que ma fille a réalisé à l'ULB. Dans le cadre de ses études de psychologie, son mémoire a étudié les traumatismes subis par les enfants et la transmission de ce trauma aux générations qui suivent. La question du silence, la question d'une certaine réserve est une grande pudeur des mamans qui ont subi cette séparation, une grande pudeur des mamans métisses qui ont été séparées de leurs familles et une grande pudeur des mamans qui veulent protéger leurs enfants de leur histoire. Nous, ceux de ma génération, on a très vite compris qu'il y avait derrière le silence de notre maman, un

silence plein, un silence dense qui nous a poussés à creuser et à poser des questions. Il faut bien comprendre que faire partie d'une association fait partie du problème. Quand ma fille a voulu trouver des personnes pour témoigner et pour réaliser son mémoire, elle les a trouvées. Dans le cadre d'une démarche, ces personnes n'hésitent pas à témoigner pour transmettre mais la démarche associative est encore une autre démarche qui ne se marie pas nécessairement bien avec ce devoir de mémoire et cette question de souffrance subie par ces mamans, par leurs filles et par les descendants.

Je vais maintenant passer la parole à Jacqui Goegebeur qui aura des choses encore plus intéressantes à vous raconter.

Jacqui Goegebeur: Mijnheer de voorzitter, er werd gevraagd hoeveel moeders er nog in leven zouden zijn. Heel wat van onze moeders waren vrij jong, 13 à 14 jaar, toen zij hun eerste kind kregen. Als wij nu 70 jaar zijn, dan betekent dat dat onze moeders nu 83 jaar oud zijn. Zoveel moeders zijn er dus niet meer. Dagelijks verdwijnen er moeders. Vandaar mijn onbegrip dat men moeders niet toelaat om contact te hebben met hun kinderen. De weinige moeders die wij kennen, krijgen geen visum. Meestal zijn zij al lang gestopt om dat te proberen.

Er is een geval dat wij als het pilootgeval beschouwen: dat betreft een moeder die nu al maanden in Lubumbashi aan het wachten is op een visum om naar België te komen. Alle garanties voor het visum zijn gegeven – het geld is gestort, de verzekering is betaald, er is een budget voor het vliegtuigticket heen en terug –, maar toch zit die vrouw daar al maanden. Het laatste argument dat zij te horen kreeg was corona. De coronacrisis duurt al twee jaar. De contacten tussen Congo en België zijn – misschien wel verminderd – blijven doorgaan, maar die vrouw van 84 jaar zit daar alleen, op honderden kilometers van haar woonplaats, te wachten op een vlucht naar België. Ik heb daar eigenlijk geen woorden voor. Wat betreft de moeders zijn wij dus nog niet veel opgeschoten. Sorry dat ik het zo cru moet zeggen, maar het raakt mij echt te erg.

Er was ook een aantal vragen over het aantal dossiers dat bij Justitie is binnengekomen en hoe het komt dat dat er zo weinig zijn. In de mate van het mogelijke heb ik altijd geprobeerd om bij vragen die gericht konden worden aan Justitie, eerst een test te doen om te kijken wat er zou gebeuren. Wij hebben een aantal dossiers ingediend, zelfs meermaals. Van het e-mailadres waar men de dossiers naar stuurt, krijgt men echter geen antwoord, dus weet men niet of het dossier goed

ontvangen is. Wij weten ook niet wie achter dat e-mailadres schuilt. Daar staat geen naam op. Het is niet erg vertrouwenwekkend wanneer men zijn verhaal over die moeilijke zoektocht moet communiceren via een chatbox of wat dan ook. Ik vind het al moeilijk om bij de bank contacten te hebben op die manier, dus als het gaat over persoonlijke zaken is een mailbox volgens mij een van de minst nuttige zaken die men kan gebruiken, vooral als die mailbox niet reageert.

Hoe ver staat de samenwerking op het vlak van onderwijs? Onderwijs is een regionale materie. Net zoals dit voor de tentoonstelling het geval is, willen wij daar deel van uitmaken. Wij willen dat wij ons kunnen herkennen in het beeld dat over ons wordt gegeven. Wij vragen om daarbij betrokken te worden. Waarom heb ik die twee voorbeelden aangehaald van het Museum Dr. Guislain en het Afrikamuseum in Tervuren? Dat heb ik gedaan, omdat wij in geen van beide enige vorm van inspraak hebben gehad. Wij zijn naar het Museum Dr. Guislain gegaan om samen met de toenmalige kinderrechtencommissaris inspraak te vragen. Wij hebben samengezeten en er is ons categoriek duidelijk gemaakt dat wij niet in staat zijn onszelf te vertegenwoordigen. Hetzelfde geldt voor het Afrikamuseum in Tervuren. Ik heb niet eens de moeite gedaan om er naartoe te gaan. We worden gestigmatiseerd en ook altijd op een heel bijzondere manier aangekeken. Wij willen dat het beeld van ons schoon en zuiver is en dat wij ons erin herkennen. Wanneer er iets in die zin gebeurt, willen wij gewoon een garantie hebben dat het beeld correct is en dat wij ook daar niet gekwetst worden.

Wij willen inderdaad dat er iets gebeurt met de scholen.

De vzw heeft tot nu toe niet één euro subsidie aangevraagd, gewoon om onafhankelijk te zijn. Voor zaken zoals het onderwijs moet er echter geld zijn om eraan te werken. Daar zullen wij later eens over nadenken.

Over de financiering en de mankracht heb ik al aangegeven dat wij geen mankracht hebben met uitzondering van de vijf of zes mensen die hier aanwezig zijn. Dat is onze mankracht, waarmee wij met slechts vijf mensen heel veel werk verzetten.

Ik kom aan de vraag over het voorbeeld van de Joodse gemeenschap. Met het oog op het hervinden van de gestolen kunstwerken van de Joden heeft de heer Buysse een voorstel uitgewerkt waarbij andere methoden werden gehanteerd inzake de archieven. Men ging en men ging kijken. Organisaties die niet meewerkten, werden gesanctioneerd. Hier doen wij dat niet. Het

eerste jaar zou nog kunnen worden voorgesteld om ze tijd te geven. Op Markant wachten wij nu echter al vijf jaar of meer.

Nee, het zal al langer zijn dat we wachten. Dan hoeft men niet meer op *goodwill* te rekenen. Dan vind ik dat het archief dat nu wordt beheerd door het KADOC, naar elders moet worden overgebracht en door anderen beheerd. De basis van een archief is toch nog altijd dat het toegankelijk moet zijn voor mensen. Ik heb indertijd mijn dossier opgevraagd voor Kind en Gezin: ik kreeg één blaadje, terwijl er achteraf meer aanwezig bleken te zijn.

Wat de geboorteakten betreft: zo kritisch als ik ben op andere vlakken, zo geschrokken waren we dat er hier vooruitgang werd geboekt, en dan nog op zo'n eenvoudige manier. Met een beetje goede wil om iets recht te zetten, kan het ook. Dat is wat er nu is gebeurd met de geboorteakte, maar het is niet wat er is gebeurd met de visums.

U vroeg ook hoe wij samenwerken met andere organisaties van mensen die zijn achtergelaten. Onze organisatie heeft de resolutie altijd geïnterpreteerd als een resolutie voor de metissen van de Belgische kolonisatie, niet voor de Belgische metissen die op een gegeven moment in een instelling hebben gezeten, naar hier zijn gekomen en nu denken dat ze op basis van hun verhaal rechten hebben. Nee, het gaat om de metissen van de kolonisatie, misschien niet meteen om herstel, maar wel kijken wat we voor hen kunnen doen. Een aantal van hen heeft daar nog relaties, omdat hun broers en zussen of hun moeder daar nog zijn. Claudine Jadot, die kwam getuigen, is een voorbeeld van iemand die familie heeft die daar is gebleven.

Vanuit Congo wordt met argusogen naar ons gekeken omdat wij ons vaak richten op de metissen van België, in de strikte betekenis van "mensen die hier in België wonen". Het is soms moeilijk om die communicatie positief te houden, maar telkens als ik de resolutie herlees, interpreteer ik het als: voor de metissen die geboren zijn in de Belgische kolonisatie, die gediscrimineerd werden door hen niet de nationaliteit te verlenen, hen die nationaliteit af te nemen of hen als *apatride* door het leven te laten gaan, door hen in een instelling te steken, hun naam te veranderen. Dat is de doelgroep, niet zij die hier aangekomen zijn...

Tot hier mijn tussenkomst.

Ik wens nog even in te gaan op de vraag over de relatie tussen meisjes en jongens metissen. De jongens werden in de kolonie opgevoed met het oog op het uitoefenen van een beroep. Van bij het

begin werden de metissen beschouwd als 'immatriculés', dus rechthebbend op onderwijs, niet met de bedoeling hoge scores te behalen, maar om tussenpersonen te worden tussen de Afrikanen en de witte kolonialen. Sommige verstandige metissen hebben geneeskunde kunnen studeren en hoger niveaus kunnen behalen in hun studies. De meisjes werden echter stelselmatig naar functies geleid die nuttig waren voor de groep van middenstandsvrouwen en boerinnen, ook wanneer ze naar België kwamen. Ze werden, bijvoorbeeld, tewerkgesteld in slagerijen. Het klopt dat dit eigen was aan die tijd. Ik heb dat ook gezien bij weeskinderen die destijds in huis werden genomen en aan het werk werden gezet. Dit was eveneens een vorm van discriminatie.

Daarnaast werden de meisjes en jongens metissen verondersteld met elkaar te huwen, zodat de 'mulâtres' (muilezelachtigen) ons probleem zouden oplossen van ons minder vruchtbare nageslacht. Dit bleek een foute interpretatie te zijn van ras. Ik heb hier al horen spreken over ras en tussenras, maar rassen bestaan niet. Er is één ras, het mensenras.

Er werden dus families gesticht tussen metissen. Men nodigde daarnaast ook, zoals bijvoorbeeld in Save, blanke koloniale jongens om een bruid te kiezen, met wie ze konden trouwen, maar enkel voor de kerk. Hun kinderen kwamen opnieuw in dezelfde moeilijke situatie als hun ouders terecht. Soms werden de kinderen erkend, soms niet, maar het huwelijk van de ouders was niet erkend. Missiezusters hebben dit systeem moedwillig herhaald. Wanneer we het verslag bekijken van Save zitten er enorm veel huwelijksfoto's tussen van een metis-kind met een blanke of metis jongen.

Wat betreft de humanitaire visa, ik hoop dat dit erdoor kan komen. We proberen nu al drie jaar om een zus, om een moeder naar hier te krijgen en dat lukt maar niet. Ik heb er geen woorden voor.

De **voorzitter**: Ik zie dat mevrouw Jadot het woord vraagt.

Claudine Jadot: Je voudrais répondre à la question concernant les contacts avec d'autres associations de métis (...)

Le **président**: Les problèmes de son empêchent la traduction. J'en suis désolé.

Claudine Jadot: J'ai envoyé ma réponse à Mme Goegebeur qui va pouvoir la lire.

Jacqui Goegebeur: Il y a une association au Congo qui s'appelle *Les associations des métis laissés par des Belges*. Ce sont tous des enfants

de Belges. La personne responsable de cette association s'appelle Rachel. Son association a fait plusieurs *sittings* devant l'ambassade belge au Congo sans résultat. Ils ont été reçus une fois et on leur a dit qu'ils n'étaient au courant de rien. On leur a même suggéré qu'une résolution serait peut-être la solution.

Ensuite, l'organisation AEBLC (?) a profité du passage de M. Flago (?) à Kinshasa pour être reçue à l'ambassade. Bizarrement, à ce moment, ils ont été écoutés, plus de trois ans après la résolution. D'autres métis se sont présentés individuellement et n'ont reçu aucune aide ou information. Je pense au père de Myriam Lendu (?) par exemple.

J'ai moi aussi contacté l'ambassade il y a deux ans. Réponse: ils ne sont pas à même de m'aider. Leurs dossiers ne sont pas assez anciens. Ils m'ont conseillé de prendre un avocat pour faire des recherches.

Ils avaient même une liste à me donner.

C'est que qu'écrit Claudine Jadot.

Le **président**: Je vais donc remercier Mme Jadot pour ces mots.

Ik geef nu de vertegenwoordigers van de ARM het woord, aangezien er ook aan u vragen werden gesteld.

François Millieux: Je vais essayer d'être bref parce que cela a été assez long et je peux comprendre que les membres de la commission doivent englober tout ce qu'on leur a dit aujourd'hui. Donc je vais essayer d'être bref.

On a parlé à un moment donné... on a demandé si nous étions contents de l'acte de naissance. Je dirais que les métis coloniaux belges ont presque tous la nationalité belge. Leurs coordonnées sont enregistrées dans le registre national de la population. Il n'était donc pas raisonnable de leur demander de produire des documents ou quoi que ce soit d'autre; leurs coordonnées ont été inscrites dans le registre de la population il y a soixante ans alors qu'ils étaient encore ... que nous étions encore des enfants. Ceci a été fait sur la base de documents soumis par les associations qui ont obtenu la garde des enfants par l'État belge, par exemple l'APPM.

Voorzitter: Guillaume Defossé.

Président: Guillaume Defossé.

Les données numérisées du registre national servent de base à l'établissement des actes de

naissance manquants. C'est sur la base de leur numéro de registre national que nos métis peuvent obtenir un titre de transport, un passeport, une carte d'identité et tout autre document. Mais c'était à l'exception de l'acte de naissance. C'est précisément là que résidait la discrimination. Maintenant, le comité de presse explique bien ce qu'il faut faire.

De plus, on nous accusait à un moment donné... Si vous allez au guichet ouvert de la Justice, peut-être que les documents que vous présentez peuvent être falsifiés. Mais pour nous il n'y avait aucune possibilité de les falsifier. Comment les enfants peuvent-ils falsifier des documents? C'est une chose.

Il y avait une autre question. 80 % des métis sont belges en Belgique. Le guichet exige des documents venant souvent de Kind en Gezin ou de l'autorité francophone de l'adoption. Ces dossiers ne sont pas accessibles aux personnes qui ne sont pas en Belgique puisque ces dossiers ont été rassemblés à partir de personnes qui sont venues en Belgique comme orphelines, sous tutelle de l'État.

Même en parlant de ces dossiers, j'ai entendu Mme Candaele ou Mme Lauwers dire que, dans les archives, on trouvait des lettres qui étaient adressées aux enfants par les mamans et qui n'avaient pas été ouvertes. C'est exactement cela que j'ai trouvé dans mon dossier chez Kind en Gezin. J'ai retrouvé des lettres de ma maman qui n'étaient pas distribuées. Il y avait également des photocopies des cartes de naissance de mes enfants, bien après, en 1975, 1980. Il y avait des photocopies de mes premiers contrats de travail et une série d'articles que j'avais écrits. Étant, à cette époque, dans la publicité, j'avais l'occasion d'écrire des articles. Tout cela figurait dans ce dossier. Je peux comprendre que les métis qui sont en Afrique n'ont pas d'autres dossiers pour venir au guichet unique. De plus, nous ne pouvons pas présenter les dossiers car le RGPD ne nous autorise pas, en tant qu'association, à présenter les dossiers sans l'autorisation de ces personnes.

Mme Ponthier demandait ce qu'on pouvait faire pour l'enseignement. Peut-on rattraper l'histoire dans l'enseignement? Voici trois ans, j'ai personnellement été voir la ministre de la Communauté française en charge de l'Enseignement. J'ai pu me rendre dans deux grandes écoles bruxelloises devant des élèves de quatorze ou quinze ans, pratiquement 200 élèves à chaque fois dans une seule classe. Ces enfants étaient extrêmement étonnés et n'avaient jamais entendu parler de cela. En outre, certains d'entre eux avaient des parents qui avaient été au Congo et qui ne leur avaient

jamais raconté quelque chose de pareil.

Nous voyons que le ministre de l'Éducation est en faveur d'un projet justement pour changer les livres d'histoire et nous en sommes extrêmement satisfaits.

Voilà ce que je pouvais dire d'important. Le reste sera dit par M. François d'Adesky.

François d'Adesky: Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je serai très bref.

Je voudrais, tout d'abord, remercier M. De Vriendt avec qui je correspond, de temps en temps, par courriel, ainsi que Mme Els Van Hoof qui est la présidente de la commission des Relations extérieures.

Les réunions en InterCabinets/DAB sur le dossier métis de la colonie sont excessivement utiles. Elles nous permettent d'avancer. En effet, lors de ces réunions, à peu près tous les SPF concernés par cette question sont présents, ce qui constitue un avantage.

Je voudrais préciser ici que tous les Africains de l'ancien Congo belge qui étaient classifiés comme indigène étaient tous des "sujets belges", qu'ils soient ou non immatriculés. Il s'agit d'un élément capital d'un point de vue juridique. Mais les sujets belges non immatriculés eux n'avaient aucun droit, ni civil ni civique.

Plusieurs personnes m'ont interrogé sur le fait horrible des enlèvements d'enfants métis à leurs mères africaines par l'autorité coloniale belge. J'ai réfléchi à la question puisque j'ai des enfants. Comment un agent territorial belge, accompagné de soldats congolais de la force publique, peut-il se rendre chez une mère africaine qui a un enfant métis pour le lui arracher? La réponse est que sous la colonisation dans l'ex-Afrique belge, régnait un *apartheid de facto*. Les fonctionnaires territoriaux belges devaient donc opérer dans le cadre d'un régime non-démocratique et avec comme instruction : le RUFAS (Recueil à l'Usage des Fonctionnaires et Agents en Service Territorial). Celui-ci, stipulait la recherche des pères biologiques européens, afin d'amener ceux-ci à reconnaître leurs enfants métis et à se préoccuper de leur situation matérielle. Dans le cas de recherches infructueuses, il fallait retirer l'enfant abandonné à sa mère africaine après sevrage (2 à 3 ans) et le placer ensuite dans institution spéciale pour métis tenue par des religieux, généralement belges. Comme dans tous les régimes autocratiques, racistes et ségrégationnistes, il y a eu des fonctionnaires, qui ont agi avec humanité dans

un système inégalitaire et dual, où il y avait schématiquement des maîtres d'un côté et des serviteurs de l'autre. Malheureusement, d'autres ont suivi mécaniquement les instructions/ordres sans aucune réflexion. A voir le nombre d'enfants métis abandonnés dans certaines régions de l'ex-Afrique belge, il y a eu certainement des fonctionnaires, qui étaient complices des géniteurs européens irresponsables. Ils les protégeaient en ne faisant aucune recherche de paternité. Ces fonctionnaires étaient sans doute imprégnés de l'air du temps raciste. Ils ne considéraient pas les mères africaines comme des êtres humains – le classement scandaleux des femmes africaines dénommées "ménagères" dans la rubrique "objet" lors des inventaires de changement de poste est prouvé. Ces fonctionnaires pouvaient donc sans aucun état d'âme retirer "de force" à ces pauvres mères africaines leur enfant métis. Pour eux, l'enfant métis de par son sang européen était à leurs yeux un être humain, qu'il fallait retirer à sa mère africaine.

Vous avez parlé de la recherche des mères africaines d'enfants métis coloniaux. Celles-ci sont de moins en moins nombreuses. Ma mère est morte à 89 ans, en 2017. Je suis retourné en Afrique et ai travaillé près de 15 ans sur ce continent. Nous métis coloniaux avons une africanité que l'on ne peut pas nier, vu notre couleur de peau. Il m'a fallu 25 ans pour retrouver ma mère. Il s'agissait du principal but de ma vie. C'est pour cela que j'ai fait des études universitaires. J'ai tout fait pour la retrouver. Grâce à Dieu, cela a été le cas. Je lui ai dit que je l'avais cherchée pendant 25 ans et je lui ai demandé ce qu'elle avait fait de son côté. Elle m'a répondu qu'elle s'était rendue auprès de l'administration coloniale qui lui avait répondu qu'on ne lui donnerait aucune information quant au lieu où se trouvaient ses enfants métis. Telle était l'instruction qui avait été donnée. Je lui ai alors demandé ce qu'il s'était passé après l'indépendance, ce à quoi elle m'a répondu qu'elle était allée à l'ambassade de Belgique qui avait reçu l'instruction de ne donner aucune information. Il ne fallait pas déranger les familles belges, qu'il s'agisse de familles adoptantes ou de familles biologiques.

Je peux témoigner vu j'ai retrouvé ma mère et ma famille africaine. Et cela m'a pris 25 ans. Une des raisons, évidentes, pour lesquelles il ne fallait pas déranger les familles belges, c'est toujours la même rengaine: l'héritage, le patrimoine. Surtout à un moment en Belgique, où les enfants naturels ou légaux ont les mêmes droits. C'est cela, le fond du problème: toujours une question d'argent.

Vous me demandez s'il reste des mères africaines d'enfants métis coloniaux ? En 2005, c'était mon

troisième pèlerinage à Save. J'arrive, je montre les lieux à mes enfants. Je suis entouré par six vieilles femmes africaines. Elles me montrent des photos. Elles crient. Moi, mon kinyarwandais est très faible. Je demande à mon chauffeur qui me dit: "Ces femmes, elles habitent ici depuis 30 ans. Elles ont d'abord élevé leurs enfants africains, et puis elles ont quitté leur famille et elles se sont mises autour de l'institution pour métis en disant: la seule chose qu'on espère avant de mourir, c'est de revoir notre enfant métis."

Franchement, j'ai été bouleversé. J'ai pris des photos, etc. Quand on a commencé l'étude du CegeSoma, j'ai vu la chercheuse Sarah Heynssens et également son amie Aline Wavreille de la RTBF avant leurs départs au Rwanda pour enquêter sur le dossier des Métis de la colonisation. On était en 2011. Je leur ai dit: "Écoutez, certaines de mes nuits sont parfois troublées, à cause de cette affreuse histoire de mères rwandaises recherchant désespérément leurs enfants métis. Si vous allez à Save, essayez de voir si ces mères sont toujours là." Elles sont allées à Save et elles m'ont dit qu'elles ne les avaient pas trouvées. J'y suis allé en 2019, il n'y en avait plus aucune.

La résolution parle des "mères africaines"; je trouve qu'il faudrait aujourd'hui élargir cela et mettre "les familles africaines". C'est une demande personnelle.

Avons-nous des contacts avec les gouvernements africains? Oui, le gouvernement rwandais est d'accord pour aider à l'identification des familles rwandaises, qui ont eu des enfants métis pendant l'époque coloniale. La grande partie des enfants métis évacués venait de Save: 350. Il est d'accord pour un pèlerinage à Save - si vous trouvez l'argent et qu'on peut y aller. Il est d'accord de placer une plaque commémorative sur l'institut pour enfants métis, qui existe toujours. C'est une école professionnelle, et aussi un couvent de bonnes sœurs. Il est d'accord aussi pour une déclaration.

Pourquoi les visas sont-ils individuels? Parce que, et Mme Goegebeur l'a dit, on a élargi la résolution. D'abord, elle couvrait les mères africaines, puis on l'a élargie aux frères et aux sœurs des métis qui sont restés en Afrique. Il y a donc nécessité pour l'administration belge d'obtenir des preuves de parenté. Vous voyez, c'est cela le problème. On ne peut pas faire une règle générale. N'importe qui peut dire: j'ai des enfants métis, il faut que je vienne en Belgique. Les frères et sœurs, il faut prouver qu'ils le sont. Et c'est pour cela qu'il y a ce problème d'ADN. Voilà pourquoi c'est individuel. Parce qu'il y a des exigences légales et ce n'est pas nous qui les avons faites.

En ce qui concerne les cinq dames métisses, je n'interviens jamais dans une affaire en justice.

En ce qui concerne le guichet unique, pourquoi n'y a-t-il que dix dossiers? Parce qu'on a dit aux associations de métis que c'était des éléments personnels qui concernaient pour la plupart des actes de naissance. Donner des documents personnels pour qu'un fonctionnaire anonyme derrière un guichet puisse lire vos affaires personnelles et décider ensuite s'il règle ou pas la demande, était jugée vexatoire et discriminatoire... On a donné le message suivant à tous les métis - nous sommes en contact avec 150 d'entre eux -: "Personne ne bouge. On va travailler avec le SPF Justice mais n'utilisez pas le guichet unique!". Malheureusement pour nous, je vous le dis en toute franchise, quels sont les dix qui l'ont utilisé? Évidemment, comme toujours, c'est humain, dès que certains ressortissants africains ont su qu'il y avait une résolution métis avec un guichet unique au SPF Justice, ils ont voulu profiter de ce guichet pour légaliser leur situation d'immigrés clandestins en Belgique ou pour obtenir la nationalité belge. C'est cela la réalité. Il y avait très peu de métis coloniaux "déplacés/évacués" qui ont présentés leurs dossiers au guichet unique. Les dossiers éligibles des métis coloniaux belges ont été réglés ou ont obtenu une réponse concernant les modalités de règlement.

Pour les métis coloniaux qui sont restés en Afrique, nous nous sommes battus. L'équipe qui a négocié avec le gouvernement s'est battue en disant: "Il faut un budget pour la recherche d'origine.". La recherche doit être faite pour tout le monde, moins pour nous qui sommes en Belgique étant donné qu'on a les documents et qu'on sait où ils se trouvent parce que l'étude du CegeSoma a identifié la localisation des archives de ceux qui sont venus en Belgique et leurs dossiers personnels mais pas de ceux qui sont restés en Afrique. On a aidé ceux d'Afrique à prendre contact ici en Belgique avec historiens/archivistes qui s'en occupent aux AGR, parce qu'avant que l'équipe ne soit là, j'ai fait des recherches et plusieurs métis ont fait des recherches mais franchement, vous allez aux AGR, vous êtes seul pour faire des recherches, c'est de la folie! Vous n'y arrivez pas tandis qu'avec cette équipe - et félicitations, mesdames Lauwers et Candaele! -, vous êtes d'une grande aide. Malheureusement, certains métis coloniaux restés en Afrique sont persuadés à tort que les métis de Belgique les ont oubliés. En réalité, ils oublient que sans l'actuelle équipe de recherche aux AGR, il est très difficile de démarrer une recherche dans les archives coloniales depuis l'Afrique.

En ce qui concerne les professions,

Mme Goegebeur l'a dit, "postes intermédiaires", c'était le terme ségrégationniste. Les blancs étaient les chefs, les Africains les serviteurs. Les métis on les mettait dans des fonctions intermédiaires. Voilà. Les garçons, après Save, devenaient menuisiers, garagistes, électriciens. Les filles: monitrices, institutrices, femmes de ménage. Curiosité, il y avait une profession qui était interdite aux métis coloniaux. Vous allez rire. Les métis ne pouvaient pas devenir religieux. Les garçons ne pouvaient pas devenir prêtres et les filles métisses ne pouvaient pas être bonnes sœurs. Pourquoi? Parce que pour l'Église catholique, nous étions les enfants du péché.

C'est fou, mais je vous décris une pénible réalité !

La ségrégation était générale. Un Africain dans l'ex-Afrique belge était un "sujet belge", terme de l'Ancien Régime, où l'on était sujet du Roi. Lorsqu'il arrivait en Belgique, il était "citoyen belge" et recevait la nationalité belge. Pour conserver le système ségrégationniste en Afrique, on empêchait les Africains, qui avaient séjournés en Belgique et possédait ainsi la nationalité belge et parfois un diplôme comme Paul Panda Farnana, premier universitaire congolais (1888-1930) de repartir en Afrique, de peur que ce système se fissure si un noir devait commander un blanc. C'était cela, le problème; c'était impossible! Le système ségrégationniste était tellement hermétique que les blancs pauvres, les Belges, qui étaient issus des couches populaires et sans qualifications professionnelles étaient eux aussi empêchés d'aller en Afrique. S'ils s'y rendaient, un Africain allait les commander. Or c'était interdit. Pour empêcher cela, le système colonial belge imposait une caution bancaire aux candidats souhaitant aller en Afrique comme indépendants.

S'agissant de l'Eurafrrique et des associations de la diversité, les amis qui siègent dans ces associations ont des contacts avec nous. Nous leur avons dit que nous traitons un dossier commun: le racisme structurel, qui se retrouve dans les questions d'emploi et de logement. Plus de 60 ans de présence en Belgique, nous ont fait voir les progrès dans l'intégration des personnes de la « diversité ». Cependant, ces progrès sont lents. En outre, il y a un problème particulier auquel font face ensemble, les métis eurafriains et les afrodescendants vivant en Europe, c'est que leur pleine intégration en Europe, n'aura lieu que lorsque l'Afrique sera développée.

En effet, nous avons pu voir au cours de notre vie en Belgique, que le « racisme structurel » touchait au départ non-seulement les minorités visibles, mais aussi tous les étrangers, quelsqu'ils fussent dans les années 50 du siècle dernier : italiens,

espagnols, portugais, japonais ou chinois.

Dans ma jeunesse en Belgique, j'avais beaucoup d'amis italiens, parce qu'ils subissaient le même racisme que moi. Les ritals, les spaghettis et toutes ces insultes, ils les subissaient. Et donc j'étais proche d'eux. J'ai vu que les Espagnols, c'était la même chose. Les Portugais, etc. Même les Japonais, au départ. Et j'ai également vu que lorsque le pays d'origine d'une personne subissant le racisme se développait, ce racisme particulier disparaissait. Et même pour les Chinois, maintenant qu'ils sont devenus une superpuissance technologique, je doute qu'une personne en Europe osera encore pratiquer le racisme ordinaire en insultant un Chinois. Mais tant que l'Afrique ne sera pas développée, les membres de la diversité ayant des origines africaines, continueront à subir des discriminations.. C'est pour ça que je consacre actuellement pas mal de temps à travailler sur ce concept d'un partenariat stratégique et équilibré Europe-Afrique. Équilibré, ça veut dire égal, parce qu'à la période coloniale, il y avait des européens qui voulaient leur Eurafrique., qui était en réalité une Europe puissante grâce à l'exploitation de l'Afrique. Non et non ! Il faut tourner la page de ces inégalités et humiliations de l'époque coloniale. Il faut l'égalité qui ouvre à la dignité.. Si on accepte l'égalité, le partenariat équilibré entre l'Europe et l'Afrique peut se faire. Ce sera : l'EurAfrique avec un E et un A majuscule pour exprimer cette égalité.

L'EurAfrique sera le destin commun brillant et radieux de tous les européens et de tous les africains. Les EurAfricains familiaux ou culturels pourront eux, grâce à leur identité duale européenne et africaine être à l'avant-garde de cette formidable entreprise du XXIème siècle en construisant des ponts entre l'Europe et l'Afrique.

Je vous remercie, monsieur le président.

Aude Longeval: L'essentiel des questions qui ont été posées ont été répondues par les différents interlocuteurs. Au niveau du nombre de dossiers qui sont parvenus au SPF Justice, c'est vrai qu'ils sont très réduits mais on vient d'en avoir une explication. Donc, le nombre de dossiers en matière de nationalité, on doit compter 9 dossiers qui ont été introduits, et pour la problématique des actes de naissance, on doit compter 4 dossiers à peu près.

Au niveau de ce guichet unique, c'est un guichet qui a été mis sur pied à la demande de la précédente cellule stratégique et c'est vrai que la communication, le SPF Justice lui-même ne s'en est pas occupée. On tire les leçons des erreurs du passé, donc ça ne veut pas dire que parce que ça

n'a pas marché, on doit s'en tenir à ça. Dans le cadre de la nouvelle solution que le Ministre a présentée, une nouvelle adresse va être mise en place avec beaucoup plus d'information et de communication qui pourraient être données dans ce cadre-là.

Voilà, je pense avoir répondu à l'essentiel des questions qui restaient. Je vous remercie.

Le président: Mesdames et messieurs, je vous remercie pour vos réponses.

Malik Ben Achour (PS): Monsieur le président, je n'allongerai pas les débats qui ont été très longs.

Cependant, je voudrais attirer l'attention sur le fait que j'ai été contraint de manquer une grande partie de la réunion d'aujourd'hui en raison d'un rendez-vous important auquel je devais me rendre et qui s'est prolongé. Mais je ne voudrais pas que certains puissent avoir le sentiment que, moi-même et à travers moi mon groupe, je n'avais rien à dire sur ce sujet important, d'autant plus que, depuis que j'ai prêté serment dans cette assemblée, je me bats pour cette cause.

Je ne vais évidemment pas poser mes questions maintenant. Je trouverai un autre moyen d'obtenir les réponses. Toutefois, je souhaite intervenir durant quelques instants pour saluer le combat des métis et des personnes qui les représentent ici, pour saluer le combat incroyable des associations qui se sont mobilisées durant des dizaines d'années.

Pour ce qui me concerne, j'ai été très touché, voire bouleversé par nombre de vos témoignages. En vous écoutant, on se rend compte que c'est votre identité, votre vie qui sont en jeu, sachant que vous êtes confrontés à un ennemi absolu, à savoir le temps qui passe. Comme cela a été dit, le temps qui passe est un temps qu'on perd pour rendre justice à vos parcours personnels, mais aussi à celui de vos familles et, en particulier, de vos mères auxquelles je souhaite également rendre hommage au nom de mon groupe.

Vraiment, je suis revenu ici au Parlement pour m'exprimer. Je ne voulais pas le faire en vidéo. Je voulais le faire devant vous. Je me suis beaucoup battu, et notamment auprès du gouvernement, du ministre Van Quickenborne, pour essayer, à mon petit niveau, de faire avancer un peu les choses. C'est un dossier important car quand on examine la question des métis, en fait, je trouve qu'on regarde l'histoire coloniale droit dans les yeux. On la regarde dans ce qu'elle a de plus abject, et dans ce qui finalement la résume, c'est-à-dire une entreprise de domination nourrie par une vision

raciste de l'humanité.

Vous avez parlé, monsieur d'Adesky, d'apartheid sans les lois raciales. On a parlé à plusieurs reprises de ségrégation raciale. Il faut prendre conscience que c'est la Belgique qui a joué ce rôle de ségrégateur et de moteur d'un système d'apartheid, qu'on croit toujours impossible chez nous. Et pourtant!

Les réminiscences de cette idéologie-là, elles continuent à fonctionner aujourd'hui. Le but de cette commission, c'est justement de neutraliser ce racisme qui continue à pourrir le tissu social qui est le nôtre. Regarder cette histoire en face, comprendre que c'est notre pays qui a joué le rôle moteur, la Société générale, l'Église, l'État, et un État contrôlé par une aristocratie – vous l'avez dit tout à l'heure.

Cette audition était tellement riche qu'elle pourrait d'elle-même synthétiser l'objectif du travail qu'on fait depuis maintenant plus d'un an, et qu'on va encore faire pendant quelques mois.

À travers vos histoires, on a compris ce qu'était la colonisation. Je veux vraiment vous féliciter pour tout ce que vous avez fait. Je félicite également les services fédéraux pour le travail très précieux et crucial qu'ils réalisent. Je souhaite qu'ils disposent de tous les moyens dont ils ont besoin pour que ces dossiers puissent avancer le plus rapidement possible, et que personne ne quitte ce bas monde sans avoir les réponses à ses questions.

Voorzitter: Wouter De Vriendt.

Président: Wouter De Vriendt.

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): C'est un sujet effectivement qui est extrêmement complexe et il y a encore beaucoup beaucoup de travail. On a identifié la question notamment des métis et des mères qui sont restés sur place au Congo, Rwanda et Burundi et qui méritent évidemment un travail à part entière, au même titre que les métis qui sont ici aujourd'hui. Parce que derrière les questions juridiques, politiques, administratives, il y a à chaque fois des histoires qui sont bouleversantes. J'avoue que j'ai moi-même été bouleversé à plusieurs reprises. C'est parfois difficile de conserver son émotion. Il y a des souffrances et il y a des traumatismes qui se transmettent de génération en génération au même titre parfois peut-être que les préjugés, qui perdurent encore dans la société, qui se transmettent aussi de génération en génération. J'espère qu'ils sont un petit peu affaiblis. Malgré tout, voilà, on sait qu'on doit travailler sur les deux tableaux: à la fois les traumatismes et à la fois les préjugés, le racisme, la discrimination. C'est essentiel.

Donc, encore une fois, je dois vraiment vous remercier pour votre présence, pour votre combat. Et j'espère effectivement, comme mon collègue Ben Achour, qu'aucun d'entre vous ne terminera sa vie sans avoir eu une réponse à ses questions qui sont essentielles pour pouvoir simplement s'émanciper, se développer et être bien dans sa peau.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Merci pour votre présence aujourd'hui.

De voorzitter: Mij rest alle sprekers nogmaals te danken voor een bijzonder rijkgevulde namiddag met zeer veel informatie. Ik wil u niet alleen danken voor uw bijdrage van deze namiddag, maar ook voor uw volharding en uw overtuiging om iets te doen aan het onrecht tegenover de metissen en de zaak vooruit te helpen. Zoals ik zei hebt u de commissie met verstomming geslagen met een aantal schokkende getuigenissen. U hebt ons veel werk bezorgd, maar dat was natuurlijk ook de bedoeling van uw komst naar het Parlement deze namiddag. Dank u wel, wij zorgen voor de verdere opvolging.

De hoorzitting eindigt om 19.32 uur.

L'audition se termine à 19 h 32.